

# L'égalité des femmes au Canada

Une analyse environnementale

Réseau d'égalité des genres Canada  
Janvier 2018



Gender Equality  
Network Canada

Réseau d'égalité  
des genres Canada



CANADIAN  
WOMEN'S  
FOUNDATION

FONDATION  
CANADIENNE  
DES FEMMES

## « Tant que nous n'aurons pas toutes réussi, aucune de nous n'aura réussi »

Rosemary Brown, Mère fondatrice, Fondation canadienne des femmes

Mis sur pied et facilité par la Fondation canadienne des femmes, **le Réseau d'égalité des genres Canada (REGC)** est un projet unique visant à promouvoir l'égalité des genres au Canada. Ce réseau national rassemble des femmes leaders nommées par des organismes communautaires de partout au Canada pour collaborer dans le but de favoriser des changements de politiques, bâtir un leadership intersectionnel et inclusif, et agir collectivement pour faire avancer l'égalité des genres sur la période de 2017 à 2020. Le Projet d'égalité des genres et le REGC sont financés par Condition féminine Canada. Pour plus de renseignements, consultez le site internet : [www.reseaeualitegenres.ca](http://www.reseaeualitegenres.ca)



Condition féminine  
Canada

Status of Women  
Canada

La **Fondation canadienne des femmes** est la fondation publique au Canada qui se consacre au mieux-être des femmes et des filles. Nous renforçons le pouvoir d'agir des femmes et des filles pour les aider à échapper à la violence, sortir de la pauvreté, prendre confiance et accéder au leadership. Depuis 1991, nous avons recueilli des fonds et subventionné des programmes dans plus de 1 500 collectivités partout au Canada, et sommes devenues l'une des plus grandes fondations de femmes au monde. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet : [www.canadianwomen.org/fr/](http://www.canadianwomen.org/fr/)

### Remerciements

La Fondation canadienne des femmes aimerait remercier Catalyst Research and Communications pour son travail qui a permis de compléter la collecte d'information et d'élaborer l'ébauche de l'analyse environnementale. Le rapport final est la responsabilité de la Fondation canadienne des femmes.

Nous sommes reconnaissantes à toutes les pionnières et leurs alliés qui se sont porté-e-s à la défense des droits des femmes et ont lutté pour l'égalité des genres, souvent au prix d'importants sacrifices. Leurs réalisations sont le socle sur lequel repose notre travail.

Catalyst Research & Communications

**« La femme est le fondement sur lequel les nations sont bâties. Elle est le cœur de sa nation. Si ce cœur est faible, le peuple est faible. Si son cœur est fort et son esprit éclairé, la nation est forte et sait où elle va. La femme est au centre de tout. »**

Art Solomon, Anishinaabe (Ojibway) Elder

# Table des matières

## Résumé

---

### A. Analyse environnementale

1. Contexte
2. Le contexte du présent rapport
3. L'état de l'égalité des genres au Canada

### B. Les enjeux prioritaires d'aujourd'hui

1. La violence faite aux femmes
2. La pauvreté et la sécurité économique
3. Les femmes autochtones
4. L'intersectionnalité, l'inclusion et la situation sociale

### C. Stratégies de changement

1. La collaboration
2. Les mouvements et l'organisation communautaire
3. La promotion et la défense des droits et intérêts
4. Les contestations judiciaires et interventions législatives

## Annexes

Annexe A : la méthodologie

Annexe B : la terminologie

Annexe C : statistiques générales

Annexe D : liste des personnes interrogées

Annexe E : priorités

# Résumé

---

L'analyse environnementale pour le **Réseau d'égalité des genres Canada** (REGC) offre un aperçu du travail mené en faveur de l'égalité des genres au Canada au cours des 15 dernières années. L'analyse a été produite entre juin et novembre 2017, à partir d'entrevues réalisées auprès de 50 militantes partout au Canada, d'un sondage en ligne auprès des femmes leaders du REGC, et de commentaires formulés dans la foulée de la première rencontre nationale des femmes leaders du REGC en septembre 2017.

Malgré les avancées observées et le dynamisme actuel en faveur de l'égalité des genres, l'égalité des femmes n'est toujours pas une réalité au Canada. Que l'on se penche sur l'égalité ou l'équité, le bien-être des femmes ou des objectifs précis en matière d'emploi, de santé et d'éducation, le constat est toujours le même : un grand nombre de femmes au Canada se heurtent encore aujourd'hui à des défis majeurs et des inégalités systémiques. Une approche intersectionnelle révèle qu'aucun domaine n'a connu d'améliorations nettes pour l'ensemble des femmes. Une analyse approfondie révèle que pour certaines – les femmes autochtones, les femmes noires et les autres femmes racisées, les immigrantes, les femmes handicapées et/ou vivant en région éloignée – les avancées ont été marginales, voire insignifiantes.

## Contexte

Au cours des quinze dernières années, les Canadiennes ont participé à de nombreux mouvements sociaux, y compris le mouvement des femmes. La diversité des stratégies, idéologies et approches a souvent porté à croire que le mouvement manquait de cohésion ou de thèmes communs. Une préoccupation centrale se détache pourtant : l'égalité et l'équité pour toutes les femmes<sup>1</sup>. Puisque les femmes ont des identités complexes et non monolithiques, il est inévitable que le mouvement comporte également de multiples points de départ et de multiples résultats.

## Antiracisme, antioppression et intersectionnalité

Le discours antiraciste et antioppression a émergé du mouvement des femmes pour aborder les problématiques relatives à la diversité, la différence et l'inclusion. Un cadre d'analyse intersectionnel est issu de cette approche antiraciste et antioppression. Ce cadre impose de passer d'une perspective individualisée de l'identité à une analyse différenciée, laquelle tient compte du fait que les expériences d'une personne sont fondées sur de multiples identités, qui entraînent des formes de discrimination multiples et souvent imbriquées.

## La popularisation du féminisme

Au cours des dernières années, le féminisme a beaucoup gagné en popularité, notamment grâce aux mêmes diffusés sur les réseaux sociaux et à des moments charnières comme la campagne #MoiAussi. Le féminisme a récemment été endossé par des célébrités comme Beyoncé, Katy Perry, Lady Gaga et Emma Watson, sans parler du premier ministre Justin Trudeau qui s'est lui-même identifié comme féministe.

## Les avancées ont ralenti entre 2005 et 2015

Les avancées en matière d'égalité des genres ont quelque peu ralenti au Canada entre 2005 et 2015. L'égalité des femmes a été retirée du programme du gouvernement canadien, tout comme la pauvreté, le logement et de nombreuses autres questions relatives à l'égalité. Le mandat de Condition féminine Canada a été modifié pour exclure l'égalité des genres et son budget a été réduit de 37 %. Plus de 30 organisations de femmes, dont des regroupements nationaux, ont perdu 100 % de leur financement; des organisations autochtones nationales, y compris des organisations de femmes autochtones, ont vu leur budget réduit de 40 %, et certaines ont carrément été éliminées. Les services d'établissement pour les personnes immigrantes et réfugiées ont aussi été considérablement réduits. Le programme national de garderies a été abandonné et les ententes conclues en la matière avec les provinces ont été annulées.

---

1. Voir l'Annexe B: Terminologie pour une discussion sur les concepts d'égalité et d'équité

Selon l'Indice d'inégalité de genre des Nations Unies, « à partir de 2005, le Canada a considérablement perdu du terrain dans les domaines clés de l'égalité des genres, chutant de 13 rangs au palmarès mondial en 2008 ». Le ressac des groupes masculinistes a beaucoup miné l'égalité des femmes, et des animateurs de radio-poubelle attaquent régulièrement les femmes, l'égalité des genres et divers groupes religieux et culturels.

**En 2015, le Canada avait déboulé dans les indices internationaux d'égalité des genres : il se trouvait désormais au 18<sup>e</sup> rang de l'Indice d'inégalité de genre des Nations Unies, et au 35<sup>e</sup> rang de l'Indice d'écart entre les genres du Forum économique mondial.**

## L'égalité des genres de retour au programme fédéral en 2015

L'élection d'un nouveau gouvernement fédéral en octobre 2015 a marqué le début d'une nouvelle ère pour le mouvement vers l'égalité des genres. De 2015 à aujourd'hui, les politiques fédérales ont été caractérisées par une approche explicite en matière d'égalité des genres, qui comprend notamment la nomination d'un cabinet fédéral respectant la parité, la mise en place d'une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, l'adoption d'une Politique d'aide internationale féministe et d'un plan d'action pour éliminer la violence fondée sur le genre, ainsi que l'élaboration d'un Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le gouvernement s'est aussi engagé à employer une analyse comparative entre les sexes dans l'élaboration des budgets fédéraux.

## Les priorités clés actuelles

Dans quels domaines devons-nous concentrer nos efforts pour atteindre l'égalité des genres dans les prochaines années? **Les entrevues et les sondages offrent un large éventail de réponses, mais de façon générale, trois problématiques et une approche globale - l'analyse intersectionnelle - s'en dégagent.** Les trois questions prioritaires actuelles cernées dans le cadre de cette recherche pour garantir l'avancée de l'égalité des genres sont :

- 1. La violence faite aux femmes**
- 2. La pauvreté et la sécurité économique**
- 3. Les femmes autochtones**

### 1. La violence faite aux femmes

- La violence fondée sur le genre;
- La violence à caractère sexuel, y compris sur les campus, le harcèlement sexuel et la culture du viol;
- La violence dans les relations intimes et les autres formes de violence familiale, y compris la violence conjugale en milieu de travail;
- Les filles et les femmes autochtones disparues ou assassinées;
- La violence faite aux femmes en situation de handicap;
- La cyberviolence.

**« Le mouvement des femmes n'est pas crédible sans une rigoureuse analyse intersectionnelle. Il doit inclure tout le monde, sans quoi il n'existe pas vraiment. »**

Bonnie Brayton  
Réseau d'action des femmes  
handicapées Canada (DAWN-RAFH),  
Comité consultatif du projet REGC

## 2. La pauvreté et la sécurité économique

- L'équité salariale et l'écart salarial entre les hommes et les femmes;
- L'équité en matière d'emploi et l'écart salarial;
- Les services de garde et l'accès des femmes au marché du travail;
- Les disparités touchant les femmes immigrantes, autochtones et racisées, et les femmes en situation de handicap;
- Les emplois décents;
- La précarité en matière d'emploi et de revenu;
- Le salaire minimum;
- Le revenu de subsistance garanti;
- Les droits des travailleuses migrantes.

## 3. Les femmes autochtones

- La violence racisée soutenue que représente le phénomène des filles et des femmes autochtones disparues ou assassinées;
- L'héritage et les réalités actuelles de la colonisation, y compris les graves disparités en matière de revenu, logement, éducation, possibilités économiques et services sociaux et de santé;
- Les traumatismes intergénérationnels, les pensionnats et la Commission de vérité et réconciliation;
- Les liens et l'interaction entre la pauvreté, le logement, l'éducation et les possibilités économiques;
- L'importance d'une identité ancrée dans la culture, la langue, la responsabilité à l'égard de la terre, et les rapports entre les peuples;
- Les perspectives et les approches de l'égalité dérivées des histoires, expériences et identités uniques des peuples des Premières Nations, inuit et métis;
- Le leadership des femmes autochtones pour s'attaquer aux problématiques et concevoir des interventions holistiques et culturellement appropriées.

## Stratégies transformatrices

La question de la stratégie est traitée sur deux plans simultanément. Le mouvement des femmes a jusqu'ici été relativement sophistiqué dans ses choix stratégiques en vue d'obtenir des améliorations progressives. En même temps, il y a lieu de s'inquiéter que le contexte général ne change pas fondamentalement et qu'aucune stratégie cohérente ne soit en place pour transformer les forces structurelles sous-jacentes qui déterminent et perpétuent l'inégalité. Quatre stratégies transformatrices employées par les organisations de femmes et leurs alliés émergent de la recherche :

### 1. La collaboration

### 2. Les mouvements et l'organisation communautaire

### 3. La promotion et la défense des droits et intérêts des femmes

### 4. L'action judiciaire

**1. La collaboration :** La collaboration est un outil essentiel. Elle permet d'augmenter la portée des ressources, de créer une dynamique favorable au changement et d'accomplir davantage avec un budget limité. Elle a été particulièrement efficace entre 2005 et 2015, lorsque la promotion de l'égalité des genres n'était pas une priorité du gouvernement fédéral.

- Pour collaborer, les nouveaux partenaires doivent souvent apprendre à se connaître et à découvrir de nouvelles perspectives sur les enjeux communs;
- Il peut être intéressant de sortir des sentiers battus et de travailler avec des partenaires atypiques, comme le système de justice, la police, le secteur des affaires et les communautés religieuses.
- Les relations efficaces avec des représentant-e-s élu-e-s de tous les partis peuvent contribuer à mettre en branle un changement de régime.
- L'inclusion et l'analyse intersectionnelle sont des éléments essentiels, autant sur le plan du choix des partenaires que des stratégies de partenariat.

**2. Les mouvements et l'organisation :** Les femmes ont contribué très efficacement à différents mouvements sociaux ayant joué un rôle important dans la sensibilisation du public et contribué aux débats sur les politiques publiques :

- **Idle No More**, formé en Saskatchewan par trois femmes autochtones et une alliée, est vite devenu un mouvement international de soutien aux peuples autochtones.
- **#BlackLivesMatter**, lancé aux États-Unis par trois femmes, a pris de l'ampleur partout aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Les campagnes extrêmement efficaces de Black Lives Matter Toronto ont mené à une enquête du coroner sur le décès d'Andrew Loku et le rétablissement d'une Direction générale de l'action contre le racisme en Ontario.
- **Sœurs par l'esprit**, lancé en 2005 par l'Association des femmes autochtones du Canada pour sensibiliser le public à la violence faite aux filles et aux femmes autochtones, a reçu un important soutien partout au Canada, encouragé d'autres groupes de femmes autochtones à organiser des actions, et directement mené à la mise sur pied de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- **Place au débat**, soutenu par une coalition de 175 organismes et animé par Oxfam Canada, a milité pour la tenue d'un débat des chefs sur le thème des femmes dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2015. Même si le mouvement n'a pas réussi à obtenir le débat public, il a introduit la question de l'égalité des genres dans le programme électoral, et celle-ci a été reprise par le Parti libéral dans le cadre de sa campagne électorale et par le gouvernement après les élections.
- **À voix égales** a mis sur pied le projet « Héritières du suffrage » pour inciter les jeunes femmes à participer à la politique électorale. Le projet a notamment permis à une jeune femme de chaque circonscription du Canada de siéger au Parlement le 8 mars 2017.

**3. La promotion et la défense des droits et intérêts des femmes :** Les organisations de femmes ont soumis des milliers de recommandations au gouvernement fédéral et à ses organismes, présentant des données probantes soulignant l'importance des changements souhaités.

- Des renseignements exacts, précis et crédibles sont essentiels à une stratégie efficace de promotion du changement. Le mouvement des femmes a dirigé l'élaboration de méthodologies féministes fondées sur des données probantes, en tenant compte de l'expérience directe des femmes, par l'entremise d'établissements de recherche féministes partout au Canada.
- L'argument économique : la quantification des coûts de l'inégalité sur le plan économique, par exemple des coûts de la violence faite aux femmes, peut s'avérer un argument convaincant en faveur du changement de politiques.
- L'utilisation des médias grand public et des réseaux sociaux est une stratégie complémentaire pour faire valoir la cause auprès du gouvernement et exercer des pressions en faveur du changement.

**4. L'action judiciaire :** les organismes et cliniques juridiques de femmes ont entraîné toutes sortes de changements, de l'avortement à l'équité salariale, en ayant recours au système judiciaire.

- Des causes types établissent des précédents juridiques et servent à changer la loi ou son application, ce qui représente des avancées pour de nombreuses femmes.
- Les procédures formelles de plainte, notamment devant les tribunaux des droits de la personne, peuvent aussi être porteuses de solutions ayant des effets systémiques.
- Le droit international, comme les pactes et les déclarations des droits de la personne auxquelles le Canada adhère, dont certaines sont juridiquement contraignantes, sont utiles pour soutenir nos arguments en faveur de l'égalité.
- Certains organismes offrent des cliniques juridiques pour permettre aux femmes de mieux comprendre et faire valoir leurs droits (en matière d'emploi ou de droit de la famille, par exemple).

# L'égalité des femmes au Canada

## A. L'analyse environnementale

À la fin de 2017, une rétrospective du mouvement des femmes au cours des dernières années pouvait a priori sembler très positive. La Marche des femmes de janvier 2017 a attiré des millions de personnes partout dans le monde, y compris au Canada. Le mot-clic #MeToo est devenu viral en nommant des hommes ayant abusé de leur pouvoir pour exploiter et agresser des femmes sexuellement. Il est clair que les femmes se mobilisent autour d'enjeux relatifs à l'égalité des genres.

Mais l'égalité des genres a-t-elle vraiment progressé au cours des 15 dernières années? Sur quelles données se base-t-on pour mesurer l'égalité des genres au Canada aujourd'hui? Les avancées en matière d'égalité et d'équité des genres profitent-elles à l'ensemble des femmes, ou seulement à certaines? Le cas échéant, à qui profitent-elles davantage? Pour répondre à ces questions, le Réseau d'égalité des genres Canada<sup>2</sup> a produit une analyse environnementale offrant un aperçu de l'égalité des genres au Canada au cours des quinze dernières années, y compris :

- Le contexte de l'égalité des genres;
- Les revers et les réussites;
- Les stratégies transformatrices efficaces;
- Les possibilités d'action et de collaboration.

L'analyse porte sur trois périodes distinctes :

- **2003-2005** : La fin d'une période néolibérale où l'inégalité des genres était reconnue par le gouvernement fédéral.
- **2005-2015** : Une décennie où le gouvernement fédéral rejetait l'inégalité des genres comme cadre stratégique et opérait des compressions dans le financement du mouvement des femmes ainsi que dans les services et programmes consacrés au soutien des femmes.
- **2015-2017** : Le nouveau gouvernement fédéral a mis en place une plateforme nationale pour inspirer et possiblement animer un mouvement en faveur de l'égalité des genres.

Même s'il y a eu des avancées et des dynamiques favorables à l'égalité des genres, celle-ci n'est toujours pas atteinte au Canada. Que l'on mesure l'égalité ou l'équité, le bien-être des femmes ou des résultats précis en matière d'emploi, de santé et d'éducation, un grand nombre de femmes au Canada se heurtent encore aujourd'hui à des défis importants et des inégalités systémiques. Une approche intersectionnelle révèle qu'aucun domaine n'a connu d'améliorations nettes pour l'ensemble des femmes. Une analyse approfondie révèle que pour certaines – les femmes autochtones, les femmes noires et les autres femmes racisées, les immigrantes, les femmes handicapées et/ou vivant en région éloignée – ces avancées ont été marginales, voire insignifiantes.

L'analyse documentaire et les 55 entrevues et 47 sondages réalisés dans le cadre de cette analyse révèlent un certain nombre de thèmes contextuels, dont :

- Quelques améliorations sur le plan des résultats et de l'état de l'égalité des genres dans certains domaines. Le programme du gouvernement actuel, explicitement favorable à l'égalité des genres, est très prometteur.
- Une visibilité accrue de l'enjeu et des débats plus fréquents au sujet de l'égalité des genres en 2016 et 2017, en particulier en ce qui concerne la violence à caractère sexuel et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

---

2. Le Réseau d'égalité des genres Canada est un réseau national pour avancer l'égalité des genres au pays. Il rassemble des femmes leaders nommées par des organismes communautaires de partout au Canada pour collaborer dans le but de favoriser des changements de politiques, bâtir un leadership intersectionnel et inclusif, et agir collectivement pour faire avancer l'égalité des genres dans une période de trois ans, de 2017 à 2020.

- Le manque de reconnaissance de l'inégalité des genres en tant qu'enjeu social au palier fédéral pendant une dizaine d'années, et le retrait subséquent de la majeure partie du financement des organismes de défense des femmes à l'échelle nationale et régionale, ont eu un impact majeur sur le mouvement des femmes.
- L'institutionnalisation de certains éléments du secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes, en particulier des maisons d'hébergement, au sein du secteur des services sociaux, a considérablement perturbé la capacité des maisons d'hébergement à défendre les intérêts des femmes et à promouvoir le changement social.
- Le mouvement des femmes est toujours aux prises avec la tension qui existe entre la volonté d'améliorer la vie de certaines femmes sur le plan individuel, et l'objectif de trouver des solutions structurelles et systémiques afin d'atteindre l'égalité des genres au bénéfice de l'ensemble des femmes.
- Il n'y a pas assez de lieux et de ressources permettant de réfléchir et de discuter de stratégies au sein de la société civile pour atteindre l'égalité des genres en reconnaissant la complexité des idées, des concepts et des résultats nécessaires.
- Les stratégies les plus efficaces et fructueuses exigent la collaboration et la création de liens entre alliés-e-s et au sein de coalitions plus larges.

## 1. Contexte

L'analyse a été réalisée de juin à novembre 2017. Elle comprenait cinq étapes principales :

a) Du **matériel** a été produit et examiné par le **Comité consultatif**<sup>3</sup> du REGC, dont :

- Une grille d'analyse intersectionnelle indiquant la portée et l'étendue des sujets soulevés dans le cadre du projet. Cette grille d'analyse a été utilisée pour cibler les organisations et les femmes dont l'expertise pouvait être mise à contribution.
- Des questions d'entrevue et de sondage. Les mêmes questions initiales ont été incluses dans les entrevues et le sondage en ligne. Les entrevues comportaient des questions supplémentaires.

b) Cinquante-cinq femmes de partout au Canada<sup>4</sup> ont participé à des entrevues. Initialement, les femmes ont été sélectionnées à l'aide de la grille d'analyse intersectionnelle et en tenant compte des suggestions du comité consultatif et de Catalyst. Les femmes interrogées et sondées ont aussi suggéré des noms d'autres femmes à interviewer. Puisque la liste des femmes contactées pour les entrevues et celle des femmes leaders ayant reçu le lien vers le sondage se recoupaient, de nombreuses femmes qui auraient pu être interrogées ont plutôt choisi de remplir le sondage en ligne, comme la Fédération des femmes du Québec, la Clinique de santé des femmes de Winnipeg, et l'Association des services aux survivantes d'agressions sexuelles de l'Alberta.

c) Les questions d'entrevue ont été reprises dans un sondage en ligne, dont le lien a été envoyé aux femmes leaders du REGC. Quarante-six des 114 leaders que comptait le REGC à ce moment-là ont répondu, ce qui correspond à un taux de réponse de 40 %.

d) Une **analyse documentaire**, comprenant une revue des documents et sites Web pertinents.

e) Un **résumé de l'analyse environnementale** a été présenté à la première rencontre nationale du REGC en septembre 2017. L'analyse a été bonifiée et finalisée en tenant compte des commentaires des participantes à la rencontre.

Des détails sur la méthodologie employée, y compris les défis rencontrés et les limites observées en matière de cueillette de données, figurent à l'annexe A.

3. Le Projet d'égalité des genres a créé un Comité consultatif national de la Fondation canadienne des femmes pour fournir des conseils sur le projet et établir des liens avec les organisations nationales de défense des droits des femmes et de l'égalité des genres.

4. Voir l'annexe D pour la liste des personnes interviewées.

## 2. Le contexte du présent rapport

### Le mouvement féministe / le mouvement des femmes

Au cours des quinze dernières années, les Canadiennes ont participé à de nombreux mouvements sociaux, y compris le mouvement des femmes. La diversité des stratégies, idéologies et approches a souvent porté à croire que le mouvement manquait de cohésion ou de thèmes communs. Une préoccupation centrale se dégage pourtant : l'inégalité que subissent les femmes et la diversité des systèmes et structures qui facilitent cette inégalité. Puisque les femmes ont des identités complexes et non monolithiques, le mouvement comporte inévitablement de multiples points de départ et de multiples résultats.

Le mouvement des femmes s'est souvent aligné avec certaines idéologies associées à des stratégies et partenaires précis :

- revendiquer des changements progressifs à l'intérieur des systèmes et structures sociales existantes;
- cibler le système économique comme source de l'inégalité;
- axer la lutte sur le pouvoir et l'inégalité au sein des relations inhérentes au patriarcat ou à d'autres formes d'oppression.

Le mouvement syndical a fourni des alliés clés pendant toute cette période.

Au début de la période couverte par cette analyse environnementale (soit de 2003 à 2005), entre 2003 et 2005, le gouvernement fédéral continuait à investir dans le mouvement des femmes, notamment en subventionnant des organisations nationales qui travaillaient explicitement sur la cause de l'égalité des femmes. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, bien qu'ayant perdu de l'influence depuis les années 1980, militait encore au nom d'une partie du mouvement des femmes. D'autres organisations, comme l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible, permettaient une représentation nationale plus diversifiée à l'échelle nationale à cette époque.

### L'antiracisme/antioppression (AR-AO) et le féminisme

**Plutôt qu'une approche unique, la PAO (pratique antioppressive) est un terme parapluie désignant un certain nombre d'approches axées sur la justice sociale, dont certaines approches féministes, marxistes, postmodernes, autochtones, poststructuralistes, constructivistes critiques, anticolonialistes et antiracistes. Dans le cadre des mouvements larges pour le changement social, la PAO redéfinit constamment sa théorie et sa pratique pour tenir compte de nouvelles tensions et de nouveaux problèmes sociaux ainsi que de facteurs structurants sous-jacents.**

Catrina Brown

Anti-oppression through a postmodern lens:  
Dismantling the master's tools

Le discours antiraciste et antioppression a émergé du mouvement des femmes afin d'aborder les problématiques relatives à la diversité, la différence et l'inclusion. À partir de la célèbre citation d'Audre Lorde « les outils du maître ne démantèleront jamais la maison du maître », la pratique antiraciste/antioppressive a poussé le mouvement des femmes et les femmes au sein du mouvement à remettre en question leurs propres comportements, actions, structures, processus institutionnels et relations de pouvoir perpétuant l'inégalité (Lorde, 1984).

Au fil du temps, l'approche antiraciste et antioppressive a eu un impact sur le mouvement des femmes au Canada, particulièrement sur le secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes. L'approche antiraciste et antioppression donne une voix aux nombreuses femmes historiquement marginalisées par le mouvement des femmes, et offre de nouvelles perspectives sur de meilleures pratiques et approches tenant compte du caractère enraciné et systémique de l'inégalité.

La mise en pratique de l'analyse antiraciste et antioppression a aussi provoqué des tensions bien réelles autour des approches stratégiques et de financement, en plus de mettre en lumière les différences d'expériences vécues entre les femmes selon leur race, leur orientation sexuelle et leur rapport particulier à d'autres formes d'oppression. Ces tensions se sont reflétées à plusieurs reprises depuis les années 1980, dont récemment, à l'occasion des célébrations entourant le centième anniversaire du droit de vote des femmes, car il s'agissait en fait du centenaire du droit de vote de certaines femmes. Comme l'a remarqué l'écrivaine Septembre Anderson dans un article critique paru dans le *Globe and Mail*, le communiqué de presse indiquait que « le droit de vote a malheureusement été refusé aux femmes autochtones ainsi qu'aux femmes d'origine asiatique et africaine pendant de nombreuses années encore », mais aucune tentative n'a été faite pour préciser la date où le droit de vote leur a été réellement accordé. Mme Anderson poursuit en disant que « les femmes noires et les autres femmes de couleur sont constamment invisibilisées sous la bannière "femmes". La définition par défaut de « la femme » est la femme blanche, celle qui détient le plus de pouvoir systémique, et les problématiques que connaissent les plus privilégiées d'entre nous ont toujours préséance sur les épreuves et les difficultés que subissent les moins privilégiées. » (Anderson, 2017)

Le mouvement des maisons d'hébergement pour survivantes de violence familiale, en mettant en pratique l'approche antiraciste et antioppression, a su élaborer des services qui tiennent compte de la complexité de l'identité de chaque femme et de la nécessité de travailler avec de multiples systèmes pour répondre aux besoins différenciés de chaque femme.

## Une approche intersectionnelle

**L'intersectionnalité est une perspective depuis laquelle il est possible de voir où réside le pouvoir, où il entre en conflit, où il s'imbrique et où il se recoupe. Il ne suffit pas de dire qu'il y a ici un problème racial, là un problème de genre, et là un problème de classe ou LGBTQ. Souvent, ce cadre d'analyse masque l'expérience des personnes qui subissent tous ces problèmes à la fois.**

Kimberlé Crenshaw  
Columbia Law School News

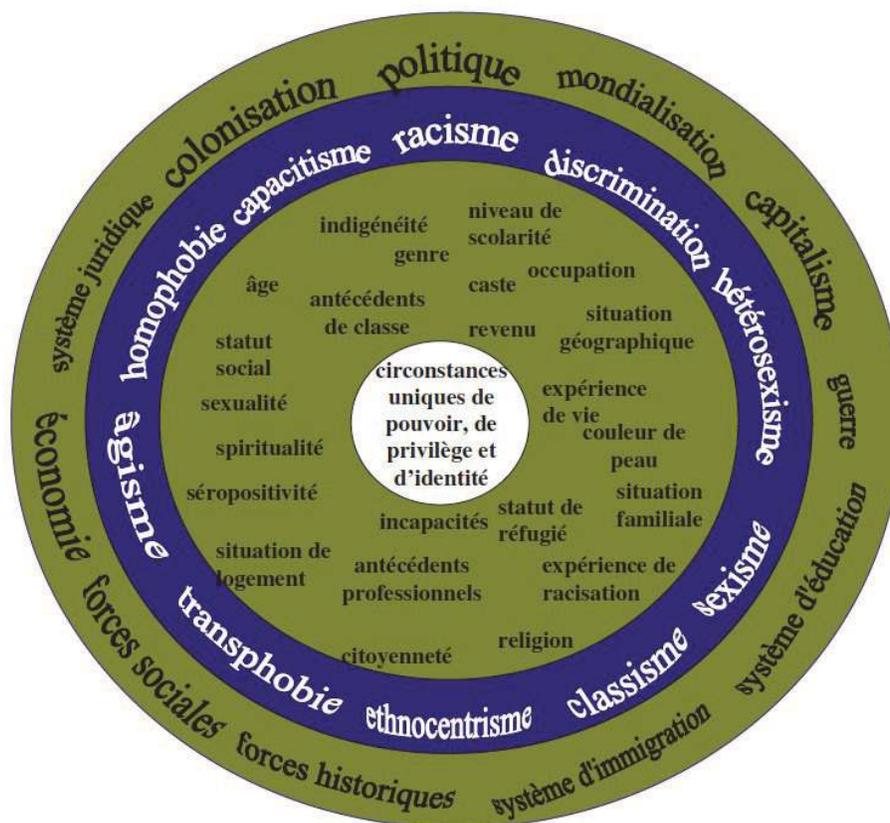
Le cadre d'analyse intersectionnel émerge de l'approche antiraciste et antioppressive. Sans une compréhension intersectionnelle, il est possible que les gains réalisés ne profitent qu'à un segment spécifique de l'ensemble des femmes.

L'analyse intersectionnelle repose sur deux prémisses essentielles. Elle exige le passage d'une compréhension simple de l'identité à une analyse différenciée tenant pour acquis que les expériences d'un individu sont ancrées dans des identités multiples qui peuvent être liées à de multiples formes de discrimination. La seconde prémisse est que l'analyse de genre doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs contextuels, dont : l'objectif et les effets différenciés des lois, réglementations et politiques; la nature et/ou la situation particulière de chaque personne concernée; l'historique social, politique et juridique du traitement de chaque individu concerné en société (Ontario Human Rights Commission, 2001).

Comme l'illustrent les exemples suivants, il est primordial d'appliquer l'approche intersectionnelle à ce travail, et en particulier d'exprimer clairement, dans l'élaboration des politiques, qui en tire parti et qui en est exclu :

- **La violence faite aux femmes autochtones :** Les cadres stratégiques du gouvernement en matière de violence faite aux femmes s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses dérivées de normes statistiques. Statistique Canada estime qu'une femme sur cinq en Ontario subira de la violence au cours de sa vie. Pour les femmes autochtones en Ontario, l'estimation est plutôt de 75 % (Breaking Free, 1989) et, selon un rapport produit par Equay-wuk (1995), le pourcentage atteindrait 98 % dans le Nord de l'Ontario. La perspective intersectionnelle révèle qu'un investissement public appuyé sur la statistique globale ne suffirait pas à répondre aux besoins réels. De plus, la dépendance aux services d'hébergement d'urgence n'est pas une solution viable à la violence qui se produit dans les régions rurales et les communautés uniquement accessibles par voie aérienne, où l'anonymat est impossible et où les maisons d'hébergement sont inexistantes. Dans ces régions, la violence est par ailleurs une conséquence directe de la colonisation et des traumatismes intergénérationnels.
- **Les changements apportés aux prestations de maternité au Canada :** Les changements aux congés parentaux introduits par le gouvernement fédéral en 2016 permettent à un parent de prolonger son congé à 18 mois, mais n'augmentent pas le montant d'argent qu'elle ou il reçoit. En effet, les versements des prestations d'assurance-emploi sont plutôt réduits de 55 % à 33 %. Cette modification des congés parentaux a été vigoureusement revendiquée par des femmes de classe moyenne ayant des difficultés à accéder aux services de garde avant que leur enfant atteigne l'âge de 18 mois. Ces changements ont des effets différenciés. Ils n'auront vraisemblablement aucun effet bénéfique sur la situation des femmes travaillant au salaire minimum ou à peine au-dessus. S'il est extrêmement difficile de survivre au salaire minimum, il est tout simplement irréaliste d'espérer survivre avec 33 % du salaire minimum. Ces changements ne profitent en fait qu'aux personnes dont le revenu leur permet de survivre avec une portion réduite de leur salaire sur une période de 18 mois.
- **Les changements au salaire minimum en Ontario :** L'augmentation du salaire minimum à 15 \$ de l'heure à partir de janvier 2019 profitera directement à certains segments marginalisés de la population qui occupent majoritairement des emplois précaires et moins bien payés. On estime que 27 % des travailleuses et travailleurs autochtones, 36 % des femmes des Premières Nations et 42 % de l'ensemble des femmes immigrantes verront leur revenu bonifié grâce à l'augmentation du salaire minimum. (Centre canadien de politiques alternatives, 2017).
- **Le profilage racial par les services de police :** Le « Black Experience Project in the Greater Toronto Area », un projet de recherche échelonné sur sept ans, a révélé que 50 % des personnes noires de la région de Toronto avaient été interpellées par la police au cours de la période couverte par le projet. La statistique s'élève à 80 % chez les hommes noirs. Ces statistiques contrastent avec le taux de 11 % des personnes blanches interpellées par la police sur la même période. Elles prouvent que la police, un service public, interagit avec les citoyens de manière différenciée en fonction de la race. (Black Experience Project in the GTA, 2017)

Le modèle ci-dessous, conçu par l'Institut canadien de recherches sur les femmes, illustre la combinaison des aspects systémiques, institutionnels, historiques et individuels de l'identité d'une personne qui confèrent différents degrés de pouvoir, de privilège et d'oppression sociale selon leur situation sociale.



Adapté du diagramme de la Roue de l'intersectionnalité de CRIAW/ICREF publié dans Everyone Belongs. A Toolkit for Applying Intersectionality (2009, p.6)

### Le cadre des droits de la personne

Le cadre des droits de la personne reconnaît que les droits humains fondamentaux sont une condition sine qua non de l'égalité. Les accords internationaux sur les droits de la personne stipulent que chaque personne jouit de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, dont le droit à l'alimentation, au logement, à la propriété privée, au choix en matière de reproduction, à la sécurité sociale, aux soins de santé, au travail, à la liberté d'expression politique et religieuse, à l'éducation, ainsi que les droits civils à la vie, à la protection contre la torture et les traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants, et le droit à une participation active, libre et significative.

**Les droits des femmes sont des droits humains,  
et les droits humains sont les droits des femmes.**

Hillary Clinton

Le Canada a une longue histoire d'adhésion aux accords des Nations Unies. En plus des principaux instruments internationaux en matière de droits de la personne, il existe deux instruments qui concernent spécifiquement les femmes : la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)* et la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes*.

De plus en plus, les cadres des droits de la personne sont élaborés de manière à reconnaître la diversité des expériences des femmes. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, par exemple, est un outil de plaidoyer dont se sert le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFH), la principale organisation canadienne de défense des intérêts des femmes en situation de handicap.

Certaines féministes canadiennes ont employé ces principaux cadres des droits de la personne pour revendiquer des modifications aux lois et politiques et pour mettre en lumière la situation des femmes canadiennes sur la scène internationale. Ces instruments ont été particulièrement utiles pour faire reconnaître la question des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones est particulièrement importante à cet égard, car son article 22 rend explicite le droit à la protection des femmes autochtones :

**Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues.**

Nations Unies, 2007

L'Alliance féministe pour l'action internationale (AFAI), dont le financement a été gravement amputé en 2005, continue de défendre et de promouvoir l'application des recommandations des Nations Unies au Canada en faisant valoir ses instruments et en collaborant étroitement avec l'ONU et d'autres organismes internationaux.

## La popularisation du féminisme - le féminisme parapluie

Pour de nombreuses filles et jeunes femmes, les célébrités féminines représentent le nouveau visage du féminisme : pensons à Beyoncé, Kate Perry, Lady Gaga et Emma Watson. Le féminisme des vedettes est souvent plus axé sur l'identité ou le mode de vie que sur un mouvement pour le changement. Le féminisme, dans ce contexte, est parfois centré sur les aspirations et les actions individuelles - comme dans le cas des conseils Lean In de Sheryl Sandberg, directrice générale de Facebook - et omet de reconnaître les obstacles systémiques et structurels qui empêchent les femmes d'atteindre leurs objectifs.

Les magazines féminins grand public couvrent de plus en plus de grands enjeux du féminisme, comme la série publiée en 2017 par Teen Vogue portant sur l'influence des femmes noires sur le féminisme tout au long de l'histoire, ou sa couverture continue de l'administration Trump (Crumpton, 2017).

Certaines personnes soutiennent que la visibilité positive du féminisme a eu un impact sur les résultats de l'élection de 2016, car elle a provoqué une réaction misogyne. « En effet, 2016 a été si féministe dans ses mèmes, ses spectacles, sa musique et autres marqueurs culturels que certaines personnes affirment que cette dynamique politique a généré la réaction antiféministe ayant mené à l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. » (Hobson, 2016) Le fait que d'importantes personnalités du monde de la télévision américain ayant une influence sur l'opinion publique en période électorale (Matt Lauer et Charlie Rose, par exemple) aient été congédiées pour cause de harcèlement sexuel à l'automne 2017 ajoute de la crédibilité à l'hypothèse d'une réaction antiféministe contre l'entrée d'une femme à la Maison-Blanche.

Il est clair que le féminisme populaire représente une plateforme légitime pour l'expression de plusieurs des enjeux médiatisés en 2017, y compris la campagne #MoiAussi contre le harcèlement et les agressions sexuelles, une campagne qui s'est appuyée sur la multiplication de témoignages individuels pour promouvoir des changements systémiques.

L'impact de la popularisation du féminisme n'est pas clair. Comme le souligne Mme Zeisler dans son livre récemment publié, le féminisme populaire s'est transformé « d'un objectif collectif en une marque de commerce » (Zeisler, 2016). Elle reproche à ce « féminisme de marché » de ne pas s'attaquer aux inégalités structurelles qui perpétuent les inégalités.

### 3. L'état de l'égalité des genres au Canada

L'état de l'égalité des genres est complexe et sujet à débat. Les femmes continuent de faire d'importants progrès vers l'égalité, mais elles sont encore confrontées à de la résistance et diverses réactions négatives. Le contexte de l'égalité entre les genres est constamment en mouvement et de nombreux enjeux clés se sont dégagés depuis 2003.

Même si les termes « féministe » ou « mouvement des femmes » ne font pas consensus parmi toutes les femmes ayant milité pour le changement social en matière d'égalité et d'équité entre les genres, certains moments, mouvements et gains essentiels ont défini un mouvement social et historique des femmes clairement axé sur l'égalité des genres.

Les avancées au chapitre de l'égalité des genres doivent toujours être contextualisées à la lumière de tendances nationales et mondiales.

#### Mesurer l'égalité

Des organisations internationales mesurent le progrès d'un pays en fonction de différents indicateurs. Le classement du Canada varie selon les indicateurs utilisés. Cependant, plus les mesures et l'indice utilisés pour évaluer la performance du Canada sont sophistiqués, plus il fait piètre figure au chapitre de l'égalité entre les genres.

Index	Classement du Canada	Qu'est-ce qui est mesuré?
Indice du développement humain des Nations-Unies (2016)	<b>10</b>	L'espérance de vie à la naissance L'espérance et le nombre moyen d'années de scolarisation Revenu national brut par habitant
Indice d'inégalité de genre (2016)	<b>18</b>	Santé : notamment les taux de mortalité maternelle et de naissances chez les adolescentes Renforcement du pouvoir d'agir : obtention d'un diplôme d'études secondaires et représentation parlementaire Taux de participation au marché du travail
Indice mondial de l'écart entre les genres (2016)	<b>35</b>	Participation économique et possibilités : participation au marché du travail, revenu gagné, représentation chez les cadres supérieur-e-s, gérant-e-s, travailleurs et travailleuses techniques et professionnel-le-s Scolarisation : éducation primaire, secondaire et supérieure Santé et survie : ratio des sexes à la naissance, années en bonne santé, prise en compte des années perdues à la violence, maladie... Renforcement du pouvoir d'agir politique : p. ex., représentation au parlement.

## Au-delà des statistiques générales - porter un regard différencié et observer les tendances

Quelles sont les tendances en matière d'égalité des genres au Canada? Sur une période de dix ans, entre 2005 et 2015, le Canada a perdu du terrain, de façon constante, à l'égard de nombreuses mesures de l'équité des genres.

En 2015, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH) a mené sa première évaluation du gouvernement du Canada en dix ans :

- **L'égalité de genre :** Le HCDH observe des « inégalités persistantes entre les femmes et les hommes » au Canada et souhaite une meilleure législation en matière d'équité salariale partout au pays, « surtout chez les minorités et les femmes autochtones. »
- **La violence faite aux femmes :** La persistance de la violence envers les femmes au Canada ainsi que le « manque de données statistiques au sujet de la violence conjugale » incite le HCDH à demander une meilleure protection juridique pour les victimes et plus de maisons d'hébergement et de services.
- **Les femmes autochtones disparues et assassinées :** Dans la foulée des rapports sur les femmes autochtones disparues et assassinées, le HCDH affirme que les femmes et les filles autochtones « sont touchées de manière disproportionnée par des formes de violence potentiellement mortelles, des homicides et des disparitions », et demande une enquête nationale. (Nations Unies, 2015)

Selon le Rapport mondial 2016 sur la parité hommes - femmes du Forum économique mondial, le Canada a connu une baisse du nombre de femmes législatrices, cadres supérieures et gérantes, mais a fait des progrès en matière de représentation équilibrée au parlement national. Selon ce même rapport, la participation et les possibilités économiques sont également en déclin au Canada. (Forum économique mondial, 2016)

Le gouvernement libéral, élu en novembre 2015, a ciblé les trois enjeux soulignés par le HCDH - l'égalité de genre, la violence faite aux femmes et la question des femmes autochtones disparues et assassinées - comme champs d'action prioritaires. Selon le Rapport de novembre 2017 du Forum économique mondial, la parité entre les hommes et les femmes est au point mort dans le monde, sauf dans certains pays (dont le Canada) où d'importantes avancées vers la parité ont été faites au cours de l'année précédente. Le Canada est passé du 35<sup>e</sup> rang du classement de l'Indice d'inégalité entre les sexes, en 2016, au 16<sup>e</sup> rang en 2017. Ces résultats montrent que le leadership national et des engagements politiques peuvent avoir un impact sur les objectifs poursuivis en matière d'égalité des genres. (Forum économique mondial, 2017)

En appliquant une analyse intersectionnelle, ces classements nous révèlent seulement une partie de l'histoire. Le même indicateur - l'Indice de développement humain des Nations Unies - qui place le Canada au 10<sup>e</sup> rang de façon générale, le classe pourtant au 67<sup>e</sup> rang au chapitre de l'égalité pour les femmes autochtones. Cet écart indique que différentes stratégies sont nécessaires pour s'attaquer aux inégalités de genre chez différents groupes de femmes dans notre société. (Programme de développement des Nations-Unies, 2016)

Le classement du Canada varie également en fonction de différents indicateurs. Par exemple, selon le Rapport sur l'écart mondial entre les genres, il n'y a pas d'écart de genre sur le plan du niveau de scolarité au Canada. Ce constat correspond au fait que depuis 1990, plus de femmes que d'hommes obtiennent un diplôme universitaire, et que depuis 2016, les femmes sont les personnes les plus scolarisées de la population générale. Les femmes constituent la majorité des personnes s'inscrivant à des études postsecondaires (56,3 % en 2015-2016) et sont très dominantes dans les domaines de l'enseignement (76 %), de la santé et des domaines connexes à la santé (73 %). Les femmes continuent toutefois à être sous-représentées dans les STIM (39 % des étudiant-e-s inscrit-e-s) (Statistique Canada, 2017). Malgré l'égalité de genre en éducation et une population de femmes très scolarisées, le Canada n'a toujours pas atteint l'égalité des genres.

Un résumé des sources des statistiques générales figure à l'annexe C.

## **Les tendances 2005 - 2015 en matière d'égalité des genres : des progrès considérablement ralentis**

Pendant dix ans, l'égalité des femmes n'a pas été au programme du gouvernement fédéral, tout comme la pauvreté, le logement et bien d'autres enjeux relatifs à l'égalité. L'impact a été ressenti dans de nombreux secteurs.

En 2010, environ cinq ans après le début de son mandat, le gouvernement conservateur de Stephen Harper s'est considérablement éloigné de l'égalité des genres :

- Le mandat de Condition féminine Canada a été modifié pour exclure « l'égalité des genres et la justice politique », son budget a été réduit de 37 % et 12 des 16 bureaux régionaux ont été fermés.
- Plus de 30 organisations de femmes ont perdu 100 % de leur financement, dont l'Association nationale de la femme et du droit, l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF), l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et Planning des naissances.
- Le financement de toutes les organisations autochtones nationales a été réduit de plus de 40 %, y compris celui de l'Association des femmes autochtones du Canada et Pauktuutit Inuit Women of Canada. Des organisations autochtones comme l'Organisation nationale de la santé autochtone et la Fondation autochtone de guérison ont été complètement éliminées.
- Le financement de Sœurs par l'esprit, de l'Association des femmes autochtones du Canada, a été éliminé malgré une inquiétude grandissante à l'échelle internationale au sujet des femmes disparues et assassinées.
- Les services d'établissement ont été considérablement réduits.
- Le Programme national de garderies qui était prévu a été éliminé et les ententes bilatérales connexes avec les provinces ont été annulées. Sous prétexte d'offrir de meilleurs « choix » aux parents, une allocation mensuelle imposable de 100 \$ pour les enfants d'âge préscolaire a plutôt été mise en place – un montant qui couvre à peine l'embauche occasionnelle d'un-e gardien-ne d'enfants.
- Le Programme de contestation judiciaire, qui soutenait des contestations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, a été fermé.

L'impact sur le mouvement des femmes a été considérable. Les compressions budgétaires imposées aux organisations de femmes ont mené au démantèlement complet ou à la fermeture de plusieurs organisations locales et nationales. D'autres ont maintenu leurs activités, mais à capacité fortement réduite. La perte d'expertise a été majeure. Le travail de défense des droits et intérêts a perdu tout son financement. En même temps, le gouvernement a réduit le financement du mouvement des personnes handicapées, des services d'immigration et d'établissement et d'autres secteurs où les femmes aux prises avec des formes multiples de discrimination trouvent des services de soutien ou luttent pour le changement systémique et les changements de politiques. La fermeture d'organisations comme le Prairie Women's Centre of Excellence a également occasionné une perte d'expertise en matière de recherche.

Les compressions budgétaires ont aussi causé la disparition d'espaces sûrs permettant aux femmes d'accéder à des services, de cerner des problématiques et d'élaborer des solutions. De nombreuses organisations ayant survécu aux coupures ont travaillé dans la peur, hésitant souvent à prendre la parole de peur de voir leur financement coupé ou leur statut d'organisme de bienfaisance révisé. Parmi les organisations ayant survécu, le financement est encore un enjeu majeur, et un financement de base durable est pratiquement impossible à trouver. Le vieillissement des membres, la fermeture de certaines fondations et des mesures plus contraignantes en matière de don chez certains donateurs du secteur privé sont d'autres facteurs contribuant aux difficultés rencontrées par certains groupes à la recherche d'un financement durable. Dans l'ensemble, le financement des organisations de femmes est devenu fragmenté et axé sur les projets.

Certaines juridictions ont également subi les effets d'une érosion des organismes gouvernementaux travaillant sur l'égalité entre les genres. Le ministère provincial de la Condition féminine en Colombie-Britannique a été fermé,

tout comme le comité consultatif provincial au Nouveau-Brunswick (il a été remplacé par le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick après des années de travail acharné). Les commissions des droits de la personne de différentes régions ont également connu d'importantes réductions d'effectifs.

Des compressions budgétaires généralisées ont touché les services communautaires et publics. Le financement des maisons d'hébergement a stagné pendant dix ans dans presque toutes les provinces. Les services de santé des femmes ont été réduits dans certains secteurs. La perte de financement a eu un effet particulièrement grave sur les milieux ruraux où les services étaient déjà rares avant les compressions. Plusieurs des réductions n'ont jamais été récupérées.

Les compressions aux services publics et aux organisations de femmes ont porté un triple coup aux femmes : la plupart des personnes mises à pied étaient des femmes, la majorité des bénéficiaires des services étaient aussi des femmes, et le soutien antérieurement apporté par ces services est maintenant disproportionnellement pris en charge par les femmes au sein de leur famille, ce qui ajoute à la charge de travail invisible et non rémunéré des femmes. La perte de services communautaires touche souvent et disproportionnellement les femmes à l'intersection de multiples oppressions.

Un programme fédéral de service de garde universel avait été annoncé en 2004. Des ententes bilatérales avaient été signées entre le fédéral, les provinces et les territoires tout au long de l'année 2005. Le programme semblait être sur le point d'être mis en œuvre lorsque le nouveau gouvernement conservateur a pris le pouvoir et a annulé toutes les ententes bilatérales. Si les ententes avaient été mises en œuvre, le Canada aurait aujourd'hui quelque chose ressemblant un système de garderies national, ce qui éliminerait un obstacle majeur à l'employabilité et la sécurité économique des femmes. (Jenson, 2006)

L'accord de Kelowna a été négocié et signé. Il était prêt à être mis en œuvre lorsque le nouveau gouvernement l'a annulé en 2006. Cette entente historique entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et des leaders autochtones comportait un plan de dix ans visant à considérablement améliorer la vie des Autochtones sur les plans de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Entre 2005 et 2015, selon toutes les mesures d'évaluation internationales, les femmes ont connu des pertes importantes sur le plan de l'égalité des genres. Selon l'Indice des Nations unies mesurant l'égalité entre les genres, « à partir de 2005, le Canada a perdu énormément de terrain dans des domaines clés de l'égalité des genres, chutant de 13 places au classement global du pays en 2008. » (Nations Unies, 2011)

Pour la première fois depuis que l'étude annuelle a été lancée, il y a trois ans, le Canada se classe derrière les États-Unis sur le plan de la réduction de l'écart entre les genres. Il s'agit de la troisième année où le classement du Canada connaît un recul. L'an dernier, le pays était au 18e rang de l'enquête sur l'écart entre les genres, après avoir été au 14e rang en 2006.

Nations Unies, Indice d'inégalité de genre, 2010

### **Maintenir les organisations et les services en matière d'équité de genre**

enir le front, maintenir les activités d'un organisme et continuer à offrir des services en période d'austérité est tout un exploit. Les programmes locaux aident notamment les femmes à échapper à la violence, à trouver de l'emploi, à travailler dans des domaines non traditionnels, à mieux vivre la transition dans un nouveau pays, à prendre soin de leur santé et leur bien-être, et à obtenir des services juridiques lorsqu'elles subissent des injustices ou doivent faire face système judiciaire. Ce sont ces programmes et organismes qui sensibilisent le public, enseignent aux jeunes à établir des relations responsables et éduquent les prestataires de services en matière d'intersectionnalité et d'inégalité des genres afin que leurs services soient mieux adaptés.

Grâce à la persévérance du mouvement des femmes, à un excellent travail d'organisation et à des collaborations authentiques, certains organismes ont réussi à renforcer leur capacité :

**« Nous avons survécu. À la fin de l'ère Harper, nous avons l'impression de sortir d'une caverne. Vous ne pouvez vous imaginer tout ce que nous avons dû faire pour la simple survie de CRRU. »**

**Martha Friendly  
Childcare Resource and Research Unit**

respecté travaillant au nom des femmes handicapées à l'échelle nationale et internationale.

- Sexual Assault Services of Saskatchewan a bâti un réseau de dix organismes membres et accédé à un financement de base et à du financement pour la recherche.
- Le Native Youth Sexual Health Network est un organisme « petit, mais puissant » qui travaille auprès des jeunes sur les principaux enjeux de santé sexuelle. Son travail est mondialement reconnu et l'organisme entretient un nombre important de partenariats et de collaborations.
- En deux ans seulement, l'Association des femmes autochtones de l'Ontario est passée de l'instabilité financière à un budget de 8 millions de dollars et a maintenant la capacité d'offrir des services de grande qualité et culturellement appropriés partout en Ontario.
- Aboriginal Shelters of Ontario a organisé 31 maisons d'hébergement dans les réserves autochtones d'Ontario et à l'extérieur de celles-ci. C'est l'une des toutes premières fois que les maisons d'hébergement étaient organisés et coordonnés entre les champs d'application fédéral et provinciaux.

- Hébergement femmes Canada a été mis sur pied et défend les intérêts collectifs des maisons d'hébergement pour les femmes survivantes de violence. Avec le soutien du mouvement syndical, elles ont regroupé 28 organisations afin de rédiger une ébauche de Plan national d'action contre la violence faite aux femmes avant l'élection de 2015.

- Le RAFH a mis sur pied un bureau central bilingue à Montréal et s'est positionné comme un intervenant

### **Les tendances après 2015 : le rétablissement de l'égalité des genres**

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau, qui a fait campagne sur la promesse de lutter pour l'égalité des genres, affirme avoir mis sur pied le premier cabinet fédéral ayant une représentation équilibrée des genres « parce qu'on est en 2015 », sous-entendant que l'égalité des genres est une évidence.

Depuis son élection en octobre 2015, le gouvernement fédéral libéral a adopté une approche politique explicite sur l'égalité de genre, qui comprend notamment :

- Le lancement de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées (août 2016)
- La réhabilitation du mandat de Condition féminine Canada d'offrir du financement aux groupes de défense des droits et intérêts des femmes et des filles (automne 2016).
- Dix millions de dollars sur cinq ans, commençant en 2016-2017, en soutien aux activités de l'ONU en Afrique de l'Ouest, y compris au Libéria (novembre 2016).
- Pour 2016-2017, 1,5 million de dollars en soutien à l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire (novembre 2016).
- Une Politique d'aide internationale féministe vouée à verser 15 % de l'aide au développement bilatéral du Canada à des programmes qui ciblent l'égalité de genre et le renforcement du pouvoir d'agir des femmes et des filles (juin 2017).
- Réaffirmation d'un engagement de l'ensemble du gouvernement à adopter une analyse comparative entre les sexes + (ACS+) à l'égard de toutes les politiques et décisions.
- Analyse comparative entre les sexes partielle du budget 2017 (mars 2017).
- Engagement de consacrer 25 % des programmes et services de la Stratégie nationale en matière de logement aux femmes et aux filles (novembre 2017)
- La Stratégie pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe a été élaborée avec des expert-e-s communautaires (juillet 2017).

- L'élaboration d'un Cadre national en matière d'éducation préscolaire et de garderies ainsi qu'un Cadre en matière d'éducation préscolaire et de garderies à l'intention des autochtones, conçu en collaboration avec des partenaires autochtones, qui reflète les cultures et les besoins uniques des enfants autochtones, inuits et métis partout au Canada (2016-2017).

**L'ACS+ sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes ou autres. Le « plus » dans ACS+ signifie que l'analyse ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs, comme la race, l'origine ethnique, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle.**

Condition féminine Canada, 2016



- Dans le cadre des négociations sur l'ALÉNA, le Canada a ajouté un chapitre sur l'égalité des genres, parce que « l'égalité des genres est un enjeu économique. » (Automne 2017)
- La Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) est une allocation calculée en fonction du revenu des parents. La prestation maximale est de 6 400 \$ pour les enfants de moins de 6 ans et de 5 400 \$ pour les enfants de 6 à 17 ans (juin 2016). On estime que le taux de pauvreté infantile passera de 7,8 % à 6,7 % un an après la mise en œuvre de la PFCE. (Moscovitch et Falvo, 2017)

Même si le gouvernement a opéré des changements d'orientation importants en matière d'égalité des genres, il reste à voir s'il a la capacité de mettre en œuvre une approche fondée sur le genre. Lynda Gullason a souligné ses préoccupations dans une chronique du Globe and Mail, le 14 avril 2017 :

- Aucune exigence contraignante ne pousse les ministères et les organismes du gouvernement fédéral à adopter cette approche. Seuls 30 des 110 ministères souscrivent formellement au plan d'action fondé sur l'analyse comparative entre les sexes, et ce, 22 ans après son adoption initiale.
- Condition féminine Canada (CFC) ne fait aucun suivi, évaluation ou rapport sur la mise en œuvre et les résultats des ministères et des organismes, même si CFC a reçu la consigne de le faire après la vérification de 2009.
- CFC n'a pas l'autorité de veiller à l'application de l'analyse comparative entre les sexes. Les ministères et les organismes qui ne l'appliquent pas ne font face à aucune conséquence.
- L'équité entre les genres n'est pas mesurée : il n'y a pas de cueillette de données à analyser pour corriger les pratiques injustes; aucune base de référence ou cible n'a été fixée, et aucun indicateur de performance n'a été choisi pour évaluer les avancées.

- Les ministères qui mènent des analyses comparatives entre les sexes ne répondent pas tous aux exigences pour proposer des mesures de lutte contre les inégalités de genre. Par exemple, les Forces armées canadiennes ont fixé à 25 % le taux cible d'emploi de femmes, mais n'ont pas élaboré une stratégie d'équité en matière d'emploi leur permettant d'atteindre cette cible. Le taux d'emploi des femmes au sein des Forces armées demeure stable à 14 %. Dans son rapport de 2015, Michael Ferguson, le vérificateur général, constate que la moitié des analyses comparatives entre les sexes menées par les ministères vérifiés sont incomplètes, mais que les ministères ont « tout de même conclu » qu'il n'y avait pas d'impacts spécifiques au genre (Gullason, 2017).

## Tendances mondiales : les 15 dernières années

### Contexte économique - la mondialisation et les inégalités

Le lien entre la mondialisation et les inégalités de genre est un enjeu complexe. La mondialisation et les politiques de la mondialisation touchent profondément les femmes, surtout les femmes racisées, immigrantes et réfugiées. La croissance et la reprise économiques dépendent souvent de la place qu'occupent les femmes marginalisées au sein de l'économie. Le Forum économique mondial (FEM) estime maintenant qu'il faudra peut-être attendre plus de 170 ans pour atteindre la parité mondiale entre les genres. Les estimations précédentes du FEM étaient d'une durée de 80 ans, puis augmentées à 120 ans. Il continue de ralentir. (Forum économique mondial, 2016).

De façon générale, le monde n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui. Pourtant, la prospérité générée exacerbe les inégalités entre les genres, les classes et les races, au sein des nations et entre ces dernières.

Une des conséquences de la mondialisation est la restructuration des politiques gouvernementales pour accommoder le contexte économique, par exemple, des périodes de réduction de l'État providence et des services publics, la déréglementation des marchés et un virage vers la gestion des risques en matière de politiques publiques, la privatisation et l'accent placé sur le rôle de contribuables des citoyen-ne-s. Tous ces changements en matière de politiques publiques ont un impact direct sur les femmes en général et sur les femmes faisant partie de groupes défavorisés en particulier.

**La croissance économique mondiale n'est pas automatiquement synonyme d'égalité, et la croissance inclusive ne peut être atteinte avec des politiques ne tenant pas compte du genre. La crise actuelle en matière d'inégalité prend racine dans le fondamentalisme de marché, soit l'idée que la croissance économique repose sur la réduction des services et la non-intervention dans les marchés. C'est toutefois précisément à l'aide de services publics en santé et d'intervention gouvernementale stratégique qu'il est possible de lutter efficacement contre les facteurs contribuant à l'inégalité économique des femmes.**

Kate McInturff et Brittany Lambert  
Making Women Count, The Unequal Economics of Women's Work

### Résistance et ressacs

On observe un ressac antiféministe persistant depuis le début des années 1980. Ce ressac est non seulement toujours présent, mais il est aujourd'hui bien ancré.

À titre d'exemple, pensons aux politiques et aux attitudes des groupes du gouvernement conservateur (2006-2015) on a favorisé des groupes qui maintiennent des valeurs alignées avec la xénophobie, et la suprématie masculine blanche et dominante; à la présence accrue de groupes masculinistes de droite cherchant à nuire à l'égalité entre les genres; aux émissions de « radio-poubelle » de droite attaquant régulièrement les femmes, l'égalité des genres et divers groupes religieux et culturels. L'espace accordé aux discours extrémistes légitime la montée de la droite, comme l'ont reconnu de nombreux leaders politiques après l'attaque du 29 janvier 2017 contre la mosquée du Centre culturel islamique à Québec, qui a fait six morts.

Ce sentiment de supériorité et de suffisance était évident lors de la victoire de Donald Trump contre Hillary Clinton aux élections présidentielles américaines en 2016. Le langage qu'emploie le président Trump et son manque flagrant de respect envers les femmes exposent le degré de tolérance de la démocratie à l'égard du sexisme qui blesse et dénigre les femmes, une intolérance diffusée partout en Amérique du Nord par un complexe médiatique continental. La théoricienne et autrice bell hooks décrit cette campagne :

**Il est absolument évident qu'une grande partie de la campagne menée contre Hillary Clinton était ancrée dans la misogynie et la haine des femmes, et de bien des façons, Mme Clinton est devenue une représentation symbolique du féminisme. Tant d'hommes patriarcaux, surtout des hommes blancs, ont l'impression que le féminisme leur a ôté quelque chose. Je pense que pour ces groupes de personnes, la défaite d'Hillary Clinton était en quelque sorte une victoire leur permettant de récupérer une partie du pouvoir patriarcal. Mais le patriarcat n'a pas de genre. De très nombreuses femmes n'appuyaient pas Hillary Clinton et n'ont pas voté pour elle. Il ne s'agit pas d'un seul homme misogyne qui déteste les femmes, mais de toute la structure de notre société. Des masses de personnes détestent vraiment les femmes qui font valoir leur pouvoir et ont peur d'elles.**

bell hooks, *On The State Of Feminism And How To Move Forward Under Trump*

Des croyances profondément enracinées, qui doivent nécessairement être contestées et combattues pour atteindre l'égalité des genres, sont également apparentes dans le traitement des femmes sur le plan du leadership politique au Canada. La première ministre de l'Alberta, Rachel Notley, la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, et la ministre fédérale de l'environnement, Catherine McKenna, ont toutes les trois parlé publiquement des insultes misogynes et des menaces qu'elles ont reçues, une expérience que partagent de nombreuses femmes en position de leadership politique (Peckford, 2017).

### **Comportement social**

Un livre publié récemment, *Women and Power*, décrit comment les espaces publics où ont lieu les discours et les débats, particulièrement les lieux de pouvoir, continuent à être dominés par des hommes. Tant et aussi longtemps que les femmes ne seront pas pleinement engagées dans les espaces d'influence, c'est-à-dire là où est formulé le discours fondamental qui façonne le comportement social, celui-ci ne changera pas (Beard, 2017).

Le privilège est généralement invisible pour les personnes qui en jouissent. En fait, le succès de la socialisation réside dans le fait que les personnes tiennent pour acquis leur droit d'avancer avec confiance en société. Il s'agit d'une réalité problématique lorsque la socialisation élémentaire encourage le sexisme et d'autres formes de discrimination.

### **Pour la personne qui est habituée à ses privilèges, l'égalité ressemble à de l'oppression.**

Le Conseil américain de l'éducation a mené une étude dans laquelle il demandait aux enseignant-e-s de faire de leur mieux pour interagir avec les filles et les garçons de façon égale. Après l'expérience, les garçons ont été invités à dire comment ils s'étaient sentis. Leur réponse commune était la suivante : « Les filles ont reçu toute l'attention. » Les garçons ont vécu l'égalité comme une perte. D'autres études confirment ce biais profondément enraciné.

Une étude menée auprès d'hommes conclut que lorsque 20 % des personnes dans une pièce sont des femmes, les hommes ont l'impression qu'il s'agit de 50 %. Lorsque 30 % sont des femmes, les hommes pensent qu'il s'agit de 60 % (Forum économique mondial).

Cette façon de penser déformée est ancrée dans notre quotidien, comme l'illustre le phénomène de la « mecspliation ».

**Lorsqu'un homme « mecsplique » quelque chose à une femme, il l'interrompt ou parle en même temps qu'elle pour lui expliquer quelque chose qu'elle sait déjà - en fait, quelque chose dont elle est même peut-être spécialiste - en présument en savoir plus qu'elle sur le sujet. Souvent, ce qui est expliqué est en lien direct avec des sujets uniques aux femmes - leur corps, leurs expériences, leur vie.**

Lara Rutherford-Morrison  
6 Subtle forms of Mansplaining That Women Encounter Each Day

La recherche tend à confirmer l'idée que les hommes occupent plus « d'espace » verbal que les femmes :

- Les hommes dominent les conversations durant les réunions professionnelles. Une étude réalisée par des chercheurs et chercheuses des universités Brigham Young et Princeton montre que les femmes parlent seulement 25 % du temps lors de rencontres professionnelles, tandis que les hommes occupent jusqu'à 75 % du temps de parole lors d'une réunion moyenne.
- Les hommes et les garçons dominent la conversation dans les salles de classe. Une étude menée en 2004 par la Faculté de droit de Harvard constate que les hommes sont 50 % plus susceptibles que les femmes de faire au moins un commentaire pendant un cours, et 144 % plus susceptibles de parler de leur propre initiative au moins trois fois.
- Les hommes occupent plus d'espace que les femmes dans la presse écrite et le journalisme en ligne.
- Sur Twitter, les hommes sont « retweetés » plus souvent que les femmes. Les femmes représentent 62 % des usagers et usagères de Twitter, alors que 63 % des « tweets » repris appartiennent à des usagers masculins. (Hancock et Rubin, 20014)

Rebecca Solnit, dans son essai intitulé « Men Explain Things to Me » (les hommes m'expliquent des choses), raconte comment, lors d'une fête, un homme a essayé de lui expliquer le livre qu'elle avait elle-même écrit. Elle décrit comment ces expériences, en apparence quasi inoffensives, constituent un phénomène bien réel, et fort dommageable, lorsqu'elles sont accumulées :

**Toutes les femmes savent de quoi je parle. Il s'agit de la présomption qui complique parfois la vie de n'importe quelle femme, dans n'importe quel domaine; qui empêche les femmes de prendre la parole ou de se faire entendre lorsqu'elles le font; qui réduit brutalement les jeunes femmes au silence en leur montrant, de la même manière que le harcèlement dans la rue, que ce monde n'est pas le leur. (Solnit, 2012)**

## B. Les enjeux prioritaires d'aujourd'hui

Même si toutes sortes de réponses se dégagent des entrevues et des sondages, trois enjeux et une approche globale (l'analyse intersectionnelle) reviennent constamment. Quelle que soit la problématique abordée, les personnes répondantes affirment clairement l'importance d'employer une analyse intersectionnelle.

Actuellement, les trois enjeux prioritaires en matière d'égalité des genres qui se dégagent de l'étude sont :

- 1. La violence faite aux femmes**
- 2. La pauvreté et l'insécurité économique**
- 3. Les femmes autochtones.**

**« Sans l'application d'une rigoureuse analyse intersectionnelle, le mouvement des femmes n'est pas crédible. Si le mouvement n'inclut pas tout le monde, il n'existe pas. »**

Bonnie Brayton  
Réseau d'action des femmes  
handicapées du Canada  
Comité consultatif du REGC

### 1. La violence faite aux femmes :

- La violence fondée sur le genre
- La violence sexuelle, notamment en milieu collégial et universitaire
- La violence conjugale, notamment la violence conjugale en milieu de travail
- La cyberviolence

### 2. La pauvreté et la sécurité économique :

- L'équité salariale
- L'équité en matière d'emploi
- Les disparités sur le plan économique pour les femmes immigrantes, autochtones, racisées et handicapées
- Des emplois décents
- Le salaire minimum
- Le revenu de subsistance garanti
- Les droits des travailleurs et travailleuses migrant-e-s

### 3. Les enjeux relatifs aux femmes autochtones :

- Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- Le colonialisme et ses impacts
- Le traumatisme intergénérationnel
- Les pensionnats
- La vérité et la réconciliation
- L'interaction entre la pauvreté, le logement, l'éducation et les possibilités économiques
- Le leadership des femmes autochtones

### 1. La violence faite aux femmes

Au Canada, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de crimes violents. Même si les taux de la plupart des crimes violents sont en déclin, les taux de violence sexuelle – dont les femmes et les filles sont disproportionnellement victimes – demeurent stables depuis 20 ans (Perreault, 2015). Au Canada, presque un demi-million de femmes rapportent chaque année une agression sexuelle (Johnson, 2012). Sur une période de cinq ans, plus de 340 000 femmes rapportent avoir subi de la violence dans une relation intime (Canadian Centre for Justice Studies, 2016).

Justice Canada estime que le coût économique des agressions sexuelles et de la violence entre partenaires intimes est de plus de 12 milliards de dollars par année (Hoddenbagh et al, 2014).

### **Changements du discours public, des politiques et des lois**

La population est de plus en plus sensibilisée à plusieurs aspects de la violence faite aux femmes, et le débat public a considérablement évolué, ce qui rend possibles certains changements systémiques.

Dans le cadre de notre étude, des sources attribuent directement ce changement positif à l'activisme, à l'attention soutenue portée à ces enjeux, aux recherches menées par des femmes et des personnes alliées appuyant l'égalité des genres, et au changement de gouvernement fédéral en 2015.

### **La violence sexuelle**

Au cours des dernières années, des cas très médiatisés d'agressions sexuelles et de sexisme institutionnalisé au Canada et aux États-Unis ont été au cœur de l'activisme et de la mobilisation féministes. Du harcèlement sexuel au viol, la prévalence et la banalisation de la violence sexuelle dans la vie des femmes sont désormais ouvertement abordées.

Les cas de Jian Ghomeshi, en 2016, et de Bill Cosby en 2015, ont mis en lumière l'incapacité du système judiciaire à protéger les femmes. Bill Cosby fait maintenant face à un nouveau procès. Le juge William Horkins, qui a acquitté M. Ghomeshi en 2016 sur la base d'un « doute raisonnable », a affirmé que son jugement n'équivalait en aucun cas à déclarer que « ces événements n'avaient jamais eu lieu ». (R. contre Ghomeshi, 2016)

La propagation virale de #MoiAussi (#MeToo en anglais) sur les médias sociaux en octobre 2017, une campagne de dénonciation d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel, est devenue un véritable mouvement propulsé par des millions de messages. Lancée et mise de l'avant par l'activiste sociale Tarana Burke, la campagne #MoiAussi a gagné en popularité lorsque l'actrice Alyssa Milano a encouragé les femmes à tweeter pour rendre publiques leurs expériences d'agression et ainsi démontrer le caractère généralisé des comportements misogynes.

Ces cas ont également exposé les préjugés racistes dans nos réactions à la violence sexuelle. En 2017, le Globe and Mail a souligné un exemple de ce phénomène. En 2014, une femme autochtone itinérante de 27 ans avait été violemment attaquée, détenue et agressée sexuellement à Edmonton, en Alberta. Lors de l'audience un an plus tard, la victime a été emprisonnée pendant cinq jours de manière à garantir qu'elle soit présente pour témoigner contre l'accusé. Pendant au moins deux jours, elle a dû témoigner avec des chaînes aux pieds. Le juge a refusé de la libérer provisoirement pour lui permettre de visiter sa mère. À au moins deux reprises durant sa détention, elle a été conduite au tribunal dans le même véhicule que son agresseur. (Fine, 2017)

Nicole Pietsch, de la Ontario Coalition of Rape Crisis Centres (OCRCC), a contextualisé la situation de cette jeune femme autochtone : « ...l'âge, la race et d'autres privilèges (ou l'absence de privilèges) ont des effets sur votre expérience de la violence. Les jeunes femmes appartenant à des groupes raciaux et socioéconomiques marginalisés sont plus susceptibles d'être la cible de violence sexuelle. Et si la plupart des personnes qui se portent à la défense des femmes s'entendent pour dire que la capacité du système de justice à résoudre ces crimes est globalement faible, la réponse du système aux plaignantes autochtones est carrément mauvaise. » (Building a Bigger Wave, 2017)

Au début de 2018, des femmes de Hollywood ont lancé la campagne « Time's Up ». Cette campagne de lutte contre les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel comprend un fonds de défense de 13 millions de dollars pour les femmes qui n'ont pas la possibilité de dénoncer la violence dans leur milieu de travail ou de passer à l'action sans risquer de perdre leur emploi. La campagne est une réponse directe aux préoccupations soulevées par des femmes qui ne peuvent prendre le risque de nommer des agresseurs. Elle montre à quel point les femmes sont sensibles aux différentes préoccupations relatives à l'inclusion.

L'adoption de lois en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba obligeant les universités et les collèges à mettre en œuvre des politiques luttant spécifiquement contre la violence sur les campus est un autre exemple de réussite. De nombreux campus prennent l'enjeu au sérieux et agissent, souvent après avoir consulté des groupes de femmes pour élaborer des politiques appropriées. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour vaincre la violence sexuelle sur les campus, ces changements sont positifs. Des plans d'action contre la violence sexuelle ont été adoptés par les gouvernements provinciaux en Saskatchewan et en Ontario. Dans le cas de l'Ontario, le plan a été intégré à la loi.

### Une priorité nationale

La violence faite aux femmes est encore aujourd'hui profondément ancrée dans notre société et trouve toujours de nouvelles façons de se manifester, y compris par l'hyper sexualisation des filles, la cyberviolence et la traite des personnes.

En juillet 2017, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il s'engage à investir 100 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre d'Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Plus de 75 % (77,5 millions de dollars) de ces fonds serviront à établir un Centre du savoir sur la violence fondée sur le sexe, dans le but de recueillir des données, mener des recherches et mettre sur pied des programmes. Certaines personnes s'interrogent sur la nécessité de recueillir davantage de données alors qu'il est clairement temps de passer à l'action collective.

Au cours des 15 dernières années, différents projets ont été lancés pour lutter contre la violence faite aux femmes.

### À l'échelle fédérale

- **La Loi sur l'immigration :** Depuis 2012, les conjoint-e-s parrainé-e-s et les conjoint-e-s de citoyen-ne-s canadien-ne-s n'étaient admissibles qu'à la résidence permanente conditionnelle. Ce statut provisoire faisait en sorte que pendant leurs deux premières années au Canada, les femmes pouvaient être expulsées si le gouvernement estimait que leur mariage était frauduleux. En vertu de ces deux dispositions juridiques, les femmes dans cette situation qui rapportaient de la violence familiale risquaient d'être criminalisées ou expulsées. Les groupes de femmes ont mis sur pied une vaste coalition et réussi à obtenir l'abrogation de la résidence permanente conditionnelle en 2017. D'autres pays ont des lois similaires, mais le Canada est le seul pays à avoir abrogé cette disposition. De nouvelles politiques mieux définies encadrent à présent la situation en question.

### À l'échelle provinciale et territoriale

- En 2015, le gouvernement de l'Ontario a lancé un **Plan d'action pour mettre fin à la violence sexuelle**. Ce plan comporte un investissement de 41 millions de dollars pour lutter contre la violence sexuelle sur les campus étudiants et améliorer les services communautaires.
- **La violence conjugale en milieu de travail :** Le Manitoba a adopté une loi encadrant les normes d'emploi permettant aux femmes de prendre un congé. La législation en matière de santé et de sécurité au travail de l'Ontario comporte certaines mesures et le gouvernement envisage des modifications qui obligeront les employeurs à accorder des congés rémunérés et non rémunérés. Le Centre de recherche et d'éducation sur la violence faite aux femmes et aux enfants travaille avec le Congrès du travail du Canada (CTC) à l'élaboration d'un programme de formation qui sera offert par le CTC à l'ensemble de ses membres. Plusieurs des grands syndicats intègrent sept éléments clés (congé payé, heures de travail flexibles, planification de la sécurité, etc.) dans leurs négociations collectives.
- **Les enquêtes du coroner :** Les enquêtes du coroner sur les homicides ont entraîné des changements de politiques et de pratiques dans de nombreuses communautés et régions. En Ontario, des changements législatifs obligent les tribunaux à tenir compte de la violence familiale dans les décisions en matière de garde et de droits de visite.
- **La traite des personnes :** Le Manitoba est un chef de file sur le plan de la législation provinciale et des programmes en matière de traite des personnes (Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite des personnes, 2012). En 2017, l'Ontario a adopté des projets de loi pour combattre la traite des personnes et s'est engagé à investir 72 millions de dollars sur cinq ans dans des programmes communautaires et juridiques. Partout au pays, les prestataires de services et de soins de santé sont de plus en plus sensibilisés à la problématique de la traite des personnes.

- **Les ordonnances de protection d'urgence :** Dans les Territoires du Nord-Ouest, les femmes sont mieux en mesure de rester en sécurité grâce à des ordonnances de protection d'urgence obtenues avec le soutien de la maison d'hébergement de Yellowknife. L'ordonnance de protection empêche des partenaires violents de pénétrer dans le domicile de la victime, restreint l'accès des agresseurs aux armes à feu et comporte d'autres mesures utiles (comme l'assignation du véhicule familial à la femme). Pour obtenir l'ordonnance, les femmes composent le numéro 1 800 de la maison d'hébergement, parlent avec les travailleuses de garde et participent à une conférence téléphonique à trois avec un juge de paix qui préside une mini-audience et prend une décision.
- **Transport :** En 2017, en Colombie-Britannique, un nouveau trajet d'autobus sur la route des larmes (« Highway of Tears ») a été introduit après la disparition ou le meurtre de 19 femmes (principalement des femmes autochtones) à cet endroit et de 40 autres femmes dans les environs.

#### À l'échelle municipale

- **Transport :** L'évaluation des itinéraires du système d'autobus à Toronto a entraîné la mise en œuvre du programme « Request Stop », une nouvelle conception des abribus et le renouvellement des protocoles de formation du personnel.

#### Communautaires (non gouvernemental)

- Le projet **Femifesto** a rassemblé des jeunes femmes de partout au pays pour créer la campagne « Use the Right Words » et réfléchir avec des journalistes à l'impact des mots employés dans les reportages. Le projet a permis de modifier le langage utilisé par certain-e-s journalistes pour décrire des incidents de violence sexuelle, ce qui change la manière dont le public comprend l'enjeu.
- **L'éducation publique en matière de violence :** En 2015, « End Violence Association », en partenariat avec les BC Lions, a commencé à encourager les hommes et les garçons à dénoncer la violence. Le projet a pris de l'ampleur et toutes les équipes de la Ligue canadienne de football y participent désormais. Au cours des six dernières années, cette démarche a touché 99 000 personnes en leur enseignant comment réagir aux incidents de manque de respect et intervenir en tant que témoins positifs. Des groupes de jeunes, des communautés autochtones et d'autres personnes demandent que des vedettes du football viennent leur parler.

#### L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Après 12 ans d'une lutte menée par des femmes autochtones et des militantes pour les droits des femmes, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles disparues et assassinées a été lancée en août 2016. Le processus pour en arriver là a été long et n'a abouti qu'après l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral. Des preuves convaincantes présentées au public ont finalement entraîné la tenue de l'Enquête, par exemple :

- En 2007, Robert Pickton a été accusé du meurtre de 26 femmes et reconnu coupable de six meurtres.
- En 2012, la Colombie-Britannique a dévoilé les résultats de la Commission d'enquête sur les femmes disparues (dont l'affaire Pickton a été l'élément déclencheur) menée par l'honorable Wally Oppal, qui a constaté que les systèmes policier et judiciaire ont systématiquement échoué à protéger les femmes assassinées.
- Le rapport de Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada fait état de 582 femmes et filles autochtones disparues et assassinées.
- En 2014, le rapport de la GRC a plutôt fait état de 1 181 cas répertoriés : 164 femmes ou filles disparues et 1 017 victimes d'homicide.
- La CBC rapporte que 25 autres femmes ou filles ont perdu la vie ou ont été portées disparues depuis la publication du rapport 2014 de la GRC.
- Entre 2012 et 2015, les leaders provinciaux et territoriaux, l'opposition officielle et le Parti libéral du Canada ont offert leur soutien total à la tenue d'une enquête.

- Des campagnes internationales, dont « One Billion Rising », deux rapports d'Amnistie internationale et des rapports de l'Interlocuteur des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones et la CEDEF ont demandé la tenue d'une enquête.
- Des artistes, des leaders autochtones et le mouvement des femmes ont mis sur pied des campagnes portant sur cet enjeu.
- Les Vigiles du 4 octobre ont été créées pour reconnaître les femmes et les filles disparues et assassinées et leur rendre hommage.

Pendant dix ans, toutes ces actions ont été accueillies de la même manière par le premier ministre de l'époque, Stephen Harper, qui a déclaré, lors d'une entrevue télévisée en 2014, que « ... la situation ne fait pas vraiment partie de nos préoccupations, en toute honnêteté... ». (Kappo, 2014)

**Mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones :** En Ontario, à partir de 2007, des organisations autochtones ont organisé une série de sommets sur la violence, rassemblant un grand nombre de partenaires gouvernementaux et de prestataires de services. De cette démarche a émergé le Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones, une approche autochtone de la guérison et de la prévention en contexte familial. Le Cadre stratégique met en place un modèle de collaboration unique entre les partenaires gouvernementaux et autochtones. En 2016, le gouvernement de l'Ontario a publié *Pas à pas ensemble : La stratégie de l'Ontario contre la violence envers les femmes autochtones* et s'est engagé à investir 100 millions de dollars sur trois ans dans des programmes et des services pris en charge par des communautés et des organisations autochtones. (gouvernement de l'Ontario, 2016)

### **Tendances négatives et enjeux émergents**

**Cyberviolence/violence en ligne :** Contrairement à d'autres formes de violence, le harcèlement, l'humiliation, l'intimidation et les menaces en ligne se produisent 24 heures sur 24, que la personne ciblée soit présente ou non. La vulnérabilité des jeunes femmes à la violence en ligne dans les médias sociaux a été mise en lumière en 2013, lorsque Rehtaeh Parson s'est suicidée après que des photos de l'agression sexuelle de groupe qu'elle avait subie se soient retrouvées sur Internet, et encore en 2015, lorsque des étudiant-e-s en soins dentaires de Dalhousie ont créé une page Facebook abusive. En plus des cas publicisés (dont celui de Rehtaeh Parsons) qui montrent l'impact direct de la cyberviolence sur les jeunes femmes, Facebook et d'autres médias sociaux ont été utilisés pour menacer et traquer des femmes dans des cas de violence conjugale.

**L'Islamophobie et la violence faite aux femmes :** Au cours des dernières années, des groupes précis de femmes racisées ont été ciblés au Canada par les politiques et les attitudes des leaders politiques. Une des conséquences du racisme ancré dans les institutions est la banalisation du racisme au quotidien. Le ciblage des femmes noires et autochtones est un aspect de la société canadienne qui a été banalisé par un discours attribuant souvent le blâme aux femmes, ou présentant leur victimisation comme inévitable. Depuis le 9 septembre 2011, et particulièrement au cours des cinq dernières années, la tendance à cibler les femmes musulmanes s'est particulièrement intensifiée avec, notamment :

- **L'introduction de la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares en 2015 :** Bien que la loi cible les mariages forcés, la polygamie et les crimes d'honneur, la manière dont elle cadre les enjeux permet l'association du terme « barbare » à toute une gamme de pratiques culturelles, mettant déraisonnablement l'accent sur les personnes musulmanes. Le passage sur la dénonciation inclus dans le texte porte particulièrement atteinte à la société civile.
- **Les attaques contre les personnes musulmanes, surtout les femmes musulmanes, lors des élections de 2015 :** Les allusions du premier ministre Harper aux « Canadien-ne-s de souche » lors du débat électoral, en référence aux « Canadien-ne-s descendant d'immigrant-e-s depuis une ou plusieurs générations », visaient à diviser la population canadienne. Cette façon de cadrer des populations canadiennes différenciées s'est poursuivie avec la politique sur les « valeurs canadiennes » de Kelly Leitch, lors de la course au leadership du Parti conservateur en 2016, et son projet de ligne téléphonique permettant aux Canadien-ne-s de dénoncer des présumées valeurs anti canadiennes chez des collègues ou des voisin-e-s.

- **La loi au Québec :** Tout au long de 2015 et 2016, le Québec a été le théâtre de discussions sur l'interdiction du niqab ou de la burka dans les espaces publics. Le débat a été houleux et a entraîné des agressions physiques contre des femmes musulmanes dans la rue, dont une agression contre une femme enceinte portant le niqab à Montréal en 2016. En 2017, le Québec a adopté le Projet de loi 62 « favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État », qui empêche les personnes de couvrir leur visage lorsqu'elles utilisent un service public, dont l'école publique. Les personnes défendant les libertés civiles contestent la constitutionnalité de cette interdiction, qui porte directement atteinte à « la liberté de religion des personnes ».
- Une étude menée en 2016 rapporte que 42 % des femmes musulmanes (contre 27 % des hommes) affirment avoir subi une forme ou une autre de discrimination ou de mauvais traitement au cours des cinq dernières années. Les incidents ont principalement eu lieu dans des espaces publics (boutiques, restaurants, banques, transport en commun, etc.). Dans cette même étude, 60 % des femmes qui affirment avoir subi de la xénophobie sont visiblement musulmanes (Environics Institute, 2016). La discrimination se manifeste dans toutes les sphères de la vie. Les femmes musulmanes rencontrent plus de difficultés sur le marché du travail que toute communauté dont la démographie et le profil de scolarisation est similaire. Malgré des changements positifs au sein du bassin employable de femmes musulmanes, les perspectives d'emploi ne s'améliorent pas pour ces femmes. Le taux de chômage chez les femmes musulmanes est élevé et persistant. En 2011, 16,7 % des femmes musulmanes de 15 ans et plus étaient sans emploi, soit plus du double de la moyenne nationale, qui est de 7,4 % (Conseil canadien des femmes musulmanes, date inconnue).

**Le racisme anti Noir-e-s et les femmes :** Selon les résultats du projet Black Experience, L'Institut Environics for Survey, en partenariat avec l'Institut de la diversité de Ryerson, Centraide de Toronto et la région de York, le YMCA du Grand Toronto et la Chaire Jean Augustine en éducation, communauté et diaspora de l'Université York, deux-tiers des personnes noires interrogées subissent fréquemment ou occasionnellement du racisme et de la discrimination, et la plupart sont convaincues que les personnes noires du Grand Toronto sont traitées injustement en raison de leur race. Huit répondant-e-s sur dix affirment vivre des micro agressions au quotidien, comme d'être traité-e-s injustement, avec condescendance ou de façon superficielle. Pour les femmes noires, cette expérience est aggravée par la violence à la fois sexualisée et racisée (Environics et al, 2017).

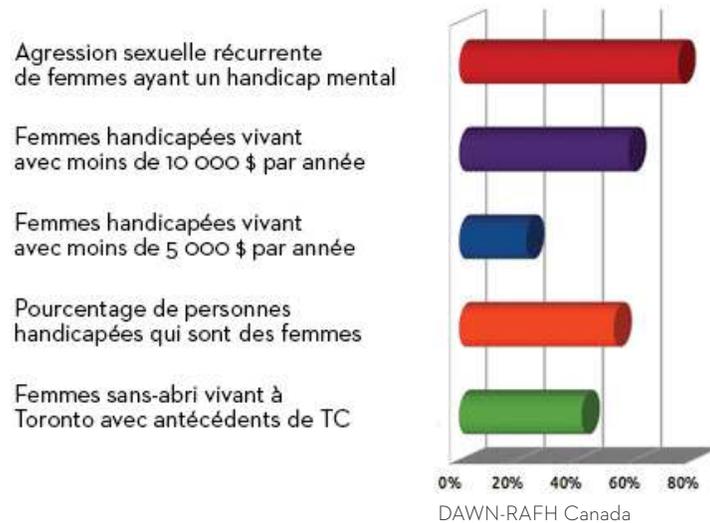
**Définition d'une micro agression**  
Un commentaire ou une action qui exprime subtilement, et souvent inconsciemment ou involontairement, un préjugé à l'égard d'une personne membre d'un groupe marginalisé (comme un groupe racial).

**La criminalisation des femmes :** Les femmes qui ont affaire au système de justice pénale sont surtout des victimes de crimes, et non des contrevenantes. L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) défend des femmes impliquées dans le système de justice et fournit des renseignements précieux sur le nombre croissant de femmes dans le système de justice pénale et sur leurs histoires.

- En 2013, le taux de criminalité au Canada a atteint son niveau le plus bas en 30 ans, et pourtant, le nombre de femmes incarcérées a augmenté. Les femmes, surtout les femmes racisées, jeunes, appauvries et/ou aux prises avec des problèmes de santé mentale, représentent la population carcérale dont la croissance est la plus rapide.
- L'augmentation du nombre de femmes emprisonnées est en lien avec l'éviscération des services de santé, d'éducation et des services sociaux.
- Au cours des cinq dernières années, le nombre total de femmes purgeant une peine de ressort fédéral a augmenté de presque 40 %. Dans les dix dernières années, le nombre de femmes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral a augmenté de presque 85 %.
- Les femmes sont criminalisées pour des activités qu'elles considèrent nécessaires à leur survie économique. Quatre-vingts pour cent des femmes qui sont incarcérées le sont pour des crimes associés à leur situation économique, et la grande majorité des crimes contre la propriété dont les femmes sont accusées se rapportent à de la fraude ou à un vol de 5 000 \$ ou moins. (ACSEF, 2013)

**La violence faite aux femmes et les femmes en situation de handicap :** La convergence du genre et du handicap entraîne un risque extrêmement élevé de violence. Le quart des femmes du pays vivent avec une forme ou une autre d'incapacité et on estime que 85 % des femmes handicapées ont déjà subi une forme ou une autre de violence sexuelle (ministère de la Condition féminine de l'Ontario, 2017). Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFH Canada) travaille sur cet enjeu et a récemment lancé Plus qu'une note de bas de page, une campagne demandant « aux leaders politiques de s'engager à répondre à la violence envers les femmes en situation de handicap et les femmes sourdes ». (RAFH, 2017)

### Femmes handicapées au Canada



**L'assouplissement des mesures de contrôle des armes à feu :** La présence d'une arme à feu dans une situation de violence familiale rend une femme cinq fois plus susceptible de se faire tuer. Tout au long du mandat de l'administration conservatrice, le gouvernement fédéral s'est employé à assouplir les mesures de contrôle des armes à feu. L'abolition du registre des armes d'épaule, lequel avait été mis en place après des années de travail acharné de la part des féministes en réaction au massacre de l'École Polytechnique, était prioritaire dans le programme des Conservateurs, et n'a été mise en œuvre qu'après l'obtention d'un gouvernement majoritairement conservateur en 2011. C'est cette année-là qu'un projet de loi permettant le démantèlement du registre des armes d'épaule (une base de données moderne joignable depuis un véhicule de police, permettant d'identifier le propriétaire d'un fusil ou d'une carabine ainsi que le lieu où l'arme se trouve) a été adopté. Depuis 2012, il n'y a aucune exigence en ce qui concerne l'enregistrement des armes non enregistrées dans l'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec. (Everytown Research, 2017)

**L'hypersexualisation :** L'hypersexualisation des filles et des femmes est omniprésente dans les médias. Selon le Réseau canadien pour la santé des femmes, on peut parler d'hypersexualisation lorsque « des filles sont dépeintes ou traitées comme des objets sexuels. Le terme implique également une sexualité imposée aux filles de façon inappropriée par le biais des médias, du marketing ou de produits s'adressant à elles et les encourageant à avoir des comportements sexuels d'adultes. » (RCSF, 2014) Des études montrent que l'hypersexualisation contribue à l'augmentation du taux de décrochage scolaire des filles, surtout dans les domaines des mathématiques et des sciences; remplace leur identité de fille par celle d'objet d'attraction sexuelle et de beauté; réduit leur participation à des activités physiques; mine leur estime de soi et augmente la prévalence des troubles de l'alimentation. (American Psychological Association, 2007)

**Le manque d'action face à la violence systémique :** Pour de nombreuses femmes, la coercition économique se manifeste dans la vie quotidienne. La violence sous ses multiples formes (la violence sexuelle, la xénophobie, le racisme, etc.) requiert souvent une attention immédiate, mais les racines de ces phénomènes persistent : l'absence d'autonomie économique, l'itinérance, les conséquences de la colonisation, la pauvreté et l'inégalité économique.

Chez les femmes des Premières Nations, inuites, et métisses, les problèmes de violence, de logement inadéquat, d'insécurité alimentaire, de pauvreté et de santé mentale sont omniprésents. Les femmes vivant dans le Nord font face à d'importants obstacles (le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs, il y a moins de possibilités de logement, etc.) qui rendent les femmes plus vulnérables à la violence. L'itinérance et le manque de logements abordables, et l'impact de ces lacunes sur les femmes, sont de graves problèmes. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les taux de violence contre les femmes sont huit fois plus élevés que la moyenne nationale (le Nunavut est la seule région affichant un taux plus élevé), et la pénurie de logements confine de nombreuses femmes à des foyers violents. (Sinha, 2013; Qullit Nunavut Status of Women Council et al, 2007)

## 2. La pauvreté et la sécurité économique

En tardant à atteindre l'égalité des genres, le Canada se prive d'une importante opportunité économique et, du coup, prive les femmes de leur sécurité économique. Selon une étude menée par la Banque Royale du Canada en 2017, si les femmes jouissaient d'une égalité des chances sur le marché du travail, le PIB pourrait connaître une croissance allant jusqu'à 21 %, soit six à sept fois le taux de croissance actuel (BRC, 2017). Le rapport Le pouvoir de la parité prédit que la réduction de l'écart entre les genres sur le marché du travail pourrait ajouter 150 milliards de dollars au PIB du Canada en 2026, et que la résolution de l'écart (un accomplissement considéré improbable) pourrait y ajouter jusqu'à 420 milliards de dollars. (McKinsey, 2017)

**Les femmes, l'économie et la pauvreté :** Au Canada, les femmes représentent maintenant 48 % de la population active. Soixante-deux pour cent des femmes canadiennes sont sur le marché du travail. Les femmes sont aussi susceptibles que les hommes d'avoir mené des études postsecondaires, et plus susceptibles de détenir un diplôme universitaire. (McInturff, 2016) Il y a aujourd'hui plus de femmes propriétaires d'une entreprise et plus de femmes exportatrices, mais les femmes ne représentent encore que 20 % des propriétaires d'entreprises au Canada.

Depuis des dizaines d'années, les femmes sont de plus en plus nombreuses à se joindre au marché du travail. Au cours des dernières années, toutefois, le taux de participation des femmes a plafonné pour la première fois depuis 1976. En 2014, 80 000 femmes ont quitté le marché du travail, faisant baisser « le taux de participation des femmes au marché du travail à 61,6 %, contre 62,2 % en 2013 ». (Sanger, 2015) On ne connaît pas encore la raison de ce ralentissement, mais il n'est pas impossible que huit ans de politiques mises en œuvre par un gouvernement fédéral n'étant pas engagé à atteindre l'égalité des genres aient eu un impact négatif.

En 2015, 18,9 % des femmes employées travaillaient à temps partiel, comparé à seulement 5,5 % des hommes. Les femmes composent les trois quarts (75,8 %) de la main-d'œuvre à temps partiel et presque 60 % des personnes travaillant au salaire minimum. (McInturff et Lambert, 2016) Cette situation contribue considérablement à l'écart salarial entre les genres.

**Les services de garde à l'enfance :** Les recherches montrent que le coût des garderies et la disponibilité des services de garde encadrés sont des facteurs influençant le choix des mères quant à l'intégration ou la réintégration du marché du travail. D'une région à l'autre du Canada, l'accès aux garderies est inégal et la question de l'accessibilité financière est critique. Des études sur l'impact de l'introduction de garderies accessibles et à faible coût au Québec en 1997 montrent que cette mesure a eu un effet très positif sur la participation des femmes au marché du travail, leur revenu et leur taux de pauvreté, surtout chez les femmes monoparentales.

En 1997, les garderies ont été rendues accessibles au taux de 5 \$ par jour, une mesure introduite par Pauline Marois, la première ministre du Cabinet de l'histoire du Canada à avoir elle-même donné naissance, et même au taux actuel de 7,75 \$ par jour, il s'agit du système de garderies le plus abordable du pays. En 2016, au Québec, le taux de participation des femmes de 20 à 44 ans au marché de travail était de 85 %, contre 80 % ailleurs au Canada. Le Québec est passé de la province ayant le plus faible taux de participation des femmes au marché du travail à celle affichant le taux le plus élevé. C'est particulièrement le cas chez les mères d'enfants de moins de cinq ans, dont le taux de participation au marché du travail a augmenté de 16 points de pourcentage, passant de 64 à 80 %

entre 1997 et 2016. Dans le reste du Canada, l'augmentation n'a été que de quatre points, soit de 67 à 71 %. (Fortin, 2018) Ainsi, 70 000 femmes de plus ont joint le marché du travail et le PIB provincial a augmenté de 5,1 milliards de dollars, ou 1,7 %. Sur le plan de la pauvreté chez les femmes, le nombre de femmes monoparentales bénéficiant de l'assistance sociale au Québec a diminué de presque 50 % au cours de la même période, passant de 99 000 à 45 000, et leur revenu médian a augmenté de 81 %. Le Québec travaille depuis peu à l'augmentation des places en garderie. (Fortin et al, 2012)

L'Ontario a récemment introduit une importante réforme politique pour ajouter 100 000 places en garderie accréditée au cours des cinq prochaines années. Plusieurs provinces ont mis en place des maternelles à temps plein ou élargi les critères d'admissibilité des enfants de manière à inclure les enfants de quatre et cinq ans. Le gouvernement de la Colombie-Britannique travaille actuellement à la réalisation de la promesse électorale d'offrir des garderies à 10 \$ par jour. En 2017, le budget fédéral comportait 7 milliards de dollars sur 10 ans pour créer 40 000 nouvelles places en garderie partout au Canada, et le gouvernement négocie des accords bilatéraux touchant le financement des garderies avec les provinces et les territoires en vertu du Cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Un rapport récemment publié par le Fonds monétaire international formule des recommandations sur les façons dont le Canada pourrait résoudre l'écart entre les hommes et les femmes en matière de participation au marché du travail. Le rapport fait état de trois obstacles, dont le plus important est le manque de garderies, et recommande que le gouvernement du Canada dépense 8 milliards de dollars pour réduire les frais de garderie. Cette action générerait plus de 8 milliards de dollars en recettes fiscales, ce qui couvrirait largement le coût de l'amélioration des services de garde. (Petersson et al, 2017)

**Les taux salariaux et l'écart salarial entre les sexes :** En 2014, la moyenne de revenu annuel des femmes de 25 à 54 ans, pour un emploi à temps plein toute l'année, était de 52 500 \$ en 2014, comparativement à 70 700 \$ pour les hommes. Ces chiffres correspondent à un ratio de revenu par genre (femmes : hommes) de 0,74, c'est-à-dire qu'une femme gagne en moyenne 0,74 \$ pour chaque dollar que rapporte un homme. (Fondation canadienne des femmes, 2017) Pour ce qui est du taux horaire, toujours en 2014, les femmes au Canada gagnaient en moyenne 25,38 \$ par heure, comparativement à 28,92 \$ pour les hommes. On en déduit qu'une femme gagne 0,88 \$ pour chaque dollar gagné par un homme.

Ces différences de revenu sont encore plus importantes lorsque l'on tient compte de la situation sociale.

Selon les données de l'Enquête auprès des ménages de 2011, les femmes autochtones qui travaillent à temps plein « gagnent 10% de moins que les hommes autochtones et 26% de moins que les hommes non autochtones. Les femmes racisées gagnent 21% de moins que les hommes racisés et 32% moins que les hommes non racisés. » (McInturff et Lambert, 2016)

Le gouvernement de l'Ontario a instauré une série d'augmentations annuelles du salaire minimum. Des politiques semblables sont aussi en place en Alberta et en Colombie-Britannique. Ces démarches auront sans doute un impact positif chez les travailleuses, en particulier les travailleuses autochtones et racisées, comme nous l'avons vu ci-dessus.

**L'équité salariale :** Des lois ont été adoptées dans six provinces, soit l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et le Manitoba, ainsi qu'au palier fédéral, mais aucun de ces régimes ne s'est avéré assez généralisé ou vigoureux pour permettre d'atteindre la pleine équité salariale au Canada. À l'exception du Québec et de l'Ontario, les lois en matière d'équité salariale ne s'appliquent pas aux employeurs

du secteur privé et sont limitées au secteur public et à certaines parties du secteur parapublic. Au Québec, les employeurs ont fait pression pour abroger certaines dispositions de la loi, mais les syndicats ont répliqué en menant la cause devant les tribunaux, où elle est toujours pendante. Le gouvernement fédéral actuel a mené sa campagne sur la promesse d'une nouvelle loi en matière d'équité salariale qui couvrirait l'ensemble des employé-e-s du secteur public fédéral, et le dépôt d'un projet de loi à la Chambre des communes est attendu en 2018. Les gouvernements commencent à reconnaître leur responsabilité en matière d'équité salariale dans le secteur des soins aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux enfants, etc., un domaine d'activité où les femmes sont encore largement dominantes.

**Les STIM – Sciences, technologie ingénierie et mathématiques :** En 2015, 24,4 % des personnes employées dans des occupations professionnelles à caractère scientifique étaient des femmes. Ce sont des domaines professionnels à forte croissance dans l'économie numérique, et pour établir l'égalité et garantir la sécurité économique de toutes les femmes, il est nécessaire qu'un plus grand nombre de femmes travaillent et progressent dans ces champs d'activité. L'entrée des femmes dans les domaines de formation en STIM a atteint un plateau et a même diminué au cours des 20 dernières années, et l'accès à l'emploi n'a augmenté que de moins de 1 % par année. (McKinsey, 2017)

**Les femmes dans les métiers :** Les femmes sont plus visibles dans les métiers qu'elles ne l'étaient auparavant et certaines entreprises sont plus favorables à leur embauche. Si les femmes occupent 28 % des emplois dans le secteur manufacturier, elles n'occupent que 4,5 % des emplois dans les métiers spécialisés (Smith, 2017). Des avancées importantes ont été réalisées dans les mégaprojets à Terre-Neuve, où des clauses ont été incluses dans les ententes pour garantir que les entreprises aient des plans d'embauche ciblant les femmes et investissent dans la formation des femmes pour les métiers spécialisés, les sciences et la technologie. La mise en œuvre de ces plans a été concluante, et de nombreuses femmes ont accédé à des emplois syndiqués et bien payés.

**Les entrepreneures :** Le Canada est arrivé au second rang mondial en 2014 (après les États-Unis et l'Australie) en ce qui a trait au pourcentage des femmes entrepreneures en phase de démarrage (10 %), et quatrième au chapitre des entreprises bien établies (8 %). D'autres faits au sujet des femmes entrepreneures au Canada incluent :

- Les femmes entrepreneures en phase de démarrage sont plus instruites que les hommes (85 % ont mené des études postsecondaires, contre 70 % des hommes en situation comparable);
- Elles sont plus susceptibles de travailler en solo et moins susceptibles de compter 20 employé-e-s ou plus (5 % des femmes contre 10 % des hommes);
- L'exportation représente 25 % ou plus des activités commerciales d'une femme sur cinq (pourcentage comparable chez les hommes);
- Les femmes sont moins susceptibles de connaître personnellement un-e entrepreneur-e (capital social) et moins susceptibles de se percevoir elles-mêmes comme ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir en affaires. (Hughes, 2015)

**Le Programme des aides familiaux résidents :** Ces travailleuses et travailleurs, principalement des femmes, arrivent au Canada dans le cadre de programmes d'immigration particuliers leur permettant de travailler pour des familles, en s'occupant des enfants ou d'autres personnes nécessitant des soins. En 2005, les travailleuses et travailleurs ont gagné une cause permettant aux aides familiales de recevoir l'assurance-emploi. En 2013, des pressions politiques soutenues ont permis d'éliminer l'exigence pour les aides familiales de demeurer avec leur employeur. Celles-ci peuvent désormais faire une demande de permis de travail ouvert si leur employeur contrevient aux lois sur le travail ou l'immigration. Le gouvernement Conservateur a mis fin à l'accès garanti à la résidence permanente après la satisfaction de certaines exigences dans le programme et a introduit de nouvelles restrictions : un plafond est fixé chaque année pour limiter le nombre d'admissions et de nouvelles exigences sont en vigueur en matière de scolarisation. Au cours de cette période, l'Agence des services frontaliers du Canada a régulièrement détenu et expulsé des aides familiales qui avaient techniquement enfreint les conditions de leur permis de travail en se soustrayant à l'emprise d'employeurs abusifs.

**Le développement des ressources :** D'importants projets d'extraction de ressources ont été mis en branle sans égard aux droits et à l'autodétermination des peuples autochtones, ce qui a eu des effets négatifs sur les femmes autochtones et leurs communautés. Un nombre d'études ont démontré les effets négatifs des projets de développement des ressources dans les communautés isolées, dont l'augmentation du harcèlement des femmes et l'augmentation du travail du sexe et de la violence à caractère sexuel. (Kairos, 2015)

**Les congés payés :** Les femmes tendent encore aujourd'hui à assumer la majeure partie de la responsabilité des enfants, des autres membres de la famille et de la gestion du foyer. Elles sont donc plus susceptibles que les hommes de devoir s'absenter du travail, qu'il s'agisse d'absences prolongées programmées dues à la grossesse et à l'éducation des enfants, ou de courtes absences sporadiques dues, par exemple, aux ennuis de santé des enfants ou aux bris d'appareils électroménagers nécessitant une réparation urgente. En 2015, 30 % des femmes s'étaient absentes du travail à un moment ou un autre de la semaine de référence, contre 23,9 % des hommes. Les solutions proposées incluent :

- **La conciliation travail-vie personnelle :** Le Québec a adopté des lignes directrices volontaires en matière de conciliation travail-vie personnelle qui ont été élaborées conjointement par des syndicats, des groupes patronaux et des organisations de femmes en 2010.
- **Les congés parentaux payés.** Les dispositions relatives aux congés parentaux payés ont été améliorées au Québec lorsqu'un régime provincial distinct du programme fédéral d'assurance-emploi a été instauré en 2006.

**L'allocation canadienne pour enfants :** Comme nous l'avons déjà évoqué, l'Allocation canadienne pour enfants est un paiement direct aux parents, fixé en fonction du revenu, visant à réduire la pauvreté en général et la pauvreté infantile en particulier. Prévoyant des versements maximums de 6 400 \$ par année pour les enfants de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par année pour les enfants de 6 à 17 ans, le programme est entré en vigueur en juin 2016 et, pratiquement partout au pays, n'a eu aucun effet négatif sur les allocations d'aide sociale ou les autres formes d'assistance. L'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants commencera en 2018. Un motif d'inquiétude est que cette allocation est versée par l'entremise du régime fiscal et qu'il est donc nécessaire, pour en bénéficier, de produire une déclaration de revenus (même sans revenu imposable). Puisque le taux de déclaration de revenus des membres des Premières Nations est estimé à 50 %, « davantage de ressources sont nécessaires pour encourager la déclaration des revenus dans les communautés des Premières Nations » de manière à permettre le versement des allocations (Campagne 2000, 2017).

### 3. Les femmes autochtones

Comme nous l'avons vu dans la partie du présent rapport portant sur la violence faite aux femmes, depuis une quinzaine d'années, toute discussion au sujet des femmes autochtones soulève tôt ou tard la question de la violence racisée dont elles sont victimes, et en particulier la problématique des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Cette menace importante à la sécurité des femmes autochtones n'est qu'un des aspects du travail relatif aux femmes autochtones. Trois autres conversations doivent avoir lieu au sujet des femmes autochtones au Canada.

**« ...comment le mouvement des femmes peut-il concrètement soutenir le leadership des femmes autochtones? »**

**Pamela Cross  
Avocate et consultante  
Leader du REGC**

- L'histoire, les expériences et les besoins particuliers des trois groupes autochtones du pays : les Premières Nations, les Inuits et les Métis ont leurs propres compréhensions et approches de l'égalité.
- L'héritage et le contexte actuel de la colonisation qui façonnent et conditionnent les expériences vécues des trois groupes autochtones du Canada.
- Le leadership dont les femmes autochtones ont fait preuve en ce qui a trait aux enjeux qui les concernent et aux enjeux plus généraux, comme la protection de l'environnement et l'élaboration d'interventions holistiques et culturellement appropriées pour résoudre les problèmes que vivent les femmes.

Les femmes autochtones au Canada connaissent des défis et des formes de discrimination uniques en raison des effets complexes et imbriqués du colonialisme, de l'inégalité des genres et du racisme. Lorsqu'on examine les déterminants sociaux de la santé et du bien-être, les Autochtones se situent systématiquement sous la moyenne canadienne dans pratiquement toutes les catégories : santé, logement, sécurité alimentaire, emploi, éducation, santé mentale, problèmes de dépendance et suicide.

Au cours des quinze dernières années, les femmes autochtones ont centré une grande partie de leur action politique sur le rétablissement de l'identité et du rôle de la famille et de la communauté autochtones. Les services sociaux et de santé et les Centres d'amitié en milieu urbain sont invariablement portés à bout de bras par des femmes. Ce rôle de soutien informel est tout aussi politique que n'importe quelle position politique formelle. Il rétablit consciemment les modes de vie autochtones, et reconnaît l'importance des connaissances autochtones pour restaurer et renforcer les communautés.

#### **L'identité autochtone**

L'identité est une question centrale pour les femmes autochtones. L'identité est enracinée dans la culture, la langue, la responsabilité à l'égard de la terre et les relations entre les peuples. Les femmes autochtones ont été déconnectées de leur identité par la colonisation sous toutes ses formes.

#### **La Loi sur les Indiens - une relation coloniale bien ancrée**

*La Loi sur les Indiens*, formulée par le gouvernement fédéral en 1876, définit encore aujourd'hui le rapport qu'entretient le gouvernement du Canada avec les peuples autochtones. En divisant les Autochtones en « Indiens » inscrits et non inscrits, elle détermine qui fait partie des communautés autochtones et qui peut accéder aux terres et aux services des réserves. Elle a été conçue pour contrôler et assimiler les peuples des Premières Nations.

*La Loi* intègre l'idéal colonial où l'homme est le chef et le maître du foyer, et la femme est dépendante de son mari. *La Loi sur les Indiens* a imposé des notions coloniales qui ont miné les rôles des femmes autochtones dans leurs communautés :

- Il a été refusé aux femmes des Premières Nations le droit d'être « Indiennes » et de rester dans leur communauté si elles se mariaient avec un homme non reconnu comme faisant partie d'une Première Nation. Au contraire, lorsqu'un homme des Premières Nations mariait une femme ne faisant pas partie d'une Première Nation, sa femme accédait au statut « d'Indienne » en vertu de la *Loi*.
- Les femmes étaient obligées à donner leurs enfants au système de pensionnats, où ils et elles étaient « éduqué-e-s » entre les âges de 7 et 15 ans. Dans de nombreux cas, les enfants étaient enlevé-e-s à leurs parents à partir de cinq ans et ne les revoyaient que pendant la période estivale.
- Il a été établi un système de gouvernance reposant sur l'autorité des chefs et des conseils, dont les femmes étaient exclues et pour lesquels elles n'ont reçu le droit de vote qu'en 1951. Dans les structures de gouvernance traditionnelles, les femmes étaient Mères de Clans : elles participaient au choix des leaders et jouaient un rôle clé dans la gouvernance.
- Les membres des Premières Nations, dont les femmes, étaient interdit :
  - de pratiquer leurs rites spirituels et culturels, comme la « Danse du soleil » et la pratique du potlatch;
  - de voter (jusqu'en 1960);
  - d'embaucher un avocat, ce qui les empêchait de se battre pour faire respecter leurs droits (jusqu'en 1951);
  - de porter leurs habits cérémoniaux à l'extérieur des réserves;
  - de quitter les réserves sans un laissez-passer émis expressément par l'« agent des Indiens ».
- Le droit de posséder une terre ou des biens matrimoniaux était refusé aux femmes; seules les veuves en avaient le droit en vertu du système de réserves. Une veuve ne pouvait toutefois pas hériter des biens personnels de son mari. Toute la propriété, y compris le domicile familial, revenait légalement aux enfants. Les agents du gouvernement ont légèrement amendé la *Loi* en 1884 en permettant aux hommes de léguer leur succession à leurs femmes, mais celles-ci n'y avaient droit que si et seulement si un « agent des Indiens » déterminait que l'héritière était « de bonne moralité ». Cet amendement a été retenu dans la *Loi sur les Indiens* jusqu'en 1951, et jusqu'à aujourd'hui, les hommes conservent les droits de propriété exclusifs, même lorsqu'une relation prend fin. Cette disposition a de lourdes conséquences dans la vie des femmes, notamment sur le plan de leur sécurité.

*La Loi sur les Indiens* est encore aujourd'hui la principale loi définissant la relation entre les Premières Nations et les Canadiens et Canadiennes issu-e-s de la colonisation. Bien que de nombreux instruments de contrôle aient été retirés de la *Loi*, l'intention première du document demeure l'intégration et l'assimilation.

Un nombre considérable de décisions en Cour suprême au cours des quinze dernières années ont eu pour but de clarifier la question de l'identité et du statut des Autochtones, en particulier des femmes autochtones.

- La cause Daniels visait à établir que :
  - les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » en vertu de la *Loi constitutionnelle* de 1867;
  - le gouvernement fédéral a une obligation fiduciaire à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits;
  - Les Métis et les Indiens non inscrits ont le droit d'être consultés et d'être inclus dans les négociations.

En 2016, la Cour suprême a déclaré que le terme « Indiens », en vertu de la Constitution, est un terme générique désignant toutes les personnes autochtones au Canada. La Cour n'a pas statué sur les deux autres déclarations. Des discussions sont toujours en cours à savoir ce qu'implique la décision du tribunal pour les Métis et les Indiens non inscrits.

- **La cause Descheneaux :** Dans une décision rendue le 3 août 2015 dans la cause Descheneaux c. Canada (Procureur général), la Cour supérieure du Québec a statué que les droits à l'égalité garantis par la Charte canadienne des droits et libertés étaient brimés dans de nombreux paragraphes et une sous-section de l'article 6 de la Loi sur les Indiens. L'enjeu de la cause était la différence de traitement quant à l'admissibilité à l'inscription au Registre des Indiens entre les femmes indiennes et les hommes indiens et entre leurs descendants respectifs. Le gouvernement du Canada a entamé un processus d'amendement par l'introduction d'un projet de Loi favorisant l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au Registre des Indiens, non sans une importante mobilisation de la part des femmes autochtones et de leurs allié-e-es pour faire reconnaître les femmes et leurs familles, lesquelles subissent une discrimination systémique depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1876.

### **Les femmes métisses**

La dispersion des Métis pour échapper à la persécution et à la subordination de leur identité a eu de graves conséquences sur les femmes métisses. Celles-ci sont représentées sur la scène nationale par les Femmes Michif Otipemisiwak depuis les années 1980, mais souvent sans financement et sans le bénéfice d'une reconnaissance soutenue. Au cours des quinze dernières années, au fur et à mesure que les affaires judiciaires reconnaissant l'identité métisse se sont multipliées et que le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de projets à l'intention des femmes autochtones, l'identité autochtone unique des femmes métisses a acquis une reconnaissance accrue.

### **Les femmes inuites**

Les femmes inuites sont représentées par l'une des quatre organisations portant des réclamations territoriales dans l'Arctique et elles disposent d'une organisation inuite nationale, Pauktuutit – Inuit Women of Canada, qui fait également partie de l'organisation nationale, Inuit Tapiriit Kanatami.

### **« Une relation renouvelée de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne, et de gouvernement à gouvernement »**

Le nouveau gouvernement fédéral libéral s'est engagé en 2015 à renouveler sa relation avec les peuples autochtones. La proposition, initialement intitulée « de nation à nation », mettait l'accent sur les relations avec les Premières Nations. La proposition a rapidement été dotée d'un langage plus inclusif pour refléter les relations qu'entretiennent les peuples métis et inuit avec le gouvernement fédéral.

Au cours des deux dernières années, cette concertation pour le renouvellement des relations a soulevé des enjeux cruciaux qui concernent aujourd'hui les peuples autochtones, principalement dans une optique de codéveloppement ou de dévolution et de transfert de compétences vers les peuples autochtones. Pendant que ces relations prenaient forme, le gouvernement du Canada a décidé de mettre fin à la pratique (en vigueur depuis 1982) consistant à inclure l'Association des femmes autochtones du Canada et le Congrès des peuples autochtones du Canada aux tables des représentant-e-s autochtones. Le gouvernement fédéral a plutôt décidé de reconnaître les chefs qui forment l'Assemblée des Premières Nations et de collaborer avec ces derniers. La structure des chefs et conseils, fondée sur la Loi sur les Indiens, ne reconnaît pas les structures de gouvernance autochtone traditionnelles, les Mères de Clans, ni les femmes qui ont été exclues de la communauté en vertu de la Loi sur les Indiens. La « nouvelle » relation renforce ainsi le sexisme et les structures patriarcales inhérentes à la Loi sur les Indiens.

### **Vérité et réconciliation – Les pensionnats et le traumatisme intergénérationnel**

Les rapports finaux de la Commission de vérité et réconciliation ont été soumis à la fin de 2015. La politique encadrant les pensionnats était « dirigée vers la solution finale du problème indien », selon le Dr Duncan Campbell Scott, le surintendant aux affaires indiennes en 1910.

Selon le rapport de la Commission :

- 150 000 enfants autochtones ont été envoyés dans les pensionnats entre 1870 et 1996.
- Plus de 6 000 enfants ont perdu la vie dans les pensionnats. Dans certains cas, les familles n'ont jamais été avisées de l'enterrement de leur enfant.
- De nombreuses plaintes ont été formulées à l'endroit des pensionnats lorsqu'ils étaient encore en activité (enseignants non qualifiés, accusations de mauvais traitements, éducation religieuse controversée, etc.).
- La négligence et les mauvais traitements physiques, psychologiques et les abus sexuels étaient courants dans les pensionnats.
- Des expériences scientifiques ont été menées sur les enfants dans les pensionnats.



On serait en droit d'espérer qu'aujourd'hui, les effets et l'héritage de la politique gouvernementale entourant les pensionnats soient bien compris du grand public au Canada. Pourtant, malgré les preuves accablantes de la réalité et des effets des pensionnats, et malgré les excuses officielles formulées par le gouvernement fédéral en 2008, certains-ne-s Canadiens et Canadiennes, comme la sénatrice Lynn Beyak, continuent de douter publiquement des conséquences des pensionnats. Le racisme et la supériorité distillés dans ce débat nous rappellent brutalement qu'une partie du public canadien ne reconnaît pas le

fondement commun sur lequel il faudra nécessairement appuyer tout « renouvellement » des relations politiques avec les peuples autochtones. Les arguments voulant que les pensionnats aient été une bonne chose, ou que les autochtones doivent « en revenir » sont dangereux. Ils ne tiennent pas compte de la colonisation fondamentale et systémique qui a déterminé les politiques d'hier et qui détermine encore celles d'aujourd'hui : la colonisation est le fil conducteur qui lie les problématiques actuelles des peuples autochtones aux politiques gouvernementales ayant historiquement nui aux modes de vie et aux connaissances des peuples autochtones, en plus de chercher à les éliminer.

### La protection de l'enfance

Comme nous l'avons déjà indiqué ci-dessus, quel que soit le déterminant social dont il est question, les Autochtones sont disproportionnellement désavantagé-e-s. Une problématique urgente est celle du nombre disproportionné d'enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance. En 2007, Cindy Blackstock, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (ASEFPN), avec l'Assemblée des Premières Nations, a déposé une plainte contre le gouvernement du Canada à la Commission canadienne des droits de la personne. La plainte visait la discrimination exercée par le gouvernement à l'endroit des enfants des Premières Nations. La Commission a conclu que la plainte était fondée et le gouvernement de l'époque a porté la décision en appel. En 2016, la Commission a à nouveau tranché en faveur de l'ASEFPN, jugeant que le gouvernement fédéral avait constamment fait preuve de discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves, car ceux-ci recevaient moins de subventions à l'éducation et à la protection de l'enfance que les enfants qui vivent à l'extérieur des réserves. Les recherches menées à ce sujet révèlent un nombre troublant d'enfants autochtones ayant transité par le système de protection de l'enfance au Canada (plus de 150 000), un nombre encore plus élevé que le nombre d'enfants ayant été envoyé-e-s de force dans les pensionnats.

Ces statistiques sont une conséquence directe des pensionnats. La pauvreté dont souffrent les peuples autochtones a contribué à l'enlèvement d'enfants lors des rafles des années 1960, et les enlèvements continuent jusqu'à ce jour. La normalisation de la violence genrée et racisée dans l'espace public a entraîné la normalisation de la violence dans la sphère privée.

L'éducation obligatoire en pensionnat des enfants autochtones, loin de leurs parents, a directement causé une détérioration des compétences parentales, car les enfants se voyaient coupé-e-s des modèles parentaux. Le mode de vie traditionnel a été érodé à un tel point que les Autochtones n'arrivaient qu'avec difficulté à répondre aux besoins élémentaires de leurs familles, ce qui a en retour entraîné une dépendance au système gouvernemental d'aide sociale. (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989)

### **Les modes de vie et les connaissances des Premières Nations, des Inuits et des Métis**

Les femmes autochtones peuvent offrir un cadre d'analyse différent pour aborder et comprendre la question de l'égalité. Bien que les communautés métisses, inuites et des Premières Nations soient très diversifiées, on s'entend généralement pour dire qu'il existait un équilibre entre les rôles des hommes et ceux des femmes au sein de ces sociétés avant l'arrivée des colons. Les femmes et les hommes jouaient des rôles différents, mais complémentaires.

**Il existait un équilibre entre les hommes et les femmes : chaque personne avait ses propres responsabilités en tant qu'homme ou femme.**

Beverley Jacobs,  
Avocate, ancienne présidente de l'AFAC

Les stratégies transformatrices sont ancrées dans le rétablissement de cet équilibre et ont exigé du mouvement des femmes qu'il fasse l'effort de reconnaître l'impact de la colonisation sur des communautés tout entières, ainsi que l'impact différencié entre les genres.

**Comme les hommes autochtones, les femmes autochtones ont souffert du colonialisme de façon générale, mais elles en ont aussi souffert de manière spécifique au genre, notamment en ce qui a trait à la perte de la culture, des territoires traditionnels, de l'identité et du statut, des enfants et des rôles culturels propres à chaque genre.**

Joyce Green, 2017

Des Aînées comme l'Aînée métisse Maria Campbell, l'Aînée crie Rebecca Martell, l'Aînée inuite Sally Webster, et l'Aînée Kanien'kehá:ka Jan Longboat, pour n'en nommer que quelques-unes, s'efforcent de rétablir l'équilibre en transmettant les connaissances culturelles et spirituelles qui ont été soustraites aux peuples autochtones par des politiques colonisatrices perpétuées au fil des générations.

### **Le leadership des femmes autochtones**

Le leadership des femmes autochtones se manifeste de nombreuses façons, souvent dans des domaines clés où les jeunes femmes et les Aînées jouent un rôle d'avant-plan.

- **La contestation du sexisme dans la Loi sur les Indiens :** Des valeurs patriarcales enchâssées dans la Loi sur les Indiens ont introduit des valeurs sexistes dans les communautés. Des femmes comme Jeannette Cobiere Lavell et Sharon McIvor ont interpellé le gouvernement fédéral, et dans certains cas leur propre conseil de bande, et exigé que les femmes soient traitées à égalité avec les hommes de leur communauté.
- **La défense de l'environnement :** La Grand-Mère anishinabeg Josephine Mandamin a mis sur pied le projet « Water Walks », qui consiste à marcher dans la région des Grands Lacs avec d'autres pour sensibiliser la population à l'importance de l'eau comme énergie vitale. La militante environnementaliste Taikaye Blaney, de la Colombie-Britannique, a fait part de ses inquiétudes à l'égard de son peuple, de sa terre et de sa culture aux Nations Unies quand elle n'avait que 11 ans. Sheila Watt-Cloutier, représentant le peuple inuit au Conseil circumpolaire inuit, a quant à elle parlé des effets des changements climatiques dans l'Arctique.

- **Les campagnes menées par les femmes et les jeunes autochtones :** La revendication des droits accordés aux Canadiens et Canadiennes non autochtones a été au centre de plusieurs campagnes clés menées par des femmes et des jeunes autochtones. Cindy Blackstock et Shannen Koostachin ont attiré l'attention de la population sur le manque d'écoles dans les communautés qui ne sont accessibles que par voie aérienne. Malheureusement, Shannen a perdu la vie à la veille de son 16e anniversaire, sur le chemin de retour de l'école, à Attawapiskat. Cindy Blackstock, défenseure des enfants et des jeunes, s'est battue pour faire établir le Principe de Jordan, un principe qui enchâsse dans le gouvernement ce qui est un droit fondamental pour d'autres Canadien-ne-s, soit l'accès à des soins de santé en temps opportun, sans qu'ils ne soient retardés par des conflits de compétences.
- **Les instruments internationaux :** La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est un instrument clé utilisé par les femmes autochtones et leurs allié-e-s, comme l'Alliance féministe pour l'action internationale et Amnistie Internationale, pour exercer une pression internationale sur le gouvernement fédéral afin qu'il s'attaque aux principaux problèmes d'inégalité au pays.

#### 4. L'intersectionnalité - L'inclusion et la situation sociale

**Le féminisme est la lutte pour mettre fin à l'oppression sexiste. Son but n'est pas de servir uniquement un groupe spécifique de femmes, ni des femmes d'une race ou d'une classe particulière. Il ne privilégie pas les femmes par rapport aux hommes. Il a le pouvoir de transformer de manière significative nos vies multiples et différentes. Et, avant toute chose, le féminisme n'est ni un style de vie ni une identité toute prête ou un rôle qu'on peut endosser.**

bell hooks, 1994

De la marge au centre : théorie féministe

Au cours des dernières années, le mouvement des femmes est passé d'une compréhension occidentale plutôt statique du féminisme à une approche de plus en plus intersectionnelle. L'intersectionnalité, comme nous l'avons déjà expliqué, est un concept mis de l'avant par la théoricienne afro-américaine Kimberlé Crenshaw, qu'elle décrit elle-même comme « une perspective depuis laquelle il est possible de voir où réside le pouvoir, où il entre en conflit, où il s'imbrique et où il se recoupe. Il ne suffit pas de dire qu'il y a ici un problème racial, là un problème de genre, et là un problème de classe ou LGBTQ. Souvent, ce cadre d'analyse masque l'expérience des personnes qui subissent tous ces problèmes à la fois. » (Crenshaw, 2017)

En tant que concept, l'intersectionnalité intègre une compréhension du colonialisme et de ses effets sur les femmes autochtones, ainsi que du racisme enchâssé dans le système d'immigration, les forces de police et le système de justice pénale. L'analyse intersectionnelle fait partie intégrante de la vision du monde des jeunes femmes qui se joignent au mouvement.

On comprend de mieux en mieux l'interaction entre les enjeux comme le logement, la pauvreté, les handicaps et le genre, ainsi que l'importance d'analyser chaque enjeu dans toute sa complexité. Les prestataires de services, les institutions et les gouvernements sont eux aussi de plus en plus sensibles à cette nécessité.

Les notions de position sociale et d'inclusion précèdent l'intersectionnalité et reflètent une compréhension plus statique des expériences que font les individus des obstacles systémiques et de la discrimination. Pour accroître l'inclusion, il est nécessaire de mettre fin une fois pour toutes à la discrimination systémique, laquelle reproduit l'oppression et les privilèges. Tout au long de ce rapport, nous avons abordé la question de la discrimination systémique dont souffrent les femmes. Bien que cette dernière ne soit pas segmentée, mais bien imbriquée dans les enjeux examinés, l'égalité des genres, que l'on conçoit ici et ailleurs comme interchangeable avec l'égalité des femmes, doit nécessairement inclure l'égalité des personnes transgenres.

## **Les droits des personnes transgenres : l'identité de genre et l'égalité des genres**

L'égalité des genres va au-delà des droits des femmes. En 2017, Trans Equality Rights in Canada a publié un sondage national qui révèle que 74 % des jeunes transgenres ont subi du harcèlement verbal à l'école, et que 37 % ont subi de la violence physique. Les personnes transgenres en Ontario connaissent un taux de chômage trois fois plus élevé que la moyenne nationale, et elles sont très nombreuses à vivre en situation de sous-emploi. En raison de la discrimination et de l'intimidation, les taux de problèmes de santé mentale sont très élevés au sein de la communauté trans. Les taux de dépression atteignent les deux tiers; 77 % des personnes transgenres en Ontario disent avoir considéré le suicide, et 43 % ont fait au moins une tentative de suicide. (Trans Equality Rights, 2017)

Le 15 juin 2017, le Sénat a adopté le projet de loi C-16, qui modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel pour inclure les termes « identité de genre » et « expression de genre ». La loi interdit la discrimination en fonction de l'identité ou de l'expression de genre, étend la portée des lois en matière de discours haineux pour inclure ces deux termes, et définit comme crime haineux le fait de cibler une personne parce qu'elle est transgenre.

L'identité de genre a été incorporée dans les codes des droits de la personne de la plupart des provinces et territoires, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, Québec, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest.

**« Nous parlons plus que jamais du genre dans une perspective intersectionnelle - à l'échelle internationale, aussi. Le monde a changé. »**

**Calla Barnett,  
Centre de la diversité des genres et de la sexualité**

## C. Stratégies de changement

Certaines études décrivent des stratégies qui se sont avérées efficaces en matière de changement de politiques institutionnelles et de législation, de sensibilisation du public et/ou d'action dans différents secteurs publics. Selon les études, ces stratégies sont plus efficaces lorsqu'elles sont combinées (une seule stratégie est souvent insuffisante pour entraîner des changements) et les actions propres à une stratégie donnée renforcent et influencent souvent les actions dans un autre domaine. Les répondantes évoquent quatre types de stratégies récurrentes qui se sont avérées efficaces au cours des quinze dernières années :

1. La collaboration
2. Les mouvements et l'organisation communautaire
3. La promotion et la défense des droits et intérêts des femmes
4. Les contestations juridiques et les réponses législatives

Certaines leaders et militantes qui se sont penchées sur les stratégies les plus efficaces soulignent également des principes généraux qu'elles trouvent utiles sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies.

Plusieurs des personnes interrogées soulignent une préoccupation majeure, au-delà des stratégies particulières : même si le mouvement des femmes a assez efficacement réussi à entraîner des changements graduels en étant stratégique sur le plan de l'action, le mouvement et la société canadienne dans son ensemble continuent d'ignorer les causes fondamentales de l'inégalité.

**« Je suis plutôt optimiste, car je travaille dans ce domaine depuis assez longtemps pour avoir été témoin de changements et d'améliorations. »**

**Notisha Massaquoi**  
**Women's Health in Women's Hands**  
**Comité consultatif du projet REGC**

Les entrevues et les recherches examinées traitent des quinze dernières années environ. Certaines sources établissent une distinction entre la période 2006-2015 et les années antérieures et ultérieures à cette période en raison du changement de gouvernement fédéral et des transformations drastiques que celui-ci a entraînées sur le plan des politiques fédérales, des programmes et du financement. Dans une certaine mesure, les stratégies ont évolué pour refléter ce changement d'environnement, s'éloignant du gouvernement fédéral pour plutôt cibler les gouvernements provinciaux ou le secteur privé, ou pour

revendiquer la modification de détails précis. Les défis relatifs au changement d'approche du gouvernement fédéral entre 2006 et 2015 auront notamment eu pour effet de rappeler l'importance de ces stratégies.

### L'inclusion et l'approche intersectionnelle

L'inclusion et l'utilisation consciente et soutenue d'une approche intersectionnelle sont perçues comme un aspect essentiel de l'ensemble des stratégies, et non comme une stratégie à part. Cette approche soulève des questions auxquelles toutes les stratégies doivent répondre, par exemple :

- En reconnaissant que les interventions diffèrent en fonction de la situation sociale : quelles personnes souffrent le plus de l'inégalité des genres?
- De quelle manière leurs circonstances de vie influencent-elles l'analyse de l'enjeu?
- Quelles voix sont incluses dans le travail et les stratégies proposées?
- Qui mène et influence les recherches et les analyses permettant d'expliquer la problématique et de formuler des solutions?
- Qui participe aux discussions collaboratives portant sur l'égalité des genres?
- Qui participe aux discussions collaboratives sur les enjeux relatifs au genre?
- Qui cadre l'enjeu et le choix de solutions à privilégier?

- Qui bénéficiera des stratégies de changement proposées? Quelles personnes en sont exclues?

### **Principes généraux**

Les femmes mentionnent également des principes de travail sous-jacents aux stratégies :

- L'utilisation d'une approche axée sur les forces, les capacités et la sagesse des femmes bénéficiant des services et travaillant au sein des vos organismes.
- L'importance de prendre des risques pour les femmes. Cela signifie parfois de se sentir isolée lorsque les avantages pour les femmes sont inexistantes ou que les possibilités de créer un mouvement sont nulles.
- L'apprentissage, le développement et l'investissement soutenu dans les femmes qui sont à l'avant-plan du travail.
- La détermination : ne jamais abandonner.
- La formulation d'arguments irréfutables. Faire le travail de recherche nécessaire et examiner l'enjeu sous tous les angles possibles.
- La mise en pratique des valeurs d'équité et d'égalité. Faire preuve de bienveillance.
- La créativité : s'aventurer hors des sentiers battus.
- La transparence : s'assurer que vos adversaires n'aient rien à vous reprocher.

### **D'où provient le soutien reçu par les organismes de femmes travaillant pour l'équité et l'égalité des genres?**

Le soutien le plus important provient des autres groupes de femmes, des individus et des militantes, et de plusieurs partenaires et allié-e-s qui offrent leurs voix et leur expertise, comme des ONG, des syndicats, des services d'aide à l'immigration, des groupes œuvrant dans le domaine de la santé, des organisations autochtones, des organismes de défense des droits de la personne, des organisations religieuses, et bien d'autres. Le mouvement syndical a joué un rôle particulièrement important sur le plan du soutien financier, tout comme certains gouvernements provinciaux et organismes de recherche ainsi que, par moments, le gouvernement fédéral.

### **Une conversation avec l'ensemble de la population du Canada**

Nous avons demandé aux répondantes si elles considèrent qu'un sujet de conversation en particulier devrait être abordé avec toute la population du Canada, et trois idées principales ont émergé :

- Une conversation portant sur un enjeu précis, généralement la violence faite aux femmes, les femmes autochtones ou l'indépendance économique, bien que d'autres enjeux aient aussi été mentionnés (comme l'augmentation du nombre de femmes en position de leadership).
- Utiliser cette conversation pour établir le contact avec le public et élargir le cercle des personnes travaillant pour l'équité. Mettre l'accent sur le message fondamental que l'égalité n'est pas encore atteinte au Canada, et souligner les avantages de l'égalité des genres pour tout le monde.
- Axer la conversation sur les questions systémiques et intersectionnelles : pourquoi certaines femmes réussissent-elles et d'autres non?

Ces deux dernières approches sont susceptibles de soulever des questions plus vastes, par exemple, comment créer un monde plus équitable pour les générations à venir? À quoi ressemble la démocratie au 21<sup>e</sup> siècle?

### **Le portrait global**

La discussion sur les stratégies a simultanément lieu sur deux plans. D'une part, il est important de chercher à entraîner des améliorations graduelles, et le mouvement des femmes a été plutôt sophistiqué dans sa façon de cibler et de mettre en œuvre des stratégies efficaces, comme en témoignent clairement les réussites mentionnées ci-dessus.

En même temps, certaines personnes s'inquiètent du fait que le portrait global ne change pas fondamentalement, et que les progrès sont épouvantablement lents en ce qui concerne certaines questions d'égalité de base, comme la réduction de la violence faite aux femmes et aux filles par des hommes, l'indépendance économique des femmes, l'éradication du racisme et la lutte contre les effets du colonialisme dans la vie des femmes autochtones.

Bien que certaines stratégies aient permis d'importantes réformes dans de nombreux domaines, souvent au terme de plusieurs années de travail acharné, des stratégies cohérentes de lutte contre les forces structurelles sous-jacentes à l'inégalité doivent encore être élaborées. Lors des entrevues, les répondantes ont suggéré que les discussions soient davantage axées directement sur ces facteurs sous-jacents et sur les stratégies permettant de réorienter des hypothèses fondamentales et d'investir de façon globale dans une société équitable.

On remarque qu'il n'y a pas assez de discussions sur la stratégie et l'analyse à l'œuvre dans les efforts remarquables menés par le mouvement populaire. Il semble que l'on veuille désormais réfléchir aux enjeux non plus tellement en fonction des déficits observés, mais en sortant des sentiers battus, en concevant de nouvelles manières d'aborder les vieux problèmes.

### 1. La collaboration

La collaboration, qui est perçue comme essentielle, surtout lorsque les ressources sont restreintes, a été décrite de multiples façons comme une stratégie de changement :

- Les collaborations informelles mises en place pour une action précise;
- Les collaborations formelles, comme les comités de coordination et les protocoles entre organismes prestataires de services;
- Collaboration au sein du mouvement des femmes;
- Avec des partenaires externes qui sont traditionnellement des alliés, comme le mouvement syndical;
- Avec de nouveaux partenaires œuvrant au sein des systèmes qui doivent changer, comme dans des comités de gestion des risques avec la police en matière de violence conjugale.

**« Chaque fois que nous avons dépassé nos mandats respectifs pour nous rapprocher et collaborer, nous avons eu du succès. »**

Deepa Mattoo  
Barbra Schlifer Commemorative Clinic  
Leader du REGC

Quelle que soit la forme qu'elle prend, la collaboration repose sur une série d'éléments essentiels :

- **Une base de connaissances élargie :** Pour collaborer, il est souvent nécessaire que de nouveaux partenaires apprennent à mieux connaître leurs réalités respectives et à aborder les enjeux depuis une perspective parfois très différente de la leur. Par exemple, les organisations non autochtones qui souhaitent collaborer avec des femmes autochtones constatent qu'elles doivent élargir les questions sur lesquelles elles travaillent et reconnaître la place particulière qu'occupent les femmes autochtones au Canada sur les plans juridique et constitutionnel. Demander un meilleur financement des maisons d'hébergement pour les femmes autochtones dans les réserves est une demande de ressort fédéral s'adressant précisément au ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. Pour toutes les autres femmes, le financement des maisons d'hébergement est de ressort provincial ou territorial. Les femmes autochtones vivant dans une réserve seraient ainsi exclues d'une campagne ou d'un appel à l'action qui se limiterait aux provinces et territoires.

**« Sans les efforts soutenus des groupes anti-pauvreté, des groupes antiracistes, des groupes de femmes et des groupes autochtones, les enjeux qui touchent les femmes incarcérées n'auraient pas été abordés. »**

Sénatrice Kim Pate  
Ancienne directrice générale  
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

**« Les démarches de réseautage doivent refléter une authentique collaboration; il ne suffit pas de se présenter à une rencontre. »**

Jane Ledwell  
Comité consultatif de l'Î.-P.-É.  
sur la condition féminine

- **La collaboration entre différents systèmes :** Plusieurs femmes interrogées ont insisté sur le fait qu'à certains moments, il est important de chercher au-delà des alliés habituels et de se tourner vers de nouveaux partenaires, comme le système judiciaire, la police, le milieu des affaires et les communautés religieuses. Ces collaborations peuvent faciliter une certaine influence sur des systèmes qui ont des effets profondément négatifs dans la vie des femmes. Un exemple important de ce type de collaboration dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes est celui du travail intersectoriel mené dans de nombreuses collectivités et mandatés dans certaines régions par les organismes de lutte contre la violence familiale, les organismes de protection de l'enfance, la police et d'autres organisations. Ce travail comporte parfois des protocoles formels, des formations conjointes et des instances de coordination, tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la direction.

**Collaboration stratégique :** Des recherches menées dans les années 1990 par le groupe Ending Violence Association of BC (EVA BC) montrent que les femmes sont davantage à l'abri de la violence lorsque différents systèmes et secteurs travaillent en collaboration. Grâce à ces données probantes, l'association a réussi à travailler avec les autorités compétentes pour permettre l'échange de renseignements (dans le respect de la vie privée) entre la police, les soins de santé, les services correctionnels, de protection de l'enfance et de lutte contre la violence faite aux femmes afin de mener des évaluations de risque et de coordonner des interventions. Il ne s'agit pas d'une simple démarche de réseautage. Les partenaires ont conjointement rédigé des protocoles et révisé les politiques de certains services, comme la GRC. EVA BC reçoit un financement de base de la province pour veiller au maintien de la collaboration dans l'ensemble du système.

- **L'inclusion :** Pour que les femmes en situation de handicap puissent faire partie du processus collaboratif, les méthodes de travail doivent être accessibles et tout obstacle à la participation doit être éliminé. Par exemple, le matériel doit être présenté de façon adaptée (écrit avec de gros caractères, format audio, etc.); l'espace doit être conçu de manière à faciliter les déplacements; une politique d'espace exempt de parfums artificiels peut s'avérer nécessaire, etc.
- **Les considérations géographiques :** Dans le Nord, l'Inuit Nunangat et les collectivités rurales et éloignées, la collaboration est un mode de vie. Les services sont si rares que les groupes de femmes doivent collaborer étroitement pour répondre aux besoins des femmes et provoquer les changements nécessaires.
- **Les possibilités politiques :** La mise en place de relations constructives avec les élu-e-s de tous les partis peut jeter les bases d'un éventuel changement de gouvernement. C'est une stratégie particulièrement utile avant des élections, puisque les partis politiques ont tendance à être plus ouverts pendant une campagne électorale et qu'une promesse électorale a de bonnes chances d'être traduite en actions lorsque le parti qui l'a formulée prend le pouvoir. Les relations avec les décideurs et décideuses de la fonction publique sont également stratégiques, surtout si les fonctionnaires sont ouvert-e-s à mieux comprendre les enjeux ou à envisager de nouvelles idées et approches.
- **Bâtir et entretenir des relations clés avec des allié-e-s :** Le mouvement syndical, en particulier, a été nommé par plusieurs répondantes comme étant une source essentielle de soutien à des moments critiques, surtout lorsque le financement fédéral pour le travail de promotion et de défense des droits et intérêts des femmes a été réduit. De nombreux groupes de femmes ont vu leurs effectifs réduits et la situation aurait été encore pire s'ils n'avaient pu compter sur l'appui, financier et autre, de partenaires syndicaux. Les chercheurs, chercheuses et autres partenaires universitaires ont été très utiles pour mobiliser les connaissances en faveur de l'équité des genres. Des organismes juridiques et des avocat-e-s en particulier ont fourni l'expertise ou les arguments juridiques pour appuyer les contestations judiciaires. Par moments, des leaders politiques et des fonctionnaires de tous les paliers se sont manifestés et ont posé des gestes clairs et concrets en faveur de l'égalité des genres. Par exemple, en Ontario, la première ministre, qui est en faveur de l'égalité des genres, a abordé la question de la violence faite aux femmes et témoigné son appui aux femmes autochtones, ce qui a fait une différence.

**Collaboration stratégique :** Le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children (CREVAWC) de l'Université Western Ontario travaille avec le Congrès du travail du Canada (CTC) sur la violence conjugale en milieu de travail. Ensemble, ils ont conçu un programme de formation que le CTC s'est engagé à offrir à l'ensemble de ses membres. De plus, le CTC a inclus cet enjeu dans sa négociation collective. Par exemple, la question fait maintenant partie de toutes les négociations des Métallos et a été adoptée comme loi dans plusieurs provinces.

La plupart des tables de concertation et de collaboration formelle ont été démantelées au début des années 1990, y compris les processus de consultation formels qu'entretenait le gouvernement fédéral avec les organisations nationales. Quelques modèles existent encore, notamment au Québec, où l'on trouve des tables de concertation provinciales et régionales où les groupes de femmes et les organismes de tous les secteurs peuvent se rassembler.

**« Ce sont des discussions et des rencontres très difficiles, où chaque participante doit accepter de mettre de côté ses priorités individuelles. »**

Amanda Dale  
Barbra Schlifer Commemorative Clinic  
Leader du REGC

### Quels sont les facteurs de réussite de la collaboration?

Différents types de compétences sont nécessaires à la réussite d'une collaboration, puisqu'il est question de bâtir la confiance et le respect entre différents groupes, dont certains ont des points de vue divergents, et parfois même un historique de conflits. Même entre les groupes qui, a priori, ont des objectifs communs, la collaboration peut poser des défis considérables.

collaboration nécessite un investissement considérable sur divers plans :

- Définition d'objectifs communs
- Temps et effort
- Compromis idéologiques
- Recherche de consensus
- Flexibilité
- Leadership
- Ressources

**« Si vous voulez qu'une idée se concrétise, vous devez les laisser la remodeler, la mettre en forme, se l'approprier. Vous ne pouvez pas simplement tout décider d'avance. »**

BarbMacQuarrie  
Centre for Research and Education on Violence  
Against Women and Children

Le mouvement des femmes utilise de plus en plus des outils à impact collectif pour soutenir ses projets.

**Collaboration stratégique :** Women's Health in Women's Hands, un centre de santé communautaire à Toronto, a historiquement choisi de se tenir à distance des compagnies pharmaceutiques et de refuser les échantillons gratuits de médicaments que ces compagnies offrent régulièrement aux membres du corps médical. Les membres du personnel du centre ont toutefois constaté que leur emploi leur garantissait une assurance-médicaments complète, et que les médicaments gratuits qu'elles refusaient pourraient aider les bénéficiaires des services du centre. La question qui se présentait à elles était la suivante : existe-t-il un moyen éthique de collaborer avec une compagnie pharmaceutique? Au bout du compte, Women's Health in Women's Hands a choisi de travailler avec des compagnies pharmaceutiques pour mettre sur pied un programme non directif de médicaments contre le VIH. Les compagnies font un don de médicaments valant des milliers de dollars et les clientes se rendent à un point de distribution pour les recevoir. Il n'y a aucun lien direct, aucune pression ni conflit d'intérêts entre la compagnie pharmaceutique et le centre de santé.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une stratégie d'action immédiate, le fait de donner l'occasion aux femmes de se rassembler et de discuter des enjeux est perçu comme essentiel au progrès à long terme. La disparition des rassemblements et des conférences nationales tout au long des années de compressions fédérales a eu un impact négatif très tangible sur les groupes de femmes, qui se sont retrouvés isolés les uns des autres. La disparition des rassemblements nationaux pendant les périodes de compressions provinciales a eu des effets semblables à divers degrés, selon chaque province et territoire. Malgré la possibilité de communiquer par Internet, il était difficile d'établir de nouvelles relations, et les échanges et analyses ont perdu en profondeur. Les conversations en personne permettent d'établir un contact humain, lequel peut ensuite être maintenu par la communication électronique.

Les événements servant à rassembler les femmes qui travaillent pour l'égalité des genres et au service d'autres femmes sont nécessaires afin de :

- Faire connaître les réussites;
- Échanger des pratiques prometteuses;
- Réfléchir à des solutions viables pour surmonter différents défis importants;
- Favoriser le soutien mutuel, les encouragements et le sentiment d'appartenance à un vaste mouvement.

## 2. Les mouvements et l'organisation communautaire

L'organisation communautaire est essentielle au changement social. Au cours des 12 dernières années, les femmes ont fait preuve de leadership au sein de plusieurs mouvements importants. Ces mouvements ont mis de l'avant la nature intersectionnelle de la vie des femmes.

### Idle No More

En 2012, Idle No More a été créé par trois femmes autochtones et une alliée – Jessica Gordon, Sheelah McLean, Sylvia McAdam et Nina Wilson – pour protester contre certaines modifications qui affaiblissaient la Loi sur la protection des eaux navigables, et contre le traitement des autochtones au Canada en général. Le mouvement a rapidement pris une ampleur internationale en soutien aux peuples autochtones du monde et à leur engagement à prendre soin de la Terre, et a culminé avec une journée d'action le 12 décembre 2012. Idle No More existe toujours sous la forme d'un mouvement populaire axé sur les droits des Autochtones et la protection de l'environnement.

### Black Lives Matter

En 2013, après l'acquittement de George Zimmerman du meurtre par balles de Trayvon Martin, un adolescent afro-américain, Alicia Graza, Patrisse Cullors et Opal Tometi ont lancé un mouvement populaire aux États-Unis en utilisant le mot-clic #BlackLivesMatter sur les médias sociaux. En 2014, Black Lives Matter a acquis une notoriété nationale lors des manifestations en réaction à la mort de deux Afro-américains tués par la police : Michael Brown, à Ferguson, et Eric Garner, dans la ville de New York. Les participant-e-s de Black Lives Matter ont par la suite manifesté contre la mort de nombreuses autres personnes noires tuées dans le cadre d'interventions policières ou en détention.

**« Notre travail, c'est tellement plus qu'un emploi. Nous devons donner l'exemple d'un mode de vie harmonieux, en paix avec les autres et avec nous-mêmes. »**

**Sandra Montour**  
Aboriginal Shelters of Ontario



Sheelah McLean, Nina Wilson, Sylvia McAdam, Jessica Gordon  
Crédit photo : Idle No More

Black Lives Matter est présent au Canada, surtout dans les grands centres urbains comme Toronto et Vancouver. Black Lives Matter Toronto (BLMTO) a très efficacement réussi à attirer l'attention du public sur le racisme institutionnel, y compris dans l'application de la loi par la police. Une occupation de 12 jours devant le quartier général de la police de Toronto, en avril 2016, a considérablement retenu l'attention des médias et éventuellement permis à BLMTO d'obtenir des rencontres avec la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, et le maire de Toronto, John Tory. Le gouvernement provincial a ensuite annoncé la tenue d'une enquête du coroner sur la mort de Andrew Loku (l'une des revendications du mouvement) et a subséquemment tenu des consultations provinciales qui ont mené à la mise sur pied de la Direction générale de l'action contre le racisme.



Sandy Hudson, Alexandria Williams et Yusra Khogali, co-fondatrices de Black Lives Matter Toronto lors de la Pride 2016. Crédit photo : Paige Galette

### Sœurs par l'esprit

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a lancé la campagne Sœurs par l'esprit en 2005 pour mener des recherches et sensibiliser le public au sujet des taux élevés et alarmants de violence faite aux femmes et aux filles autochtones au Canada. Leurs recherches ont montré que le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées au Canada est bien plus élevé que 582, et ont finalement incité la GRC à mener leurs propres recherches, lesquelles ont effectivement conclu que le chiffre exact était plus près de 1 200. En 2016, après presque dix ans de pression, le nouveau gouvernement fédéral a formellement lancé une Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées.



[www.nwac.ca](http://www.nwac.ca)

L'AFAC a désigné le 4 octobre comme la journée dédiée aux Sœurs par l'esprit. Des vigiles ont lieu dans des collectivités partout au Canada pour rendre hommage aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées, soutenir les familles et préconiser le changement.

Depuis le lancement de Sœurs par l'esprit, d'autres campagnes et initiatives ont répondu à l'appel à l'action contre la violence faite aux femmes autochtones :

- Faceless Dolls : L'AFAC a demandé à Gloria Larocque, créatrice du projet « Aboriginal Angel Doll », de réfléchir à un projet similaire qui mettrait de l'avant une représentation visuelle des femmes autochtones fortes et belles qui sont devenues des victimes « anonymes ». Le projet « Faceless Doll » de l'AFAC est né de cette collaboration, un projet dans lequel « chaque statistique raconte une histoire ». Les poupées créées seront présentées dans le cadre d'une exposition itinérante à la mémoire des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada.
- Le projet Robe rouge a été lancé en 2010 par Jaime Black, une artiste métis de Winnipeg. Elle a recueilli 100 robes rouges qu'elle installe dans différents espaces publics partout au Canada. « Avec cette installation, j'espère attirer l'attention du public sur la nature genrée et racisée des crimes violents commis contre les femmes autochtones, et évoquer une présence en montrant l'absence », explique Mme Black. L'exposition a fait le tour du pays et fait partie d'une exposition permanente au Musée canadien des droits de la personne.



Crédit photo :  
Andrew Francis/Toronto Star

### Place au débat

Pendant la période précédant l'élection fédérale de 2015, de nombreux groupes de femmes et autres organismes travaillant pour l'égalité se sont rassemblés, à l'invitation d'Oxfam Canada, pour demander la tenue d'un débat national des chefs sur des questions relatives à la condition féminine. Soutenue par l'Alliance for Women's Rights, une coalition composée de 175 organisations, la campagne Place au débat a lancé une conversation pancanadienne sur la justice et l'égalité des genres, en plus de demander à tous les partis politiques de prendre des engagements concrets pour améliorer la vie des femmes.

À l'origine, le plan était d'organiser un débat en direct, mais Stephen Harper, le premier ministre de l'époque, a refusé d'y participer. Le leader de l'opposition, Thomas Mulcair (NPD), a ensuite annoncé qu'il ne participerait pas au débat sans le Premier ministre Harper. Le chef du Parti libéral, Justin Trudeau, s'est quant à lui engagé à participer au débat. La campagne Place au débat a finalement laissé tomber l'idée du débat et a plutôt choisi de faire des entrevues individuelles avec les chefs de parti consentants. Ces entrevues ont été diffusées devant un public, en direct, et un panel de commentatrices et de spécialistes a ensuite analysé les clips d'entrevue et débattu dans le cadre d'une conversation nationale diffusée en direct depuis le Isabel Bader Theatre de l'Université de Toronto. En partenariat avec le Toronto Star et Le Devoir, l'événement a également été diffusé en direct sur Internet dans les deux langues officielles. Twitter Canada a aussi diffusé l'événement en direct sur Periscope et a fait la promotion du débat sur les médias sociaux. La campagne n'a pas réussi à obtenir un débat, mais elle aura tout de même réussi à introduire l'égalité des genres dans le programme électoral et à obtenir le soutien du Parti libéral lors de l'élection et au sein du gouvernement. Les organisations et les stratèges participant à Place au débat ont joué un rôle clé dans la promulgation de la Politique d'aide internationale féministe et l'obtention de l'engagement de consacrer 25 % de la Stratégie nationale en matière de logement aux femmes et aux filles.

### Toutes nos sœurs

Le réseau national Toutes nos sœurs milite pour un meilleur accès à du logement sûr et durable pour les femmes partout au Canada. Le réseau organise des forums nationaux qui rassemblent des expertes ayant connu l'itinérance, des militantes et des prestataires de services. Le réseau Toutes nos sœurs appuie l'échange de connaissances, fournit des ressources en ligne et fait la promotion de la sécurité de logement et des communautés sûres pour toutes les femmes au Canada.

Le réseau Toutes nos sœurs a organisé deux conférences nationales (2011 et 2014) sur les moyens de mettre fin à l'itinérance chez les femmes. Ce sont les seules conférences portant principalement sur l'itinérance chez les femmes au Canada. Les 300 femmes qui ont participé à la conférence en 2014, dont une centaine de femmes ayant connu l'itinérance, ont adopté un appel à l'action demandant aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux d'apporter des changements aux politiques et aux programmes, dont :

- Une stratégie nationale en matière de logement, un plan d'action national contre la violence faite aux femmes et une stratégie nationale de garderies.
- Plus de programmes pour les femmes qui quittent les maisons d'hébergement et les prisons, qui se remettent de la violence et d'un traumatisme, qui luttent contre une dépendance, qui entrent dans le système criminel ou qui sont nouvellement arrivées au Canada.
- L'augmentation des prestations d'assurance sociale pour les ajuster au coût réel de l'hébergement.

### La Marche des femmes 2017



David Donnelly/CBC

La Marche des femmes du 21 janvier 2017 avait pour but initial de protester contre l'élection de Donald Trump le jour suivant son assermentation. La mission de la marche était « d'exploiter la force politique des femmes de divers horizons, ainsi que leurs communautés, pour générer un authentique changement social. La Marche des femmes se consacre au démantèlement des systèmes d'oppression par la résistance non violente et à la construction de structures inclusives guidées par les principes de l'autodétermination, de la dignité et du respect. »

L'objectif initial était de faire converger un million de femmes à Washington. Au bout du compte, plus de cinq millions de femmes et leurs alliés ont participé à des rassemblements partout dans le monde, dans le cadre de 408 marches aux États-Unis et 168 marches dans d'autres pays. Environ deux millions de personnes ont marché à Washington et New York seulement. La Marche des femmes a été reprise en 2018, avec un taux de participation moins élevé à certains endroits, mais un soutien important partout au Canada.

### Les femmes et la politique

Dans certaines régions, beaucoup plus de femmes sont candidates aux élections qu'ailleurs au pays.

- En Colombie-Britannique, durant l'élection 2017, presque 40 % des député-e-s élu-e-s étaient des femmes, ce qui représente le taux le plus élevé de toutes les provinces. Au second rang figure l'Ontario, avec un taux de 35 %, suivi de l'Alberta, avec 33 %, soit deux provinces ayant une femme première ministre. Ces taux reflètent en partie le nombre de femmes candidates : lors de l'élection en Colombie-Britannique, 50 % des candidatures du NPD étaient féminines. Chez les Libéraux, ce chiffre était de 41 %, et chez les Verts, de 37 %.

**« La grande majorité des femmes élues se heurtent assez régulièrement à une forme ou une autre de comportement misogyne, d'intimidation en ligne ou de harcèlement. Les sous-entendus et les commentaires explicitement misogynes et sexistes servent à dénigrer les contributions des femmes à la vie publique et nuisent à la confiance et au leadership des représentantes élues. »**

Nancy Peckford  
À voix égales

- À l'échelle fédérale, le nombre de candidatures féminines est en augmentation, quoique très lentement. Lors des élections de 2015, 33 % des candidatures présentées par les cinq partis principaux étaient féminines, ce qui représente une augmentation de 1,5 % depuis l'élection de 2011. À cette allure, il faudra encore 45 ans pour atteindre la parité hommes-femmes.
- La publicité entourant la parité hommes-femmes du cabinet fédéral a eu un effet positif sur le débat public en faisant de la parité une norme sociale attendue.

Nos représentant-e-s élu-e-s doivent refléter qui nous sommes, sur les plans du genre, de la race, des capacités et de tous les autres marqueurs d'identité. Pour un certain nombre de raisons déterminantes, les femmes ne sont toujours pas représentées à égalité dans l'arène politique.

**Le conflit et le harcèlement :** Le milieu politique est un environnement très conflictuel où le gagnant ou la gagnante emporte tout. On y pratique le harcèlement et l'intimidation dans une mesure stupéfiante, surtout à l'égard des femmes. En Alberta, la députée Sandra Jansen s'est retirée de la course à la chefferie du parti Conservateur et a joint les rangs du gouvernement du NPD en raison de l'ampleur des mauvais traitements dont elle était la cible, comme en fait foi ce commentaire sidérant : « Sandra devrait rester à sa place, dans la cuisine. Il y a maintenant deux blondes sans cervelle dans un parti inconscient. Quelle idiote! Elle est à sa place avec les autres queers. »

**Le manque d'inclusivité :** Les gouvernements n'adoptent pas assez de mesures inclusives (en matière de garde des enfants, par exemple) pour garantir que les assemblées législatives soient des espaces « vivables ». En fait, les membres du Parlement à Ottawa n'ont pas accès à la garderie de la colline du Parlement. Les femmes autochtones des trois différents groupes (Inuit, Métis et Premières Nations) ne sont toujours pas présentes à plusieurs des tables de négociation ou discussions sur les politiques qui auront des effets sur leur vie et leurs communautés.

### Les Héritières du suffrage :

À voix égales est une organisation nationale vouée à l'élection de plus de femmes à tous les paliers de gouvernement au Canada. Pour commémorer le centenaire du droit de vote des femmes – qui, faut-il le rappeler, n'a d'ailleurs pas été accordé à toutes les femmes à ce moment-là – À voix égales a lancé Héritières du suffrage. Une jeune femme a été choisie dans chaque circonscription fédérale au Canada pour représenter sa communauté et communiquer sa vision d'avenir pour le pays. Ces 338 leaders émergentes ont eu l'occasion de mieux s'outiller pour participer à la vie politique formelle dans les années et les décennies à venir.



Crédit photo: Sean Kilpatrick/La Presse canadienne

Les jeunes femmes leaders ont siégé au Parlement le 8 mars 2017, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Trente jeunes femmes ont été invitées par le Président de la Chambre à faire un discours d'une minute au sujet d'un enjeu qui leur tient à cœur. Aygadim Majagalee, une jeune femme de la nation Nisga'a, dans le nord de la Colombie-Britannique, a dit qu'elle souhaitait porter son regard au-delà des luttes passées et se tourner vers le prochain siècle de possibilités, où elle imagine une révolution menée par les femmes. « J'imagine un Canada faisant preuve d'un leadership féroce et montrant à quel point toutes les personnes sont égales », a-t-elle affirmé.

L'ancienne première ministre Kim Campbell (la seule femme à avoir été première ministre du Canada) s'est adressée au Parlement dans le cadre des activités d'Héritières du suffrage. « J'ai hâte de travailler avec toutes ces incroyables matriarches en devenir », a-t-elle dit. « J'ai hâte de travailler avec elles à l'avenir – en tant que futures ministres et futures premières ministres. »

## Susciter l'engagement du public

L'éducation du public est toujours un outil important pour les organisations de femmes à tous les niveaux. Cela dit, les entrevues et les sondages nous apprennent que son efficacité est plus grande lorsqu'elle est combinée à d'autres stratégies, comme les coalitions ou l'action en justice.

- Impliquer les filles et les femmes : Certaines organisations reconnaissent l'importance de la prochaine génération pour déplacer l'équilibre du pouvoir en faveur de l'égalité et de l'équité. Le projet Héritières du suffrage d'À voix égales, mentionné ci-dessus, en est un bon exemple.
- Impliquer les hommes : Surtout en ce qui concerne les questions relatives à la violence faite aux femmes, les hommes peuvent être d'importants alliés et sympathisants.
- L'action directe et la désobéissance civile : Par exemple, l'action étudiante sur des campus partout au pays a joué un rôle important en incitant les universités, les collèges et les gouvernements provinciaux à agir contre la violence sexuelle sur les campus.
- L'action et l'implication à l'échelle internationale : Apprendre des autres pays et prendre conscience des enjeux qui touchent les femmes à l'échelle mondiale. Les membres d'organismes interrogées indiquent qu'elles ont pu aller plus loin dans leur travail grâce à ce qu'elles ont appris au contact d'autres groupes travaillant pour l'égalité ailleurs dans le monde. Elles mentionnent les stratégies transformatrices efficaces ainsi que l'utilité de certaines connaissances et analyses des enjeux. De nombreuses ONGs au Canada (Oxfam, CARE, etc.) ont adopté une approche genrée et font des droits des femmes une priorité en tant que telle et en tant que fondement du développement à l'échelle communautaire et nationale.

## La campagne Respecter les femmes du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador



Debbie Hibbs, Georgina McGrath  
Crédit photo : The Telegram, 27 novembre 2016

En 2010, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a commencé à organiser la campagne annuelle « Purple Ribbon » pour sensibiliser le public à la violence faite aux femmes. Les rubans magnétiques pourpres affichaient l'inscription « Respectez les femmes » et étaient conçus pour être posés sur des voitures et d'autres surfaces. La campagne a été couronnée de succès. Des dizaines de milliers de rubans pourpres ont été distribués chaque année, et ont été aperçus sur de nombreuses voitures partout dans la province et ailleurs au Canada. Linda Ross, la présidente et directrice générale du Conseil consultatif provincial de la condition féminine, a constaté que la campagne a eu un énorme impact, surtout lors de la première année, et suscité de nombreuses discussions au sujet de la violence faite aux femmes. Au fil des années, la campagne a perdu une grande partie de son impact sur la conscience du public et a finalement été interrompue.

## 3. Le plaidoyer

Les répondantes ont mentionné trois ouvertures importantes dont s'est servi le mouvement des femmes pour promouvoir et défendre les droits et intérêts des femmes :

- L'ouverture du nouveau gouvernement à s'attaquer à la problématique de l'équité des genres;
- L'adoption de la perspective de l'équité des genres par les fonctionnaires;
- Un nouvel allié ou un nouveau leader s'exprimant publiquement sur la question.

Certaines des femmes interrogées décrivent cette situation comme un heureux hasard, tandis que d'autres y voient le signe du succès d'un mouvement ayant exercé une pression soutenue.

**Stratégie de plaidoyer :** Le mouvement pour les services de garde a réussi à dégager un consensus parmi de nombreux intervenants et intervenantes. Les différents groupes concernés ont mis sur pied un groupe de travail général pour produire un mémoire, puis ont amassé des fonds afin d'organiser une conférence intitulée « Services de garde 2020 », laquelle a eu lieu en 2015 en prévision de l'élection fédérale de 2015. Cette rencontre et les discussions qu'elle a favorisées a permis de dégager un consensus et de constituer une base solide en vue des élections, ce qui s'est avéré payant. Entre autres choses, ces efforts ont eu un impact direct sur la plateforme électorale du NPD et, dans une moindre mesure, sur celle du Parti libéral.

## La recherche

Des renseignements exacts, précis et crédibles sont essentiels à une stratégie de promotion et de défense des droits et intérêts des femmes. Ils constituent le fondement sur lequel appuyer les positions mises de l'avant.

À partir des années 1990, en raison des fortes compressions budgétaires et de l'importance accordée à la reddition de comptes relative aux subventions gouvernementales, il est devenu nécessaire de justifier les investissements publics à l'aide de recherches fondées sur des données probantes. Le mouvement des femmes a été un fer de lance en matière de développement de la recherche fondée sur des méthodologies féministes, à partir des expériences vécues des femmes, des témoignages et des statistiques relatives aux femmes. De plus en plus, les organismes axés sur l'égalité des genres s'associent à des universitaires pour lancer des projets de recherche conjoints conçus spécialement dans le but d'orienter les politiques gouvernementales, l'attribution des subventions et l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques exemplaires.

Un certain nombre d'instituts de recherche féministes ont été mis sur pied à partir de 1996, dont :

- L'Institut canadien de recherches sur les femmes (1976)
- Le Centre de recherches féministes, Université York (1991)
- L'Institute for Gender, Race, Sexuality and Social Justice (Institut pour le genre, la race, la sexualité et la justice sociale), UBC (1991, initialement Centre for Women's and Gender Studies, ou Centre d'étude sur les femmes et le genre)
- Le Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children (Centre pour la recherche et l'éducation sur la violence faite aux femmes et aux enfants), Université Western Ontario (1992)
- Le Centre d'excellence de la Colombie-Britannique pour la santé des femmes (1995)
- L'Institute for Gender Research (Institut de recherche sur le genre), Université de Calgary (1999)
- L'Institut genre, sexualité et féminisme, Université McGill (2008)
- L'Institute for Women's and Gender Studies (Institut pour l'étude des femmes et du genre), Université de Winnipeg (2010)
- Le Centre for Women in Politics and Public Leadership (Centre pour les femmes en politique et en leadership public), Université de Carleton (2012)
- L'Institut d'études féministes et de genre, Université d'Ottawa (2014)

Le Centre canadien de politiques alternatives insiste sur les avantages économiques mutuellement bénéfiques pour faire valoir que la société dans son ensemble profite de l'égalité, et qu'en retour, c'est toute la population qui assume les coûts de l'inégalité. La quantification des avantages économiques de l'équité des genres (par exemple, les coûts de la violence calculés en salaires perdus et en frais de santé, ou les effets de la pauvreté sur le plan de la santé) offre un argument convaincant en faveur du changement de politiques.

Les professionnel-le-s du système de santé font l'effort d'appuyer leur pratique sur la recherche et accordent beaucoup de valeur aux données exactes et précises en matière d'interventions et de soins de santé. Pourtant, il est encore très difficile de persuader les hôpitaux et les systèmes provinciaux d'information en matière de santé de recueillir des données relatives à la situation sociale particulière des femmes, à savoir par exemple si elles sont racisées, autochtones, âgées, en situation de handicap, etc. Pour leur part, en observant leurs propres activités, les prestataires de services communautaires reconnaissent que certaines femmes bénéficient davantage des services que d'autres, ce qui les incite à collaborer avec d'autres intervenant-e-s pour rendre leurs données accessibles.

Les Centres d'excellence en matière de santé répartis partout au pays ont bien démontré que le fait de ne pas répondre aux besoins particuliers des femmes dans le système de santé entraîne un coût élevé : des diagnostics erronés (en particulier en ce qui concerne les maladies cardiaques, qui sont souvent diagnostiquées comme étant des problèmes de stress); des traitements inappropriés; la discrimination comme obstacle aux services; l'héritage de la colonisation chez les femmes autochtones et la crainte des services publics chez certaines réfugiées et immigrantes qui tendent à éviter les établissements jusqu'à ce que leurs problèmes de santé s'empirent.

Le manque de données peut être un important obstacle au changement. De nombreux établissements et systèmes ne recueillent pas de données ventilées par genre, ce qui empêche toute analyse des effets différenciés de leur travail sur les hommes et les femmes. Ceux qui le font ne produisent pas nécessairement une ventilation détaillée à partir d'une perspective intersectionnelle. Le travail de Springtide Resources au sujet des femmes en situation de handicap a influencé les politiques publiques et a contribué à exposer la gravité et la violence de la discrimination spécifique que subissent les femmes handicapées. Sans la recherche, certaines politiques et certains programmes auraient possiblement exposé les femmes à une vulnérabilité accrue.

### **Les relations avec les médias et l'usage des médias sociaux**

Le travail médiatique est un aspect complémentaire important de la stratégie de promotion et de défense des intérêts des femmes auprès du gouvernement. Certains organismes indiquent qu'ils entretiennent des rapports officiels avec des représentant-e-s du gouvernement qui n'auraient pas répondu à leurs demandes n'eût été de la pression exercée dans les médias.

**Stratégie médiatique : L'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) a réussi à utiliser les médias de façon stratégique dans l'affaire Ashley Smith, ce qui s'est avéré un élément clé du tollé public et des actions subséquentes. Ashley Smith est une jeune femme de 19 ans dont les problèmes de santé mentale étaient connus et qui est morte en détention. L'ACSEF a initialement travaillé très fort pour tenir les médias à l'écart de la famille, pour permettre à celle-ci de faire son deuil en paix. Conséquemment, quand la famille s'est sentie prête à parler aux médias, elle était forte, portait un message clair et a amené les médias à saisir toute la gravité de l'enjeu. L'ACSEF s'est elle aussi adressée aux médias, offrant des éléments de contexte et d'analyse relatifs aux problématiques sous-jacentes, de sorte que la situation ne soit pas banalisée ou comprise de manière isolée. En somme, une stratégie médiatique respectueuse de la famille et centrée sur les enjeux systémiques a ouvert la voie à une enquête élargie et, à terme, à la formulation de nombreuses recommandations pour la réforme du système carcéral.**

Certains organismes, comme Migrant Workers Alliance for Change, offrent des formations médiatiques pour aider et accompagner les travailleuses et travailleurs qui souhaitent dénoncer de mauvaises conditions de travail, des employeurs mauvais payeurs et d'autres problématiques qui les concernent. Les organismes de femmes collaborent souvent avec les femmes qui utilisent leurs services et s'intéressent au travail de promotion et de défense des intérêts des femmes pour développer leurs compétences médiatiques. Certains ont même créé un « bureau des conférencières » constitué de femmes disposées à parler publiquement de leur expérience.

L'usage des médias sociaux est tellement répandu qu'il relève désormais d'un réflexe pour la plupart des organismes, qui y ont recours au quotidien ainsi que dans le cadre de campagnes et autres projets ponctuels. Certains organismes ont négocié avec des firmes de relations publiques et réussi à les convaincre de travailler gratuitement pour eux à l'élaboration de stratégies et à la conception de produits. D'autres plateformes en ligne permettent aux organismes d'échanger des outils et des ressources.

Le rôle clé joué par les médias pour attirer et maintenir l'attention du public sur les femmes et filles autochtones assassinées et disparues a été reconnu formellement par l'Association des femmes autochtones du Canada lors de la conférence de presse organisée à l'occasion de l'enquête nationale. La série de reportages « Unfounded », publiée dans le Globe & Mail par la journaliste Robyn Doolittle, a amplifié la voix des femmes dont les dénonciations d'agression sexuelle ont été écartées par la police, et a été déterminante dans la décision de nombreux services de police municipaux de revoir la manière dont ils gèrent les cas d'agression sexuelle. Ces deux exemples de réussite n'ont pu aboutir qu'après des années d'efforts assidus menés par des organisations de femmes qui ont collaboré avec les médias pour les informer, les éduquer et les encourager à traiter de ces enjeux.

## Viser des changements systémiques dans le mouvement des femmes

**Les inégalités sociales sont ancrées dans nos valeurs et croyances individuelles, et les systèmes et institutions que nous créons reflètent ces inégalités. Un véritable changement exige donc des individus qu'ils se transforment eux-mêmes, en même temps que les systèmes et institutions qui reflètent leurs valeurs.**

OAITH et Springtide Resources, 2008

Le mouvement des femmes a ses propres appareils institutionnels, qui peuvent être influencés et modelés. Partout au Canada, il existe une multitude de maisons d'hébergement, de centres d'aide aux survivantes d'agression sexuelle, de centres pour femmes dans les collèges, universités et collectivités, de cliniques juridiques et de santé, et de services aux immigrant-e-s portés par des centaines, voire des milliers, d'organismes distincts. Tous ces organismes sont des incubateurs de changement. Ils ne sont pas seulement des modèles de l'approche intersectionnelle, mais aussi des modèles de féminisme incarné. Les organisations de femmes et les services par et pour les femmes peuvent être des exemples de structures et de modes d'organisation inclusifs et antioppressifs.

Il a par ailleurs été noté que les organisations de femmes ne réussissent pas toujours à prendre pleinement contact avec les communautés de femmes et, conséquemment, les femmes racisées, handicapées, à faible revenu ou autres sont souvent exclues de la conversation. Des efforts supplémentaires pourraient être déployés pour favoriser la promotion et la défense des intérêts de ces femmes, de la même manière que le mouvement syndical donne régulièrement l'occasion à des travailleuses et travailleurs de parler publiquement de différentes problématiques.

## 4. Les contestations judiciaires et interventions législatives

Au cours des cent dernières années, le mouvement des femmes s'est servi du système judiciaire de différentes manières pour entraîner des changements. Il a remporté d'importantes victoires devant les tribunaux, en établissant, par exemple, l'existence juridique des femmes comme personnes ou en obtenant leur droit au choix en matière de reproduction.

Les stratégies juridiques comportent toujours certains défis : les frais considérables, l'investissement de temps et le degré d'expertise juridique nécessaire pour gérer la procédure et la stratégie globale recoupant différents dossiers et possibilités. Le système judiciaire est très lent. Les groupes qui revendiquent l'égalité comptent énormément sur des avocats bénévoles pour porter la majeure partie du fardeau. Les causes sont habituellement individuelles et coûtent cher aux personnes qui acceptent de s'engager dans ces procédures ardues, exigeantes et parfois très publiques.

Le recours au système judiciaire pour faire reconnaître une injustice et y remédier a été remis en question suite à l'échec de nombreuses poursuites en matière de violence sexuelle et à l'humiliation publique subie par des femmes ayant fait le choix de porter des accusations. La disposition accrue des femmes à dénoncer publiquement les agressions sexuelles qu'elles ont subies contribue toutefois à transférer le stigmatisation des survivantes vers les agresseurs.

Les affaires judiciaires : Les causes types peuvent établir des précédents juridiques qui se traduisent en avancées importantes pour de nombreuses femmes et entraînent des changements dans la loi ou dans la manière dont la loi est appliquée par le gouvernement ou la police. Ces démarches comprennent les contestations en vertu de la Charte canadienne des droits, et se rendent parfois jusqu'en Cour suprême.

Les mécanismes de plaintes : Les procédures de plaintes formelles, comme les tribunaux des droits de la personne, peuvent également entraîner des solutions dont les effets sont systémiques. Ces types d'actions peuvent être utilisées pour braquer l'attention du public sur les injustices que subissent les femmes et galvaniser l'opinion publique en faveur de changements.

**Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes – FAEJ :** Un certain nombre d'organisations féministes ont eu recours aux tribunaux pour promouvoir les droits des femmes. La plus active à cet égard est le FAEJ, qui a entamé des douzaines de procédures depuis sa fondation en 1986, dans des affaires relatives aux droits des femmes autochtones, aux agressions sexuelles, aux droits à l'aide sociale, à l'équité salariale, à l'accès au logement, à l'immigration et aux droits des réfugié-e-s, aux discours haineux, aux soins de santé et au système de justice pénale.



Jeannette Corbiere Lavell, Sharon McIvor, devant la Commission interaméricaine des droits de la personnes 2012  
Photo : OEA-OAS/Flickr CC

**Les pactes et déclarations internationales :** Un certain nombre d'organisations en appellent au droit international, sous la forme des déclarations des droits de la personne et des différents pactes internationaux auxquels le Canada adhère, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Certains de ces instruments sont juridiquement contraignants et entraînent des responsabilités en matière de déclaration et de reddition de comptes. Ces cadres internationaux sont parfois utilisés par les groupes qui revendiquent l'égalité pour renforcer leur argumentaire. Les opinions varient beaucoup quant à l'efficacité des

recours à ces instruments internationaux, puisque certains gouvernements n'y accordent pratiquement aucune attention et n'éprouvent aucun scrupule à ce que leurs transgressions de ces conventions soient connues du public. Ces recours peuvent néanmoins être employés dans le cadre d'une stratégie visant à intéresser les médias.

**Les cliniques juridiques pour les femmes :** Certains organismes sont en mesure d'offrir aux femmes des cliniques juridiques pour leur permettre de mieux comprendre leurs droits, par exemple en matière de travail ou de droit de la famille, et les aider à remplir différents formulaires.

**Stratégies juridiques :** Après des années de contestation formelle judiciaire du sexisme enchâssé dans la Loi sur les Indiens, le projet de loi S-3 a été introduit en 2017 dans le but d'éliminer la discrimination sexiste dans la Loi. Le projet de loi reconnaît le tort original de la loi de 1876, selon laquelle les femmes des Premières Nations étaient expulsées de leur communauté lorsqu'elles perdaient leur statut d'Indienne inscrite en se mariant à un homme ne faisant pas partie d'une Première Nation. La même règle ne s'appliquait pas aux hommes des Premières Nations. En fait, les femmes n'appartenant pas à une Première Nation qui se mariaient à un homme des Premières Nations recevaient quant à elles le statut d'Indienne inscrite. Parmi les causes qui ont entraîné et déterminé ce changement législatif, notons :

- l'affaire Descheneaux
- l'affaire Sharon McIvor
- le projet de loi C-31 en 1985
- l'affaire Sandra Lovelace
- l'affaire Jeannette Corbiere Laval

Toutes les femmes qui ont été au centre de ces affaires ont été intensément exposées au regard du public et à des attaques médiatisées.

## Annexe A : la méthodologie

### Le Projet du Réseau d'égalité des genres

Cette analyse environnementale a été élaborée de manière à soutenir les efforts du Réseau d'égalité des genres Canada (REGC), un projet visant à promouvoir l'égalité des genres au Canada, conçu par le Projet du Réseau d'égalité des genres

Le REGC réunit des femmes leaders désignées par des organismes communautaires de partout au Canada pour promouvoir des changements de politiques, consolider un leadership inclusif et intersectionnel et entreprendre des actions collectives en vue d'atteindre l'égalité des genres. La section suivante expose en détail les sources utilisées pour élaborer le présent document.

Comme nous l'avons déjà indiqué, des entrevues et des sondages ont été menés auprès des femmes travaillant sur les enjeux relatifs à l'égalité des genres dans le but de recueillir les données de base de cette analyse. La chartre ci-dessous illustre la ventilation nationale et par régions des entrevues et des réponses au sondage.

### Les réponses au sondage et aux entrevues, ventilées par provinces et territoires

National/Province/Territoire	Nombre de réponses au sondage	Nombre d'entrevues
National	6	22
Terre-Neuve-et-Labrador	1	2
Île-du-Prince-Édouard	3	2
Nouveau-Brunswick	1	2
Nouvelle-Écosse	2	0
Québec	4	3
Ontario	11	15
Manitoba	6	1
Saskatchewan	3	2
Alberta	2	1
Colombie-Britannique	4	3
Yukon	1	0
Territoires du Nord-Ouest	0	1
Nunavut	0	0
Non indiqué	3	0
<b>TOTAL:</b>	46	54

### Entrevues par domaine d'expertise (Certaines femmes ont plus d'un domaine d'expertise)

Domaine d'expertise	Nombre d'entrevues
La violence faite aux femmes	18
La cyberviolence	2
La violence familiale	2
La violence sexuelle	4
La pauvreté et l'autonomie économique	9
Les services de garde à l'enfance	2
Les métiers et la technologie	2
Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques	1 (3 people, 1 interview)
L'équité salariale	2
Les travailleuses et travailleurs migrant-e-s	1
Les aides familiales résidentes	1
L'éducation	1
Les questions juridiques	4
La santé	2
Les femmes immigrantes	4
Les femmes noires	1
Les femmes musulmanes	2
Les femmes autochtones	3
La diversité des genres	1
Les femmes des minorités francophones	2
Les femmes handicapées	1
Les femmes criminalisées	1
Les femmes en politique	2
Général	4

### Les limites et les défis de la cueillette de données

- La cueillette des données au cours de la période estivale s'est avérée difficile. Un grand nombre de personnes étaient en congé à l'extérieur, et certaines organisations étaient fermées pour la période de congé. Dans plusieurs cas, les organismes contactés ne nous ont jamais répondu.
- Le mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes est surreprésenté de façon disproportionnée dans les entrevues. Ce secteur est le principal secteur ayant continué à recevoir du financement au cours des dix à quinze dernières années, alors que le financement des autres secteurs de la lutte pour l'égalité des genres s'est beaucoup érodé. Certaines organisations continuent de fonctionner, mais opèrent sans personnel permanent et sont donc plus difficiles à joindre.
- Le nombre d'entrevues réalisées en Ontario est le plus élevé, car c'est là que les femmes identifiées résident et travaillent.
- Bon nombre de représentantes des organisations de femmes autochtones étaient fort occupées avec l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et avec les rencontres des Nations Unies du mois d'août à Genève.
- Certaines des femmes approchées ont décliné l'invitation, en indiquant qu'elles n'avaient jamais vu la Fondation canadienne des femmes réussir à mener à bien une démarche d'une telle portée.

## Les préoccupations au sujet du projet national

Au fil des entrevues qui ont précédé le commencement du projet, un certain nombre de femmes ont exprimé des questions et des préoccupations au sujet du projet de manière générale :

**1. La transparence du projet.** Certains organismes n'avaient pas eu connaissance de l'appel de propositions lancé par Condition féminine Canada et ont indiqué qu'ils auraient souhaité soumettre une proposition de programme communautaire et à participer à l'élaboration du Plan national d'action pour atteindre l'égalité des genres. Certains organismes ont indiqué qu'ils avaient soumis une proposition pour le projet, mais qu'elle n'a pas été retenue, et que pourtant leur perspective et leur situation sociale particulières n'y sont pas reflétées.

**2. La confusion de deux processus distincts.** Il y a eu une certaine confusion, autant pour les femmes ayant reçu du financement que pour celles n'en ayant pas reçu, quant à la manière dont leur travail communautaire se rapporte au processus plus large d'élaboration d'un Plan national d'action pour l'égalité des genres. Certaines se demandent si elles sont les mieux qualifiées en la matière, et si le projet inclura les différents secteurs travaillant sur l'équité des genres au Canada, en particulier les femmes des Premières Nations, inuites ou métisses, les femmes racisées, les femmes de certaines régions du pays, ou les femmes de certains secteurs du mouvement.

### **3. La légitimité du processus d'élaboration d'un Plan d'action national pour atteindre l'égalité des genres.**

Certaines femmes ont mentionné qu'au cours des trente dernières années, plusieurs processus ont été enclenchés pour faire participer les femmes à l'élaboration de politiques fondées sur le genre, notamment l'organisation de rassemblements provinciaux, régionaux et nationaux où les femmes ont pu se représenter elles-mêmes, être formellement déléguées ou être élues représentantes.

**4. Le processus de reddition de comptes.** Certaines femmes avaient le sentiment que l'emplacement, le moment et l'ordre du jour des rencontres nationales auraient dû être mieux communiqués aux organisations de femmes. Les documents produits dans le cadre du projet auraient aussi pu être mieux diffusés.

**5. La crédibilité du résultat final.** À la fin du projet national, un Plan national d'action pour l'égalité des genres sera probablement élaboré. Les personnes interrogées ont dit ne pas trop savoir à quoi ce plan servira : à influencer les politiques fédérales, à cerner les priorités en matière de financement, ou à d'autres fins? Ce plan sera-t-il reconnu comme cadre stratégique légitime par les militantes pour l'équité et l'égalité des genres? S'agira-t-il d'un document du gouvernement fédéral ou d'un document conjoint du gouvernement et de la société civile?

## Annexe B : la terminologie

### Les termes et définitions utilisés dans ce rapport

Comme dans tout mouvement culturel ou social, le langage est en constante évolution et se transforme au fur et à mesure de nos apprentissages. Comme nous le rappellent les peuples autochtones depuis de nombreuses années, le langage nous permet de sentir que l'on appartient à une communauté et que l'on partage les connaissances et les modes de vie qui sont enracinés dans ce langage. Tout au long du processus d'entrevues, la discussion au sujet de la terminologie a été des plus intéressantes. Aux fins du présent rapport, nous nous sommes entendues sur un certain nombre de définitions de travail. Nous nous attendons à ce que celles-ci changent et évoluent tout au long du projet.

### Genre

Par « genre », on entend les caractéristiques des femmes et des hommes résultant d'une construction sociale, par exemple les normes, les rôles et les relations entre les sexes. Les attentes pour l'homme et la femme varient selon les cultures et peuvent évoluer avec le temps (Organisation mondiale de la santé).

La classification binaire hommes/femmes est un système social reposant sur l'idée que les individus appartiennent soit au genre homme, soit au genre femme, conformément à leur genre assigné à la naissance.

Une personne non conformiste ou hors-norme sur le plan du genre ne suit pas les stéréotypes de genre correspondant au genre lui ayant été assigné à la naissance.

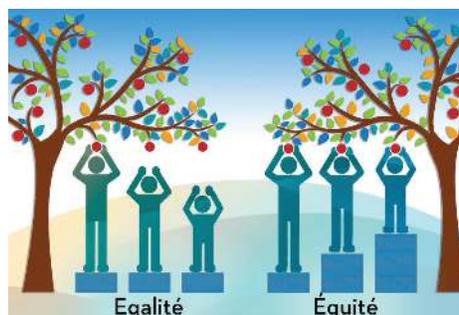
La plupart des personnes sont « cisgenres ». C'est-à-dire que leur identité sexuelle se conforme ou « correspond » au genre qui leur a été assigné à la naissance. La « cisonormativité » (« cis » signifie « le même que ») fait référence à la supposition répandue selon laquelle toutes les personnes sont « cisgenres » et qu'il s'agit de la « norme » (Commission ontarienne des droits de la personne).

### Égalité des genres

L'égalité des genres est l'état d'égalité d'accès aux ressources et possibilités, sans égard au genre, y compris en matière de participation économique et de prise de décision; c'est aussi le principe voulant que différentes attitudes, différentes aspirations et différents besoins soient traités également, sans discrimination fondée sur le genre (Objectifs de développement durable des Nations Unies).

### Équité des genres

L'équité des genres est le processus consistant à attribuer équitablement les ressources, les programmes et le pouvoir décisionnel aux hommes et aux femmes sans discrimination fondée sur le sexe... et de corriger les déséquilibres dans les avantages offerts aux hommes et aux femmes (Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique).



## **Distinguer égalité et équité**

L'égalité consiste à établir le même point de départ pour tout le monde. L'équité a pour but d'offrir à chacun et chacune une gamme complète de possibilités et de bienfaits, c'est-à-dire la même ligne d'arrivée pour tout le monde (Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique).

Certaines personnes considèrent que ces définitions de l'égalité et de l'équité ne vont pas assez loin pour décrire les changements souhaités par le féminisme. Elles ne décrivent pas, par exemple, les transformations structurelles et systémiques qui mèneraient à l'égalité.

## **L'égalité réelle**

La Cour suprême du Canada a rendu un certain nombre de décisions qui permettent de clarifier la compréhension de ce qu'est l'égalité réelle. Il s'agit d'un mécanisme juridique qui facilite le traitement des inégalités dans les programmes et les services.

**L'égalité réelle est réalisée lorsque l'on prend en considération, là où cela est nécessaire, des différences dans les caractéristiques et les circonstances de la communauté minoritaire, en offrant des services avec un contenu distinct ou au moyen d'un mode de prestation différent afin d'assurer que la minorité reçoive les services de la même qualité que la majorité . (Desrochers v. Canada, 2009)**

## **Féminisme**

Il existe de nombreuses définitions du féminisme. Une définition courante est que le féminisme est « la promotion de l'égalité politique, économique et sociale des femmes et est enchâssé dans l'activité organisée en faveur des droits et intérêts des femmes » (Merriam-Webster). La simplicité de cette définition cache en fait une certaine complexité, car l'égalité des femmes exige également la transformation complète de l'ensemble des relations sociales. C'est aussi la raison pour laquelle le féminisme est un point de convergence pour la contestation de toutes les formes de relations sociales inégalitaires dans notre société, dont le racisme, le classisme, le capacitisme, l'homophobie et la détérioration de l'environnement.

# Annexe C : statistiques générales

## Les profils statistiques des femmes au Canada

Un certain nombre de sources produisent des statistiques sur l'égalité des genres au Canada. Celles-ci sont les plus à jour :

### Rapports récents de Statistique Canada :

- Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (2017) Sixième édition.
- Les femmes et le système de justice pénale (2017)
- Les femmes ayant une incapacité (2017)
- Les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites (2016)
- Les femmes immigrantes (2015)

### FAFIA

<http://fafia-afai.org>

- L'Alliance féministe pour l'action internationale soumet un rapport annuel aux Nations Unies sur l'état actuel de l'égalité des genres au Canada, telle que définie par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

### Le Centre canadien de politiques alternatives – Égalité des genres

« Making Women Count » est un projet du CCPA qui mesure l'importance de l'écart entre les genres au Canada et propose des solutions aux inégalités persistantes entre les femmes et les hommes au Canada.

- **The Best and Worst Places to be a Woman in Canada 2017:** L'écart entre les genres dans les 25 plus grandes villes au Canada (17 octobre 2017, bureau national)
- **Cost of Doing Nothing:** Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (16 octobre 2017, bureau du Manitoba)
- **Finding Her Home:** Une analyse fondée sur le genre de la crise de l'itinérance à Winnipeg (8 mars 2017, bureau du Manitoba)
- **Making Women Count:** Les inégalités économiques relatives au travail des femmes (7 mars 2016, bureau national)

## Annexe D : liste des personnes interrogées

Entrevues complétées en date du 28 août 2017

Nom	Poste	Organisation	Prov./Terr./Nat.
Jane Bailey	Professeure agrégée	Université d'Ottawa	Ontario
Jessica Baldwin	Facilitatrice provinciale	Women in Trades and Technology	Saskatchewan
Morna Ballantyne	Directrice générale	Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance	National
Calla Barnett	Présidente	Centre canadien de la diversité des genres et de la sexualité	National
Bonnie Brayton	Directrice générale	RAFH Canada (Réseau d'action des femmes handicapées)	National
Cherri Butt	Présidente et directrice générale	Women in Resource Development Corporation	Terre-Neuve-et-Labrador
Tatenda Bwawa	Présidente	Congress of Black Women of Manitoba	Manitoba
Sly Castaldi	Directrice générale	Guelph-Wellington Women in Crisis	Ontario
Pamela Cross	Avocate et consultante	Plusieurs organismes, principalement dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes	Ontario
Amanda Dale	Directrice générale	Barbra Schlifer Commemorative Clinic	National
Annick Desjardins	Adjointe administrative au président national	Syndicat canadien de la fonction publique	National
Claire DeWeerd	Ingénieure	Société des Canadiennes dans la science et la technologie	National
Valerie Docherty	Ex-ministre	Responsable de la condition féminine dans le gouvernement provincial	Île-du-Prince-Édouard
Natalie Drolet	Directrice générale	West Coast Domestic Workers' Association	Colombie-Britannique
Leilani Farha	Directrice générale	Canada sans pauvreté	National
Martha Friendly	Directrice générale	Childcare Resource and Research Unit	National
Lyda Fuller	Directrice générale	YWCA NWT	Territoires du Nord-Ouest

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Prov./Terr./Nat.</b>
Valérie Gilker-Létourneau	Coordonnatrice	Le Regroupement des centres de femmes du Québec	Québec
Maria Gyongyossy-Issa	Directrice, Pathology Education Centre UBC	Société des Canadiennes dans la science et la technologie	National
Dawn Harvard	Présidente	Association des femmes autochtones de l'Ontario; Directrice, First Peoples House of Learning, Université Trent	Ontario
Alia Hogben	Directrice générale	Conseil canadien des femmes musulmanes	National
Kerrie Isaac	Directrice générale	Sexual Assault Services of Saskatchewan	Saskatchewan
Martha Jackman	Présidente	Association nationale Femmes et Droit	National
France-Emmanuelle Joly	Directrice générale	Vancouver Women's Health Collective	Colombie-Britannique
Farrah Khan	Coordonnatrice du volet « Violence sexuelle »	Université Ryerson; coprésidente de la Table ronde de l'Ontario sur la violence faite aux femmes	Ontario
Sharmeen Khan	Coordonnatrice par intérim	Migrant Workers Alliance for Change	Ontario
Charlotte Kiddell	Vice-présidente	Fédération canadienne des étudiants et étudiantes	National
Wendy Komiotis	Directrice générale	METRAC	Ontario
Shalini Konanur	Directrice générale	South Asian Legal Clinic of Ontario	Ontario
Lee Lakeman	Consultante	Vancouver Rape Relief Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel	National
Jane Ledwell	Directrice générale	Prince Edward Island Advisory Council on the Status of Women	Île-du-Prince-Édouard
Sylvie Lépine	Service de la condition féminine	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec	Québec
Beth Lyons	Directrice générale	Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Barb MacQuarrie	Directrice communautaire	Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children	Ontario

<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Organisation</b>	<b>Prov./Terr./Nat.</b>
Lise Martin	Directrice générale	Hébergement femmes Canada	National
Hiroimi Matsui	Ex-présidente	Société des Canadiennes dans la science et la technologie	National
Notisha Massaquoi	Directrice générale	Women's Health in Women's Hands	Ontario
Deepa Mattoo	Directrice des services juridiques	Barbra Schlifer Commemorative Clinic	National
Cora-Lee Mc-Guire-Cyrette	Directrice générale	Association des femmes autochtones de l'Ontario	Ontario
Hamdi Mohamed	Consultante	Kaafi Research Consulting,	Ontario et international
Sandra Montour	Directrice générale	Six Nations of the Grand River Shelter - Ganohkwasra	Ontario
Tracy O'Hearn	Directrice générale	Pauktuutit Inuit Women of Canada	National
Kim Pate	Sénatrice	Ex-directrice générale de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry	National
Nancy Peckford	Directrice générale	À voix égales	National
Johanne Perron	Directrice générale	Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Tracy Porteous	Directrice générale	Ending Violence Association BC; membre du conseil, Ending Violence Association Canada	Colombie-Britannique, et National
Sonia Pouliot	Directrice générale par intérim	Action ontarienne contre la violence faite aux femmes	Ontario
Linda Ross	Présidente et directrice générale	Provincial Advisory Council on the Status of Women of Newfoundland and Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador
Kripa Sekhar	Directrice générale	South Asian Women's Centre	Ontario
Paulette Senior	Présidente et directrice générale	Fondation canadienne des femmes	National
Shaheen Sharriff	Professeure agrégée	Université McGill	Québec
Vicky Smallman	Directrices nationales, Femmes et droits de la personne	Congrès du travail du Canada	National
Beba Svirig	Présidente et directrice générale	Calgary Immigrant Women Association	Alberta

## Annexe E : priorités

### Réseau d'égalité des genres Canada

#### Résumé des domaines prioritaires nommés dans les entrevues et les sondages

##### A. Résultats du sondage mené auprès des participantes à la rencontre nationale

(Mené et résumé par la Fondation canadienne des femmes)

Nombre total de répondantes : 129

Commentaires	Nombre de mentions
La violence fondée sur le genre et la prévention de la violence	30
L'équité salariale	23
L'accès des femmes à des rôles de leadership, de mentorat et décisionnels	20
La pauvreté, la sécurité économique et l'itinérance	22
Les services de garde universels	14
Le traitement des victimes/survivantes de violence sexuelle et d'agression sexuelle dans le système de justice pénale, et la responsabilité policière	12
La représentation équitable à tous les paliers de gouvernements, l'égalité politique et les cadres stratégiques adoptant une analyse comparative entre les sexes	12
Les femmes autochtones et la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, l'accès aux possibilités d'avancement, à l'éducation et aux solutions alternatives en matière de justice, et la représentation	13
Les STIM – le recrutement, la rétention et les obstacles	7
L'accès aux possibilités des femmes immigrantes, nouvelles arrivantes et réfugiées / la violence visant ce groupe de femmes	7
Le logement accessible et abordable pour les femmes	5
L'aide aux femmes ayant subi la traite des personnes au Canada	5
Le racisme	6
Les services, l'aide et les interventions en matière d'agressions sexuelles	4
L'incarcération des femmes et des personnes trans	3
Les obstacles qui empêchent les femmes et les filles de faire du sport, de poursuivre leur intérêt dans le sport et de progresser	3
L'intersectionnalité des expériences vécues par les femmes, dont les expériences des femmes handicapées et sourdes, celles des personnes trans, des communautés LGBTQ+, de la diversité et des collectivités rurales	3
L'accès aux services en matière de santé reproductive	2
Les effets de la masculinité toxique et l'importance de l'éducation publique à l'intention des hommes et des garçons	2
La violence faite aux aîné-e-s	2

Commentaires	Nombre de mentions
Un cadre national pour l'organisation féministe et le féminisme intersectionnel; comment le mouvement peut-il être plus inclusif et se recentrer sur les voix les plus marginalisées? Comment coordonner le travail de promotion et de défense des droits et intérêts des femmes à l'échelle nationale?	2
Les femmes en situation de handicap	2
La décolonisation	2
L'intégration d'une analyse tenant compte du genre	2
Les questions liées au travail	2
Les déterminants structurants de la santé et de l'équité en matière de santé	2
La culture du viol	2
La représentation des personnes de couleur dans les médias, la représentation des femmes dans les médias, et la diversité des représentations des femmes de couleur dans les médias	2
La mutilation génitale des femmes et les pratiques traditionnelles qui causent du mal aux filles et aux femmes	2
La santé mentale	1

## B. Résultats des entrevues avec des intervenantes clés et du sondage auprès des participantes à la rencontre nationale

(Mené et résumé par Catalyst Research and Communications)

Enjeux prioritaires	Entrevues de Catalyst (54 personnes)	Sondage de Catalyst (49 réponses)
L'intersectionnalité : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Intégrer l'analyse intersectionnelle dans tous les aspects de notre travail</li> <li>● Il faut inclure tout le monde, faute de quoi le mouvement manque de crédibilité</li> <li>● Il faut développer une compréhension authentique de l'oppression et des privilèges</li> <li>● La race, les handicaps, les LGBTQ+, tout le spectre du genre; les femmes musulmanes et les femmes autochtones ont été mentionnées spécifiquement</li> <li>● La nature systémique de l'oppression</li> </ul>	21	4

Enjeux prioritaires	Entrevues de Catalyst (54 personnes)	Sondage de Catalyst (49 réponses)
<p>La violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La violence familiale et la violence conjugale en milieu de travail</li> <li>● La violence à caractère sexuel, particulièrement en milieu collégial et universitaire</li> <li>● La cyberviolence</li> <li>● La traite des personnes</li> <li>● La mutilation génitale des femmes</li> <li>● Le rôle des médias</li> <li>● Un projet de Plan national d'action</li> <li>● La participation des hommes et des garçons</li> <li>● L'analyse et le contexte international</li> </ul>	21	6
<p>La pauvreté, les inégalités économiques et l'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'équité salariale</li> <li>● L'équité en emploi</li> <li>● Le lien entre la pauvreté et la violence</li> <li>● Les normes nationales et la responsabilité des employeurs</li> <li>● Les emplois décents et la précarité</li> <li>● Le logement</li> <li>● L'assurance-emploi et la réforme fiscale</li> <li>● La formation linguistique et l'accès à la formation</li> <li>● Les droits des travailleuses et travailleurs migrant-e-s</li> <li>● Les droits des aidant-e-s</li> <li>● Le revenu de subsistance garanti</li> </ul>	21	4
<p>Les femmes autochtones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées</li> <li>● Comprendre la colonisation, la décolonisation et les réclamations</li> <li>● Soutenir le leadership des femmes autochtones et l'autodétermination autochtone</li> <li>● Les femmes inuites doivent être incluses</li> <li>● De nouveaux rapports fondés sur les droits constitutionnels des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et sur les droits à l'égalité des genres inclus dans la Charte</li> <li>● L'égalité en éducation et l'égalité économique</li> </ul>	14	3

Enjeux prioritaires	Entrevues de Catalyst (54 personnes)	Sondage de Catalyst (49 réponses)
Les femmes en position de leadership : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur les conseils d'administration, en entreprise, au sein du gouvernement et des syndicats</li> <li>• Les modèles d'identification dans les STIM, en technologies et dans les métiers</li> <li>• Réformes démocratiques</li> </ul>	4	2
Le système de justice pénale et la criminalisation (notamment en matière de violence faite aux femmes)	5	
Les services de garde à l'enfance	4	2
Les femmes immigrantes et réfugiées	3	
Les femmes dans les STIM	3	
L'environnement : les pratiques économiques respectueuses de la Terre		1
La responsabilité des gouvernements, par exemple, les stratégies fédérales en matière de pauvreté, de logement et de violence fondée sur le genre	1	
Garantir la pérennité du progrès malgré les « portes tournantes » des gouvernements	1	
<b>Stratégies</b>		
La collaboration et la création de ponts	9	7
La recherche et l'échange de renseignements, les pôles de connaissances	2	3
Le financement des groupes de femmes, des services de première ligne et des services aux communautés autochtones	4	2
L'utilisation soutenue d'une analyse comparative entre les sexes plus		1

## Bibliographie

---

Groupe de travail sur la sexualisation des filles de l'American Psychological Association. *Report of the APA Task Force on the Sexualization of Girls*, 2007. <http://www.apa.org/pi/women/programs/girls/report-full.pdf>

ANDERSON, S. « Today's feminist problem? Black women are still invisible », *The Globe and Mail*, 24 mars 2017. <https://www.theglobeandmail.com>

BEARD, M. *Women and Power*, New York, Liveright Publishing Corporation, 2017.

BLOCK, S. « Ontario Chooses \$15 and Fairness », *Monitor*, Centre canadien de politiques alternatives, Juillet/août 2017.  
[https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/07/Monitor\\_Jul-Aug2017.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/07/Monitor_Jul-Aug2017.pdf)

BROWN, C. « Anti-oppression through a postmodern lens: Dismantling the master's tools », *Critical Social Work* 13(1), 2012, p. 34-65.

Building a Bigger Wave. *Building a Bigger Wave Newsletter*, automne 2017.  
[http://www.buildingabiggerwave.org/public\\_files/BBW\\_Newsletter\\_Fall\\_2017.pdf](http://www.buildingabiggerwave.org/public_files/BBW_Newsletter_Fall_2017.pdf)

Campagne 2000. *Report Card on Child and Family Poverty: A Poverty-Free Canada Requires Federal Leadership*, 2017.

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. *Fiches d'information*, 2013.  
<http://www.caefs.ca/feature/fiches-dinformation/>

Centre canadien de la statistique juridique. *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2016.  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2018001/article/54893-fra.htm>

Centre canadien de politiques alternatives. *Monitor*, vol. 24, n° 2, juillet/août 2017.  
[https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/07/Monitor\\_Jul-Aug2017.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/07/Monitor_Jul-Aug2017.pdf)

Fondation canadienne des femmes. *Fiche de renseignements : l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada*, 2017.  
<https://www.canadianwomen.org/fr/les-faits/lecart-salarial/>

Réseau canadien pour la santé des femmes. *L'hypersexualisation des jeunes filles: Pourquoi devrions-nous nous en soucier?*, 2014. <http://www.cwhn.ca/fr/hypersexualisation>

CRENSHAW, K. « Kimberlé Crenshaw on Intersectionality, More than Two Decades Later », *Columbia Law School News*, 2017.  
<http://www.law.columbia.edu/news/2017/06/kimberle-crenshaw-intersectionality>

CRUMPTON, T. « How Black Women Have Impacted Feminism Over Time », 2017.  
<https://www.teenvogue.com/story/how-black-women-have-impacted-feminism-over-time>

DAWN-RAFH Canada. *Plus qu'une note de bas de page*, 2017. <http://www.dawncanada.net/projects/projects/legislation-policy-and-service-responses-to-violence-against-w/more-than-a-footnote/>

Environics Institute. *Survey of Muslims in Canada 2016*. Environics Institute for Survey Research, Toronto, 2016.  
[https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/survey-of-muslims-in-canada-2016/final-report.pdf?sfvrsn=fbb85533\\_2](https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/survey-of-muslims-in-canada-2016/final-report.pdf?sfvrsn=fbb85533_2)

Environics Institute, United Way of Toronto and York Region et YMCA of Greater Toronto and York. *Black Experience Project in the GTA; Overview Report*, 2017.  
<https://www.environicsinstitute.org/projects/project-details/black-experience-project-in-the-gta>

Everytown Research. *Guns and Domestic Violence*, 2017.  
<https://everytownresearch.org/guns-domestic-violence/>

Equay-wuk (Women's Group). <http://www.equaywuk.ca/>

FALVO, N. et MOSCOVITCH, A. « The introduction and evolution of child benefits in Canada », *Behind the Numbers*, 2017.  
<http://behindthenumbers.ca/2017/04/27/introduction-evolution-child-benefits-canada/>

FINE, S. « Jailing of Indigenous sex-assault victim sparks review of Alberta's justice system », *The Globe and Mail*, 5 juin 2017.  
<https://www.theglobeandmail.com/news/alberta/alberta-minister-shocked-angry-with-treatment-of-sex-assault-victim/article35201678/>

FORTIN, P. « Quebec's Childcare Program at 20 », *Inroads: The Canadian Journal of Opinion*, n° 42, 2018.  
<http://inroadsjournal.ca/quebecs-childcare-program-20-2/>

FORTIN, P. et al. *The Impact of Low Cost Child Care on Women's Employment and the Overall Economy*, Université de Sherbrooke, 2012.

Affaires mondiales Canada. « Le Canada lance sa nouvelle politique d'aide internationale féministe », juin 2017.  
<https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/2017/06/le-canada-lance-sa-nouvelle-politique-daide-internationale-feministe.html>

GREEN, J. « Rebalancing Strategies: Aboriginal Women and Constitutional Rights in Canada », *Making Space for Indigenous Feminism*, 2017.

GULLASON, L. « Ottawa's gender-based analysis was predestined to fail », *The Globe and Mail*, 2017. <https://www.theglobeandmail.com>

HAMDANI, D. *Canadian Muslim Women a Decade of Change 2001-2011*, Conseil canadien des femmes musulmanes, 2014.

HANCOCK, A. B. et B. A. RUBIN. « Influence of Communication Partner's Gender on Language », *Journal of Language and Social Psychology*, 34 (1), 2014, p. 46-64.

HOBSON, J. « The Top 10 Feminist Moments in Pop Culture from 2016 », *Ms. Magazine*, 2016. <http://msmagazine.com/blog/2016/12/27/feminist-moments-popular-culture-year-review/>

HODDENBAGH, Josh, Ma Ting ZHANG, et Susan McDONALD. *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2014. [http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14\\_01/ref.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/ref.html)

hooks, b. « On The State Of Feminism And How To Move Forward Under Trump », entrevue pour le magazine *BUST*, 15 février 2017. <http://bust.com/feminism/19119-the-road-ahead-bell-hooks.html>

hooks, b. (2017) *De la marge au centre : théorie féministe*, traduit de l'anglais par Noomi B. Grüsigg, Paris, Cambourakis, 2017, p. 98.

HUGHES, K.D. *GEM Canada Report on Women's Entrepreneurship*. Global Entrepreneurship Monitor, 2015.

JENSON, J. « Services d'apprentissage et de garde: trois défis pour une grande priorité ». *Policy Options politiques*, 1<sup>er</sup> juin 2006. <http://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/canadas-priorities/early-childhood-learning-and-care-the-route-to-meeting-the-major-challenges/>

JOHNSON, H. « Limits of a Criminal Justice Response: Trends in Police and Court Processing of Sexual Assault », dans SHEEHY, E. *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012.

Kairos. *Gendered Impacts: Indigenous Women and Resource Extraction*, 2015. <https://www.kairosCanada.org/gendered-impacts-indigenous-women-and-resource-extraction>

KAPPO, T. « Stephen Harper's comments on missing, murdered aboriginal women show 'lack of respect' », *CBC.ca*, 9 décembre 2014. <http://www.cbc.ca/news/indigenous/stephen-harper-s-comments-on-missing-murdered-aboriginal-women-show-lack-of-respect-1.2879154>

KNOWLES-CARTER, B. « Gender Equality is a Myth! », 2014. <http://shrivereport.org/gender-equality-is-a-myth-beyonce/>

LORDE, A. *Sister Outsider*, Crossing Press, 1984.

McINTURFF, K. *The Best and Worst Places to Be a Woman in Canada 2016*. Centre canadien de politiques alternatives, 2016.

McINTURFF, K. et B. Lambert. *Making Women Count, The Unequal Economics of Women's Work*, Centre canadien de politiques alternatives, 2016.

McKinsey & Company Canada. *The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Canada: Executive Summary*, McKinsey Global Institute, 2017. <https://www.mckinsey.com/global-themes/gender-equality/the-power-of-parity-advancing-womens-equality-in-canada>

OAITH et Springtide Resources. *An Integrated Anti-Oppression Framework for Reviewing and Developing Policy*, 2008.

Cabinet de la Première ministre. « L'Ontario agit pour enrayer la violence faite aux femmes autochtones », Gouvernement de l'Ontario, 23 février 2016. <https://news.ontario.ca/opo/fr/2016/02/lontario-agit-pour-enrayer-la-violence-faite-aux-femmes-autochtones.html>

Commission ontarienne des droits de la personne. *Approche intersectionnelle de la discrimination : Pour traiter les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur des motifs multiples. Document de travail*, Commission ontarienne des droits de la personne, 9 octobre 2001. <http://www.ohrc.on.ca/fr/ap-proche-intersectionnelle-de-la-discrimination-pour-traiter-les-plaintes-relatives-aux-droits-de-la>.

Ministère de la Condition féminine de l'Ontario. *Statistiques : La violence à caractère sexuel*, 2017. [http://www.women.gov.on.ca/owd/english/ending-violence/sexual\\_violence.shtml](http://www.women.gov.on.ca/owd/english/ending-violence/sexual_violence.shtml)

Ontario Native Women's Association. « Breaking free: A proposal for change to Aboriginal family violence », Thunder Bay, Ontario, 1989.

PECKFORD, N. « Peckford: McKenna (and others) are right to take on the trolls », *À voix égales*, 26 septembre 2017. [https://www.equalvoice.ca/speaks\\_article.cfm?id=1116](https://www.equalvoice.ca/speaks_article.cfm?id=1116)

PERREAULT, S. *La victimisation criminelle au Canada, 2014*, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, catalogue n° 85-002-X, Ottawa, 2015.

PIETSCH, N. « OCRCC Responds to: Jailing of Indigenous sex-assault victim sparks review of Alberta's justice system », *The Globe and Mail*, 5 juin 2017. <https://www.theglobeandmail.com>

Qullit Nunavut Status of Women Council, YWCA of Yellowknife, Yellowknife Women's Society, Yukon Status of Women's Council. *You Just Blink and It Can Happen: A Study of Women's Homelessness North of 60*, YWCA Canada, 2007.

RUTHERFORD- MORRISON, L. « 6 Subtle Forms of Mansplaining That Women Encounter Each Day », *Bustle.com*, 2016. <https://www.bustle.com/articles/136319-6-subtle-forms-of-mansplaining-that-women-encounter-each-day>

R. v. Ghomeshi. ONCJ 155 (CanLII), consulté le 11 février 2018. <http://canlii.ca/t/gnzpj>

SANGER, T. « Why Are Canadian Women Leaving the Labour Force In Record Numbers? », *Huffington Post* en ligne, 5 novembre 2015. [http://www.huffingtonpost.ca/toby-sanger/canadian-women-workforce\\_b\\_6818522.html](http://www.huffingtonpost.ca/toby-sanger/canadian-women-workforce_b_6818522.html)

SINHA, M. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011*, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 2013.

SMITH, J. « Women account for just 4.5% of skilled trade workers in Canada: report », *Global News*, 2017. <https://globalnews.ca/news/3823621/women-skilled-trades-manufacturing/>

SOLNIT, R. *Men Explain Things to Me*, Chicago, Illinois, Haymarket Books, 2012.

Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, consulté en février 2018.

Statistique Canada. *Canadian Centre for Justice Statistics*, 2013. <http://www.cwhn.ca>

Statistique Canada. *Le Quotidien : Effectifs et diplômés postsecondaires au Canada, 2015-2016*, consulté le 7 décembre 2017. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/171207/dq171207c-fra.htm>

Condition féminine Canada. *Analyse comparative entre les sexes Plus*, 2016. <http://www.swc-cfc.gc.ca/gba-acsc/index-fr.html>

Trans Equality Rights in Canada, 2017. <https://www.transequalitycanada.com/>

Programme des Nations Unies pour le développement. *Gender Inequality Index 2010*, 2011. <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index>

Programme des Nations Unies pour le développement. *United Nations Human Development Index 2016*, 2017. <http://hdr.undp.org/en/2016-report>

Nations Unies. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques : Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada*, 2015. [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en)

Nations Unies. *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones*, 2007. <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>

Forum économique mondial. *Annual Gender Gap Report*, 2016. <http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2016/>

Forum économique mondial. *Annual Gender Gap Report*, 2017. <https://www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017>

Forum économique mondial. *Here's why gender equality is taking so long*, 2017. <https://www.weforum.org/agenda/2017/09/gender-equality-unconscious-bias-male-privilege/>

ZEISLER, A. *We Were Feminists Once: From Riot Grrrl to Covergirl®, the Buying and Selling of a Political Movement*, New York, Public Affairs, 2016.

ZHANG, Ting et al. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, Ottawa, Ministère de la Justice, 2012. <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12.7/index.html>

Ce projet est financé par Condition féminine Canada.

